



El Watan

LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT - Jeudi 29 juillet 2010



zzz SAISON
ESTIVALE À BLIDA
Le bonheur
est dans le pré

P13

N° 6008 - Vingtième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1 . USA : 2,15 \$. ISSN : 1111-0333 - <http://www.elwatan.com>

LES SECRETS BIEN GARDÉS DES SOCIÉTÉS DE GARDIENNAGE

Le marché de la sécurité ou le business de la peur

JUSTICE

«Peine de mort confirmée contre Gharbi»

«La Cour suprême, par un arrêt rendu le 22 juillet 2010, a rejeté le pourvoi en cassation formulé par Gharbi Mohamed-Tounsi, contre le jugement du tribunal criminel de Guelma du 7 juin 2009, le condamnant à la peine de mort. Ainsi, ce jugement est devenu définitif», annonce son avocat, maître Abderrahmane Boutamine. «Nous constatons que le même moyen de défense ayant entraîné la cassation d'un précédent jugement, en 2006, n'a pas été retenu pour ce jugement», a-t-il ajouté dans un communiqué rendu public hier. «Gharbi Mohamed-Tounsi, ancien moujahid, 69 ans, ancien chef de Groupe de légitime défense, est ainsi condamné, définitivement, à la peine de mort, sans recours judiciaire possible», a-t-il conclu.

(Suite page 5) Tayeb Belghiche

PAKISTAN

152 personnes tuées dans un crash d'avion

Un avion de ligne pakistanais s'est écrasé, hier matin, par mauvais temps, dans les collines surplombant la capitale Islamabad, sans laisser aucun survivant parmi les 152 personnes qui se trouvaient à bord, selon les autorités. L'Airbus A321 de la compagnie Airblue, qui avait décollé de Karachi (sud) en début de matinée, a percuté une crête des collines de Margalla, alors qu'il s'apprêtait à atterrir à Islamabad. (Suite page 9) R. I.



PHOTO : M. SALIM

Les sociétés de gardiennage sont nées dans un contexte particulier, marqué par les débuts du terrorisme où l'Etat était vite dépassé dans sa mission d'assurer la sécurité des biens et des personnes

Estimées officiellement à 52 entreprises en 2008, elles sont placées sous tutelle du ministère de l'Intérieur et le plus souvent dirigées par d'anciens militaires ou commissaires à la retraite.

Lire l'enquête réalisée par Mustapha Benfodil en pages 2, 3 et 4

À PARTIR DU 16 JUILLET 2010

RENAULT SYMBOL
À PARTIR DE **748 000 DA***
SOIT UNE REMISE DE **110 000 DA**

www.renault.dz

2 ANS DE GARANTIE

(*) PRIX EN TTC SANS TOUTES VÉHICULES RESPL.

DANS TOUT LE RÉSEAU RENAULT ALGÉRIE

Publicité

CE QUE DIT LA LOI

Le premier texte de loi autorisant la création de sociétés de gardiennage remonte à 1993. Il s'agit du décret législatif n°93-16 du 4 décembre 1993 «*fixant les conditions d'exercice d'activités de gardiennage, de transport de fonds et produits sensibles*». Ce décret, signé de Ali Kafi, définit ainsi cette nouvelle catégorie d'entreprises qui allait investir en force le marché de la sécurité. «*Il est entendu au sens du présent décret législatif, par gardiennage, toute prestation de service permanente ou occasionnelle visant à assurer la protection d'un bien ou la sécurité dans un ensemble préalablement identifié et délimité.*» (art.2) Dans l'article 4, il est précisé que les sociétés de gardiennage et de transport de fonds ne sauraient être des sociétés par actions, cela afin que tous les propriétaires de la société soient identifiés. L'article 8 souligne que les activités indiquées sont réservées exclusivement aux personnes de «*nationalité algérienne*». On notera au passage que l'autorisation d'exercer est délivrée par le ministère de l'Intérieur sous forme d'agrément renouvelable tous les trois ans. Le décret de 1993 a été suivi par un autre décret en 1994. Il s'agit du décret exécutif n° 94-65 du 19 mars 1994 déterminant les modalités de délivrance de l'autorisation d'exercice et de dotation en armes des sociétés de gardiennage et de transports de fonds et produits sensibles. «*Ce texte distingue trois catégories de sociétés : A, B et C. L'autorisation de type A concerne les sociétés faisant exclusivement du gardiennage. L'autorisation de type B vise les sociétés faisant exclusivement du transport de fonds. Quant à la catégorie C, elle concerne les sociétés qui font à la fois du gardiennage et du transport de fonds (article 2). Outre ces deux textes fondamentaux, plusieurs arrêtés ont été promulgués pour réglementer, notamment, l'épineuse question de la détention des armes à feu. Ainsi, le décret exécutif n° 95-396 du 30 novembre 1995 relatif aux modalités d'importation des armes à feu pour le compte des sociétés de gardiennage et de transport de fonds*» indique que «*l'importation des armes et de leurs munitions est confiée aux services du ministère de la Défense.*» L'arrêté interministériel du 31 janvier 1996 souligne que «*l'examen des demandes d'autorisation d'acquisition incombent à un comité interministériel*» où siègent particulièrement des représentants de l'Intérieur et de la Défense. De son côté, l'arrêté interministériel du 8 août 1999 oblige les sociétés de gardiennage de catégorie A et C à informer les services de la Sûreté nationale et de la Gendarmerie nationale de la wilaya (...) des établissements, installations, ouvrages et moyens dont elles assurent le gardiennage, en spécifiant l'effectif des personnels employés à cette fin ainsi que les armes et les moyens de transmission qu'ils détiennent, le cas échéant. (art.23) L'arrêté codifie rigoureusement le transport des armes à feu comme l'indique l'article 27 : «*Le transport des armes à feu d'un point à un autre par les sociétés, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, est soumis à une autorisation préalable du wali du lieu de départ du transport, délivrée sur demande écrite de la société. Le wali peut, s'il l'estime nécessaire, requérir les services de sécurité publique pour en assurer l'escorte.*» **M. B.**

ENQUÊTE SUR UNE ACTIVITE OPAQUE : LES SECRETS

Le marché de la sécurité ou

Vigilance, Secur Group, Yakadha, Nabaha, Amane Plus, Annal, Le Patriote, SGS (Société de gardiennage et de surveillance), La Vigilante, Fahd (gardiennage et sécurité), SVS (Société de surveillance et service), GSF (Gardiennage et sécurité financière), CGPS (Compagnie de gardiennage, de protection et de sécurité), SAG Es Salem (Société algérienne de gardiennage et de sécurité), etc... Ce sont-là quelques noms et sigles d'une nouvelle catégorie d'entreprises appelées communément «*sociétés de gardiennage*». Des entreprises qui animent le «*marché de la sécurité*» depuis vingt dix-sept ans, ceci à la faveur du décret législatif n°93-16 du 4 décembre 1993 «*fixant les conditions d'exercice des activités de gardiennage, de transport de fonds et de produits sensibles*». Le contexte de la mise en place de cette loi explique, dans une large mesure, la décision d'ouvrir un secteur aussi sensible au privé. Cela traduisait, en effet, l'urgence de répondre à une forte demande en sécurité comme l'illustre le timing de sa promulgation : décembre 1993. C'étaient les débuts du terrorisme et l'Etat était vite dépassé dans sa mission d'assurer la sécurité des biens et des personnes. C'est ainsi que, dans la foulée du décret de 93 et des textes d'application qui lui ont emboîté le pas, des dizaines de sociétés de gardiennage vont être créées. Selon l'ancien ministre de l'Intérieur, Noureddine Zerhouni, il en a été recensé une cinquantaine en mai 2008. «*Il existe 52 sociétés de gardiennage qui ont une mission para-policière en Algérie et qui sont sous surveillance permanente des services de la police, de la gendarmerie et du Département de recherche et de sécurité (DRS)*» déclarait Zerhouni, rapporte notre confrère *Le Jeune Indépendant* dans son édition du 17 mai 2008. L'ex-ministre de l'Intérieur s'expliquait ainsi lors d'une séance plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales et où les activités de ces sociétés, jugées quelque peu «*opaques*» par nos sénateurs, étaient à l'ordre du jour. Pourquoi Zerhouni ? Eh bien tout simplement parce que les sociétés de gardiennage, outre le registre de commerce, ont impérativement besoin d'un agrément délivré auprès du ministère de l'Intérieur (et guère de la Défense) pour pouvoir travailler. Outre les sociétés de gardiennage, ce marché s'est vu élargi à la sécurité électronique : camé-



PHOTO: B. SOUHIL

Le phénomène du terrorisme a obligé l'Etat à ouvrir le secteur très sensible de la sécurité au privé

ras de vidéosurveillance, systèmes d'alarme, etc. Sans oublier bien entendu le marché du transport de fonds dominé par l'entreprise publique Annal (lire portrait).

UNE MANNE AUX MAINS DES GÉNÉRAUX ?

Il faut dire que ce «nouveau» métier n'est toujours pas très visible dans l'esprit du public. «*Comme dit l'adage : pour vivre heureux, vivons cachés*», plaisante à ce propos un officier supérieur à la retraite qui dirige une des sociétés les plus en vue sur le marché, et qui a requis justement l'anonymat. La partie visible de ces sociétés, en l'occurrence c'est surtout l'image de l'agent de sécurité planté à l'entrée d'une quelconque institution, usine ou chantier. Ce qui ajoute sans doute au mystère de ces entreprises, c'est l'idée (entêtante) qu'elles seraient l'appanage des retraités de l'armée et autres corps de sécurité. En gros, que les sociétés de gardiennage seraient la chasse gardée d'anciens militaires convertis en businessmen, et que ce ne sont qu'une autre manne aux mains des généraux. «*Les sociétés de gardiennage sont, dans leur majorité, tenues par d'anciens officiers supérieurs à la retraite ou des ex-commissaires divisionnaires et autres officiers de la gendarmerie*» affirme un responsable civil siégeant aux commandes d'une entreprise de gardienna-

ge. D'aucuns jouent à deviner quel général ou baron du régime se dresse derrière quelle société de sécurité. Plusieurs noms circulent, sans qu'il soit toujours facile d'établir avec certitude la filiation de ces boîtes, le jeu des prête-noms et de la gérance par procuration contribuant à alimenter le flou. S'il est vrai que les sociétés de gardiennage sont une activité de «*recyclage*» pour nombre d'anciens militaires, il faut souligner que cela n'a rien d'une spécificité algérienne. Partout dans le monde, les sociétés privées de sécurité paient leur personnel en premier lieu dans l'énorme réservoir des hommes en uniforme pour d'évidentes raisons de compétence et de connaissance du terrain. A bien y voir, le timing de la promulgation de la loi de décembre 1993 et l'apparition des premières sociétés de gardiennage comme légitimement à penser que ces sociétés étaient dans «*des cartons*» et n'attendaient qu'une couverture juridique pour voir le jour. Elles ne pouvaient fort logiquement qu'être le fait de «*professionnels*» du sécuritaire, des gens qui n'avaient pas besoin d'une étude de marché pour s'y lancer. Une première recherche sur les traces de ces sociétés nous a permis de constater d'emblée qu'elles dépassent largement la petite cinquantaine révélée par Zerhouni. «*Il y en a dans les 80*» indique notre officier supérieur de

l'ANP. Les plus nantis investissent volontiers dans l'image comme le montre la qualité de leurs sites web. Ceux-ci laissent parfois croire qu'on a affaire à des «*Blackwaters*» algériennes. Le lecteur peut s'en faire une idée en visitant les sites de sociétés comme Secur Group (<http://www.securogroup.org>), la CGPS, (<http://www.cgpsalgeria.com>), Vigilance (<http://www.vigilance-dz.com/>) ou encore la société SAG Es Salem (<http://www.sagessalem-dz.com/>).

«LA SÉCURITÉ N'EST PAS UN TABOU»

«*La sécurité est une activité commerciale comme une autre. Il faut arrêter de considérer le mot "sécurité" comme un tabou*» argue l'ex-militaire ayant investi dans ce filon. Evoquant son expérience personnelle, il raconte : «*Le secteur de la sécurité, c'est toute ma vie. J'ai passé dix ans dans la lutte antiterroriste. En prenant ma retraite, je me suis lancé dans ce créneau parce que c'est la seule activité que je connaisse*». Notre interlocuteur plaide vigoureusement en faveur d'une grande libéralisation du marché de la sécurité. «*Malheureusement, nous rencontrons beaucoup de restrictions. Pourtant, nous faisons un travail*

1 1 1

BIEN GARDÉS DES SOCIÉTÉS DE GARDIENNAGE

le business de la peur

1 1 1

«*L'Etat doit intervenir pour fixer le cadre juridique, mettre des garde-fous, faire respecter la législation sur le travail, assurer le contrôle des armes, le reste, ce n'est pas son affaire. La lutte antiterroriste, la protection de l'ordre public et la lutte contre la délinquance sont du domaine des services de sécurité. Tout le reste est privatisable. Si l'Etat libéralisait la sécurité, il ferait de grosses économies d'argent. Pourquoi, on ne nous laisse pas exercer la profession de garde-du-corps par exemple ? Au lieu que les étrangers paient pour cette prestation, on mobilise des policiers pour les protéger avec l'argent du contribuable.*» Et de poursuivre : «*Malheureusement, les bons paient pour les mauvais. Cette activité est noble, il faut arrêter de l'accabler. Elle permet de recycler les anciens membres des services de sécurité qui ont beaucoup donné, de même que les patriotes et les gardes communaux. Il y a quelque 60 000 agents de sécurité. Dire qu'on peut porter ce chiffre à dix fois plus si l'Etat permettait le développement de cette activité. A nous seuls, nous avons créé 2000 emplois en sept ans d'existence. Nous avons perdu trois de nos valeurs agents suite à l'attaque de l'un de nos chantiers en Kabylie. Il ne faut pas mettre toutes les sociétés de gardiennage dans le même sac.*»

UN CASSE-TÊTE : LA CIRCULATION DES ARMES

On se devine : ce qui fait la particularité de ces sociétés, c'est l'utilisation des armes à feu. Dans un pays en guerre contre le terrorisme depuis une vingtaine d'années, c'est une arme à double tranchant. D'où l'important arsenal de textes juridiques réglementant l'acquisition des armes au profit des sociétés de gardiennage. Il tombe sous le sens que ce n'est donc pas un segment d'activité comme un autre, et c'est ce qui explique la déclaration de Zerhouni quand il dit que «*les sociétés de gardiennage font l'objet d'un contrôle permanent de la part des services de police et du DRS*». On notera qu'à mesure que le pays était «*pacifié*» et le «*risque Algérie*» revu à la baisse, la main de l'Etat se faisait plus ferme. C'est ainsi que dans sa réponse aux sénateurs, Zerhouni nous apprend que «*38 sociétés ont déjà été sanctionnées, dont 7 ont été fermées et 31 n'ont pas obtenu le renouvellement de leur permis d'exercice.*» Il faut cependant garder à l'esprit que les leviers de la corruption, les jeux de pouvoirs, les conflits d'intérêts et autres trafics d'influence donnent à cette bataille de contrôle l'allure d'un pénible bras de fer. L'un des enjeux de ce rapport de forces est la gestion du dépôt d'armes. Même une balle qui sort de la poudrière doit être identifiée quant à sa traçabilité. La détention, l'importation et le mouvement des armes à feu

sont, dès lors, strictement codifiés. Notre ancien militaire à la retraite dira à ce propos : «*La procédure d'acquisition des armes à feu est extrêmement compliquée, de même pour les véhicules blindés et le matériel radio. Si pour un simple passeport, vous voyez toute la bureaucratie que vous devez vous farcir imaginez l'ampleur de la procédure quand il est question d'armes. C'est la croix et la banquette. Bien sûr, pour les gens qui ont des accointances au sommet, ils ont toutes les facilités.*» Le transfert des armes vers les sites à surveiller, notamment ceux situés dans les zones à risques, est loin d'être une sinécure. Les itinéraires des convois sont étudiés avec soin. La loi a prévu un protocole des plus stricts afin de parer l'éventualité de voir ces lots d'armes interceptés par un groupe terroriste : «*Pour leur transport, les armes à feu doivent être rendues inutilisables par le prélèvement de l'une des pièces de sécurité ci-après : culasse, percuteur, barillet ou support de barillet, ressort récupérateur, canon. Les armes proprement dites et les pièces de sécurité prélevées sur elles sont ensuite emballées séparément dans des caisses cadernassées, scellées par les services de sécurité publique territoriale compétents après leur vérification. Les armes proprement dites et les pièces de sécurité doivent être acheminées séparément à vingt-quatre heures d'intervalle au moins.*» (arrêté interministériel du 8 août 1999, article 27-bis). Une procédure qui n'est pas toujours respectée.

Le quotidien *El Khabar* nous apprend dans sa livraison du 18 juillet dernier qu'une enquête judiciaire vient d'être diligentée, à la demande du wali d'Alger, à l'endroit d'une société de gardiennage ayant un chantier dans la wilaya de Bouira pour non-respect de la procédure dans le transfert de 12 pièces d'armement entre les wilayas d'Alger et de Bouira.

«LE JOUR TU AS PEUR DE LUI, LA NUIT TU AS PEUR POUR LUI»

Autre hantise des services de sécurité : la fiabilité des agents qui héritent de cet arsenal. Un petit coup d'œil sur les effectifs de ces sociétés révèle que les plus importantes emploient 1000, 1500 à 2000 hommes voire 5000 comme c'est le cas d'Annal. Une véritable petite armée ! Notre source fait remarquer à ce sujet : «*Les sociétés de gardiennage constituent une bonne armée de réserve en cas de guerre*». Ce qui est problématique, en revanche, ce sont les qualifications de ces dizaines de milliers d'agents. D'ailleurs, on ne manne pas de voir des agents arborer des armes de poing avec désinvolture. Certains se sont même rendus coupables d'accidents balistiques graves. Pourtant, la loi est claire : «*Ces personnels ne peuvent porter leurs armes qu'à l'intérieur du périmètre surveillé. En dehors, le port d'armes est interdit.*»

UN ANCIEN AGENT DE SÉCURITÉ À HASSI MESSAOUD TÉMOIGNE

«On nous traitait comme du bétail !»

Les sociétés de gardiennage à Hassi Messaoud dayrine ray-houm, elles font la loi ! martèle Hocine. Cet ancien agent de sécurité dans le Sud sait de quoi il parle. Lui qui a passé 5 ans comme agent de prévention et de sécurité avant de passer superviseur dans une société privée de gardiennage, qui avait des marchés auprès de certaines multinationales dans la «*principauté pétrolière*» de Hassi-Messaoud. «*90% des travailleurs qui étaient avec moi dans cette société n'étaient pas assurés*», affirme Hocine. «*Nous étions exploités 12 heures par jour pour un salaire de misère. Alors que l'agent de sécurité était facturé à une société étrangère 120 000 DA par "tête" - puisque nous étions traités comme du bétail - l'entreprise de gardiennage nous versait des clopinettes. Nous étions payés 15 000 DA sans prime aucune. Nous devions payer de notre poche la restauration, l'hébergement, tout. Le salaire nous était remis dans des enveloppes*», témoigne Hocine, avant d'ajouter : «*Au début, je n'avais même pas de fiche de paie. Et pour ce qui est du contrat, nous n'avions que des contrats bidon de courte durée.*» Notre ex-agent de gardiennage précisera que la société dans laquelle il travaillait était dirigée par un commissaire divisionnaire qui était associé à un ancien wali. «*Notre société escortait les expatriés vers les chantiers. Le plus humiliant, c'était quand on montait la garde la nuit pendant qu'ils faisaient la fête dans le faste de leur résidence alors que nous, nous végétions dans des conditions misérables. On dormait dans une baraque pourrie qu'on avait louée avec nos maigres sous, entassés comme des moutons.*» Quid de la formation ? Hocine est catégorique : «*Quelle formation ? Je n'ai même pas passé mon service militaire. J'ai appris sur le tas à utiliser mon arme, un pistolet Makarov, avec l'aide d'un collègue.*» Et de faire remarquer que «*les recrutements se faisaient n'importe comment. Parfois, ils prenaient le premier venu, dans la rue, lui faisaient endosser la tenue et la cause était entendue. C'est pour qu'ils n'ouvrent pas leur gueule. Tout cela parce que nous n'avions pas de syndicat. Même l'inspection du travail fermait les yeux sur ces dépassements. C'est pourtant de l'esclavage. Ces esclavagistes épocaient d'une petite amende et l'affaire était classée. Et c'est comme ça que Hassi Messaoud est devenue une zone*



PHOTO: D. B.

Y a-t-il un attaché de presse au ministère de l'Intérieur ?

Nous avons tenté, à maintes reprises, d'avoir l'avis du ministère de tutelle sur l'ensemble de ce dossier, ce fut peine perdue. Depuis le départ de Abdelhak Bouattoura comme attaché de presse, le département de l'Intérieur est, semble-t-il, sans service de communication. C'est, entre autres, l'un des chantiers qui attend le nouveau ministre de l'Intérieur Daho Ould Kablia : une communication plus fluide. **M. B.**

Nouvelle Chevrolet
CRUZE Diesel 2.0 VCDi 150 cv

Janets en alliage 17" - Toit ouvrant électrique en verre avec store - Rétroviseurs extérieurs électriques, dégivrants et rabattables électriquement - Feux antibrouillard avant - 6 airbags - ABS - Radar de recul - Climatatisation automatique à réglage électronique - Vitres électriques avant et arrière à impulsion - Verrouillage centralisé des portes et du coffre à distance - Système audio MP3 avec chargeur CD - Commande du système audio au volant - Volant réglable en hauteur et en profondeur - Direction assistée - Anti démarrage électronique.

à partir de : **1.800.000 DA** | Prix Licence **1.400.000 DA**
Taxe sur véhicule neuf de 90.000 DA, non incluse

Disponibilité immédiate

CHEVROLET ASSISTANCE 24H/24 | 021 98 00 61

Offres valables chez Diamal et son Réseau National. Information Distributeurs Agréés DIAMAL | Tél. 021 98 00 61 | 29 points de vente sur tout le Territoire National

Alger Ksar Ezzouar : Tél. 021 24 90 00 - Fax. 021 24 58 01
Alger Les Ammasses : Tél. 021 44 96 00 à 05 - Fax. 021 54 09 18
Alger Dely Ibrahim : Tél. 021 36 71 83 - Fax. 021 91 73 37
Alger Sidi Yahia : Tél. 021 60 48 46/48/59 - Fax. 021 60 48 56
Etoile d'Oran : Tél. 041 49 91 11 à 14 - Fax. 041 49 91 00

À PARTIR DU 16 JUILLET 2010

DACIA LOGAN

À PARTIR DE **670 000 DA***

SOIT UNE REMISE DE **90 000 DA**

DANS TOUT LE RÉSEAU RENAULT DACIA

www.dacia.dz | Pensez grand
*1er PRIORITÉ TTC SAUS TAXE VÉHICULES NEUFS.

CE QUE DIT LA LOI

Le premier texte de loi autorisant la création de sociétés de gardiennage remonte à 1993. Il s'agit du décret législatif n°93-16 du 4 décembre 1993 «fixant les conditions d'exercice d'activités de gardiennage, de transport de fonds et produits sensibles». Ce décret, signé de Ali Kafi, définit ainsi cette nouvelle catégorie d'entreprises qui allaient investir en force le marché de la sécurité. «Il est entendu au sens du présent décret législatif, par gardiennage, toute prestation de service permanente ou occasionnelle visant à assurer la protection d'un bien ou la sécurité dans un ensemble préalablement identifié et délimité.» (art.2) Dans l'article 4, il est précisé que les sociétés de gardiennage et de transport de fonds ne sauraient être des sociétés par actions, cela afin que tous les propriétaires de la société soient identifiés. L'article 8 souligne que les activités indiquées sont réservées exclusivement aux personnes de «nationalité algériennes». On notera au passage que l'autorisation d'exercer est délivrée par le ministère de l'Intérieur sous forme d'agrément renouvelable tous les trois ans. Le décret de 1993 a été suivi par un autre décret en 1994. Il s'agit du décret exécutif n°94-65 du 19 mars 1994 déterminant les modalités de délivrance de l'autorisation d'exercice et de notation en armes des sociétés de gardiennage et de transports de fonds et produits sensibles. «Ce texte distingue trois catégories de sociétés : A, B et C. L'autorisation de type A concerne les sociétés faisant exclusivement du gardiennage. L'autorisation de type B vise les sociétés faisant exclusivement du transport de fonds. Quant à la catégorie C, elle concerne les sociétés qui font à la fois du gardiennage et du transport de fonds (article 2). Outre ces deux textes fondamentaux, plusieurs arrêtés ont été promulgués pour réglementer, notamment, l'épineuse question de la détention des armes à feu. Ainsi, le décret exécutif n°95-396 du 30 novembre 1995 relatif aux «modalités d'importation des armes à feu pour le compte des sociétés de gardiennage et de transport de fonds» indique que «l'importation des armes et de leurs munitions est confiée aux services du ministère de la Défense.» L'arrêté interministériel du 31 janvier 1996 souligne que «l'examen des demandes d'autorisation d'acquisition incombe à un comité interministériel» où siègent particulièrement des représentants de l'Intérieur et de la Défense. De son côté, l'arrêté interministériel du 8 août 1999 oblige les sociétés de gardiennage de catégorie A et C à informer les services de la Sûreté nationale et de la Gendarmerie nationale de la wilaya (...) des établissements, installations, ouvrages et moyens dont elles assurent le gardiennage, en spécifiant l'effectif des personnels employés à cette fin ainsi que les armes et les moyens de transmission qu'ils détiennent, le cas échéant. (art.23) L'arrêté codifie rigoureusement le transport des armes à feu comme l'indique l'article 27 : «Le transport des armes à feu d'un point à un autre par les sociétés, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, est soumis à une autorisation préalable du wali du lieu de départ du transport, délivrée sur demande écrite de la société. Le wali peut, s'il l'estime nécessaire, requérir les services de sécurité publique pour en assurer l'escorte.» M. B.

ENQUÊTE SUR UNE ACTIVITE OPAQUE : LES SECRETS

Le marché de la sécurité ou

Vigilance, Secur Group, Yakadha, Nabaha, Amane Plus, Amnal, Le Patriote, SGS (Société de gardiennage et de surveillance), La Vigilante, Fahd (gardiennage et sécurité), SVS (Société vigilance et service), GSF (Gardiennage et sécurité financière), CGPS (Compagnie de gardiennage, de protection et de sécurité), SAG Es Salem (Société algérienne de gardiennage et de sécurité), etc... Ce sont-là quelques noms et sigles d'une nouvelle catégorie d'entreprises appelées communément «sociétés de gardiennage». Des entreprises qui animent le «marché de la sécurité» depuis voilà dix-sept ans, ceci à la faveur du décret législatif n°93-16 du 4 décembre 1993 «fixant les conditions d'exercice des activités de gardiennage, de transport de fonds et de produits sensibles». Le contexte de la mise en place de cette loi explique, dans une large mesure, la décision d'ouvrir un secteur aussi sensible au privé. Cela traduisait, en effet, l'urgence de répondre à une forte demande en sécurité comme l'illustre le timing de sa promulgation : décembre 1993. C'étaient les débuts du terrorisme et l'Etat était vite dépassé dans sa mission d'assurer la sécurité des biens et des personnes. C'est ainsi que, dans la foulée du décret de 93 et des textes d'application qui lui ont emboîté le pas, des dizaines de sociétés de gardiennage vont être créées. Selon l'ancien ministre de l'Intérieur, Nouredine Zerhouni, il en a été recensé une cinquantaine en mai 2008. «Il existe 52 sociétés de gardiennage qui ont une mission para-policière en Algérie et qui sont sous surveillance permanente des services de la police, de la gendarmerie et du Département de recherche et de sécurité (DRS)» déclarait Zerhouni, rapporte notre confrère Le Jeune Indépendant dans son édition du 17 mai 2008. L'ex-ministre de l'Intérieur s'expliquait ainsi lors d'une séance plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales et où les activités de ces sociétés, jugées quelque peu «opaques» par nos sénateurs, étaient à l'ordre du jour. Pourquoi Zerhouni ? Eh bien tout simplement parce que les sociétés de gardiennage, outre le registre de commerce, ont impérativement besoin d'un agrément délivré auprès du ministère de l'Intérieur (et guère de la Défense) pour pouvoir travailler. Outre les sociétés de gardiennage, ce marché s'est vu élargi à la sécurité électronique : caméras de vidéosurveillance, systèmes d'alarme, etc. Sans oublier bien enten-



PHOTO: B. SOUHLI

Le phénomène du terrorisme a obligé l'Etat à ouvrir le secteur très sensible de la sécurité au privé

du le marché du transport de fonds dominé par l'entreprise publique Amnal (lire portrait).

UNE MANNE AUX MAINS DES GÉNÉRAUX ?

Il faut dire que ce «nouveau» métier n'est toujours pas très visible dans l'esprit du public. «Comme dit l'adage : pour vivre heureux, vivons cachés», plaisante à ce propos un officier supérieur à la retraite qui dirige une des sociétés les plus en vue sur le marché, et qui a requis justement l'anonymat. La partie visible de ces sociétés, en l'occurrence c'est surtout l'image de l'agent de sécurité planté à l'entrée d'une quelconque institution, usine ou chantier. Ce qui ajoute sans doute au mystère de ces entreprises, c'est l'idée (entêtante) qu'elles seraient l'apanage des retraités de l'armée et autres corps de sécurité. En gros, que les sociétés de gardiennage seraient la chasse gardée d'anciens militaires convertis en businessmen, et que ce ne sont qu'une autre manne aux mains des généraux. «Les sociétés de gardiennage sont, dans leur majorité, tenues par d'anciens officiers supérieurs à la retraite ou des ex-commissaires divisionnaires et autres officiers de la gendarmerie» affirme un responsable civil siégeant aux commandes d'une entreprise de gardiennage. D'aucuns jouent à deviner quel général ou baron du régime se dresse derrière

quelle société de sécurité. Plusieurs noms circulent, sans qu'il soit toujours facile d'établir avec certitude la filiation de ces boîtes, le jeu des prête-noms et de la gérance par procuration contribuant à alimenter le flou. S'il est vrai que les sociétés de gardiennage sont une activité de «recyclage» pour nombre d'anciens militaires, il faut souligner que cela n'a rien d'une spécificité algérienne. Partout dans le monde, les sociétés privées de sécurité puisent leur personnel en premier lieu dans l'énorme réservoir des hommes en uniforme pour évidentes raisons de compétence et de connaissance du terrain. A bien y voir, le timing de la promulgation de la loi de décembre 1993 et l'apparition des premières sociétés de gardiennage donne légitimement à penser que ces sociétés étaient dans «les cartons» et n'attendaient qu'une couverture juridique pour voir le jour. Elles ne pouvaient fort logiquement qu'être le fait de «professionnels» du sécuritaire, des gens qui n'avaient pas besoin d'une étude de marché pour s'y lancer. Une première recherche sur les traces de ces sociétés nous a permis de constater d'emblée qu'elles dépassent largement la petite cinquantaine révélée par Zerhouni. «Il y en a dans les 80» indique notre officier supérieur de l'ANP. Les plus nanties investissent volontiers dans l'image comme le montre la qualité de leurs sites web. Ceux-ci laissent

parfois croire qu'on a affaire à des «Blackwaters» algériennes. Le lecteur peut s'en faire une idée en visitant les sites de sociétés comme Secur Group (<http://www.securgroup.org>), la CGPS (<http://www.cgpsalgeria.com/>), Vigilance (<http://www.vigilance-dz.com/>) ou encore la société SAG Es Salem (<http://www.sagessalem-dz.com/>).

«LA SÉCURITÉ N'EST PAS UN TABOU»

«La sécurité est une activité commerciale comme une autre. Il faut arrêter de considérer le mot «sécurité» comme un tabou» argue l'ex-militaire ayant investi dans ce filon. Evoquant son expérience personnelle, il raconte : «Le secteur de la sécurité, c'est toute ma vie. J'ai passé dix ans dans la lutte antiterroriste. En prenant ma retraite, je me suis lancé dans ce créneau parce que c'est la seule activité que je connaisse.» Notre interlocuteur plaide vigoureusement en faveur d'une plus grande libéralisation du marché de la sécurité. «Malheureusement, nous rencontrons beaucoup de restrictions. Pourtant, nous faisons un travail colossal. La sécurité a permis de créer des milliers d'emplois. Et d'économiser à l'Etat des milliards en sécurisant tant d'infrastructures» souligne l'ex-officier.

111



Nouvelle Chevrolet
CRUZE Diesel 2.0 VCDi 150 cv

jantes en alliage 17" - Toit ouvrant électrique en verre avec store - Rétroviseurs extérieurs électriques, dégivrants et rabattables électriquement - Feux antibrouillard avant - 6 airbags - ABS - Radar de recul - Climatiseur automatique à réglage électronique - Vitres électriques avant et arrière à impulsion - Verrouillage centralisé des portes et du coffre à distance - Système audio MP3 avec chargeur CD - Commande du système audio au volant - Volant réglable en hauteur et en profondeur - Direction assistée - Anti démarrage électronique.

à partir de : **1.800.000 DA**
Taxe sur véhicule neuf de 90.000 DA, non incluse

Prix Licence : **1.400.000 DA**

Disponibilité immédiate



L'étoile Chevrolet veille sur vous.

ALGER Ksar Ezzouar : Tél. 021 24 90 00 - Fax. 021 24 58 01
 ALGER Les Amossers : Tél. 021 44 96 00 à 05 - Fax. 021 54 09 18
 ALGER Dely Brahim : Tél. 021 36 71 83 - Fax. 021 91 73 37
 ALGER Sidi Yahia : Tél. 021 60 48 46/49/59 - Fax. 021 60 48 56
 Etoile d'Oran : Tél. 041 49 91 11 à 14 - Fax. 041 49 91 00

CHEVROLET ASSISTANCE 24H/24 : 021 98 00 61

Offres valables chez Diamal et son Réseau National.
 Information Distributeurs Agréés DIAMAL : Tél. 021 98 00 61
 29 points de vente sur tout le Territoire National

ALGER Ksar Ezzouar : Tél. 021 24 90 00 - Fax. 021 24 58 01
 ALGER Les Amossers : Tél. 021 44 96 00 à 05 - Fax. 021 54 09 18
 ALGER Dely Brahim : Tél. 021 36 71 83 - Fax. 021 91 73 37
 ALGER Sidi Yahia : Tél. 021 60 48 46/49/59 - Fax. 021 60 48 56
 Etoile d'Oran : Tél. 041 49 91 11 à 14 - Fax. 041 49 91 00

ELLE EST NUMERO 1 DU TRANSPORT DE FONDS EN ALGERIE

Dans l'intimité blindée d'Amnal..

C'est un peu la Brink's algérienne. Elle, c'est AMNAL, acronyme de «Amn el Djazaïr», «Sécurité Algérie». Elle est réputée pour être le numéro 1 du transport de fonds en Algérie. Elle a quasiment la totalité du marché bancaire, banques étrangères incluses. L'entreprise nous a aimablement ouvert ses portes en toute simplicité. Le siège de la direction générale, située à Staouéli, est discret. A peine une petite enseigne gravée devant la porte d'entrée en décline l'identité. «Amnal est une entreprise publique créée, en octobre 1993, à l'initiative de six banques publiques et deux compagnies d'assurance. Avec l'insécurité grandissante due au phénomène du terrorisme, ces banques ont voulu créer une filiale qui se chargerait de la sécurisation de leur transport de fonds», explique Liès Laïd, directeur central chargé de l'exploitation.

Ainsi, contrairement à une idée reçue, Amnal n'est pas une société de gardiennage privée. Les six banques dont il est question ici sont : la BDL, la CNEP, la CPA, la BNA, la BADR et la BEA. Quant aux compagnies d'assurance, il s'agit de la CAAR et de la CAAT. Il faut noter que si le transport de fonds est sa spécialité, Amnal s'est investie également dans deux autres activités liées directement à la sécurité : le gardiennage et la sécurité électronique (les systèmes de vidéosurveillance notamment). L'entreprise emploie plus de 5000 personnes, dont 300 convoyeurs de fonds professionnels, le reste étant affecté aux activités de gardiennage.

Comme les autres sociétés de sécurité, Amnal est donc née dans une conjoncture extrêmement critique. L'entreprise connaîtra très vite une expansion vertigineuse, en ouvrant des directions régionales un peu partout jusqu'à couvrir tout le Nord du pays. Dans le Sud, c'est surtout la région de Hassi Messaoud, avec une antenne à Ouargla, qui est couverte. «Nous ouvrons nos structures en fonction de la densité bancaire dans une région donnée», explique Liès Laïd. Si les sociétés de gardiennage appartiennent pour bon nombre d'entre elles à d'anciens militaires, gendarmes et autres commissaires, Amnal, elle, est dirigée par un staff issu plutôt des milieux financiers. «Je dois être le seul civil dans ce secteur», ironise son DG, Mohand Mounsi, un banquier de carrière, qui était directeur général adjoint de la BDL, avant de rejoindre Amnal. Son bras droit, M. Laïd, est issu du milieu des assurances. Les premières années ont été celles du terrorisme qui battait son plein. Mais par-



Un agent de sécurité devant un fourgon blindé dans le parc d'Amnal qui compte 32 véhicules Mercedes

doxalement, c'est au moment où la situation sécuritaire semblait connaître une certaine amélioration, que surviennent les premières pertes.

LES CONVOYEURS DE FONDS À L'ÉPREUVE DU TERRORISME

C'est ainsi que le 14 juillet 2003, un véhicule d'Amnal, une 405 blindée, avec trois hommes à bord (un chauffeur, un convoyeur et un aide-convoyeur) sont surpris par une violente attaque terroriste au lieu-dit Yehlem, près de Ain El Hammam. Bilan : trois morts, en l'occurrence les trois agents d'Amnal, et une somme de 10 millions de dinars subtilisée par les assaillants.

Un an plus tard, le 29 novembre 2004, un autre véhicule d'Amnal est attaqué en Kabylie toujours, cette fois du côté de Bouzeguène. L'attentat se solda par un mort, deux blessés, et 150 000 euros volés. La vidéo de cette dernière attaque circulera longtemps sur YouTube. «Malgré la persistance du risque terroriste, Amnal ne s'est jamais retirée des zones les plus dangereuses et n'a à aucun moment suspendu ses activités, même au plus fort du terrorisme», dira M. Bendris, DAG de l'entreprise. Toutefois, il est utile de signaler que suite aux deux attaques meurtrières essayées en Kabylie, Amnal a été interdite d'activité dans la wilaya de Tizi Ouzou par le ministère de l'In-

térieur, interdiction qui court jusqu'à ce jour, comme nous l'explique le DG Mohand Mounsi (lire interview). Ce qui inquiète les services de sécurité, c'est, en l'occurrence, la velléité de voir des fonds atterrir dans les caisses des groupes armés et leur donner ainsi les moyens de se redéployer. Par ailleurs, il faut savoir que malgré les risques encourus, Amnal n'a pas le droit de solliciter des renforts ou une escorte des services de sécurité. «Le défunt Ali Tounsi disait que ce n'est pas la mission de la police, celle-ci devant se cantonner à faire respecter l'ordre public», explique Liès Laïd.

Viré au parc de l'entreprise. Celui-ci est aménagé dans le sous-sol d'un immeuble. Un fourgon de réserve, de marque Mercedes, y est parqué. Les autres véhicules sont tous de service. Liès Laïd nous fait visiter le poste de commandement d'Amnal dirigé par un ancien commissaire divisionnaire. Sur un tableau sont affichées les missions du jour. «Il y a les points programmés et les points sur appel», nous explique-t-on.

Amnal effectue quelque 600 rotations quotidiennes à travers l'ensemble de ses clients, évalués à 936 agences bancaires (sur un millier d'agences publiques). A Alger seule, plus de 290 rotations sont effectuées quotidiennement. A noter qu'en cas d'at-

taque ou de vol, les clients d'Amnal sont remboursés dans un délai d'un mois à concurrence de 250 millions de dinars.

LA DGSN À LA RESCOURSSE POUR DES SESSIONS DE FORMATION

Convaincu que la qualité de sa prestation dépend, dans une large mesure, de la qualité de ses véhicules, Amnal consent un investissement lourd pour la modernisation de son parc. Finies les anciennes 504 «sous sérum» (dixit Laïd) qui étaient pour les convoyeurs de fonds de véritables cerceaux roulants. 500 millions de dinars ont été ainsi injectés pour l'acquisition d'une nouvelle gamme de véhicules de très haute technologie, pour un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards de dinars, indique le directeur général. L'entreprise s'est alors offert «32 fourgons Mercedes, suivis de 18 autres de marque Renault Mascot de conception Amnal» se félicite le directeur de l'exploitation. «Notre logistique n'a rien à envier à celle de la Brink's», commente M. Laïd. Pour les néophytes, la Brink's fait ici référence au géant américain du convoyage de fonds, qui existe depuis 1859 à l'initiative d'un transporteur ingénieur de Chicago du nom de Perry Brink, qui inventa carrément le métier de transport de fonds. La Brink's, faut-il le souligner, est très intéressée par le marché algérien, après avoir rafilé le marché marocain. «Mais les autorités algériennes lui ont signifié un net catégorique», assure-t-on chez Amnal. L'on apprend dans la foulée que «Khalifa s'appretait à acquérir pas moins de 200 fourgons blindés pour faire du transport de fonds, mais sa chute brutale en a décidé autrement». Vu le caractère sensible de son activité, Amnal, comme toutes les entreprises «civiles» intervenant dans le secteur de la sécurité, se verra confrontée à un problème de taille : celui du recrutement, les effectifs disponibles étant peu et mal formés. «Après les attaques terroristes que nous avons subies, nous avons formé trois sessions à l'Ecole de police de Soumaïa en collaboration avec la DGSN», confie Liès Laïd. «Nous avons formé 220 agents de convoyage et avons prodigué une formation également aux chauffeurs en les entraînant aux techniques de conduite d'un véhicule blindé, en leur apprenant comment éviter un barrage suspect dressé sur la route» ajoute le directeur de l'exploitation. M. Mounsi nous a affirmé que cette collaboration avec la DGSN va se poursuivre pour la formation d'instructeurs qui vont, à leur tour, encadrer la deuxième génération de convoyeurs de fonds. **Mustapha Benfodil**

MOHAND MOUNSI. Directeur Général d'Amnal

«Nous sommes interdits d'activité dans la wilaya de Tizi Ouzou»

Propos recueillis
Par Mustapha Benfodil

Comment se présente la santé financière de l'entreprise Amnal aujourd'hui ? Peut-on connaître votre chiffre d'affaires ?

Amnal a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 milliards de DA. Mais le chiffre d'affaires ne veut rien dire en soi. Il est jugé à l'aune de la rentabilité qu'il génère.

D'aucuns considèrent qu'Amnal détient le monopole du transport de fonds en Algérie. Vous êtes d'accord avec cela ?

Amnal ne détient pas le monopole du transport de fonds. Nous avons une activité majoritaire dans ce créneau, c'est vrai. Mais on n'a aucun monopole. Peut-être que nous, on a progressé, et que la concurrence a stagné... Amnal a commencé par faire le transport de fonds à Alger. Ensuite on est parti à Oran, puis Tizi Ouzou, Constantine, et maintenant, on couvre pratiquement tout le nord du pays, de Tlemcen jusqu'à Annaba et l'ensemble des Hauts-Plateaux. Il manque le Grand Sud, mais nous sommes présents à Ouargla qui est la zone la plus sensible, la plus riche aussi. Nous sommes sur Ouargla, Ghardaïa, Hassi Messaoud jusqu'à

Touggourt. Amnal emploie 5500 personnes réparties sur trois activités : l'activité gardiennage, l'activité transports de fonds et l'activité sécurité électronique. L'essentiel du personnel est concentré dans l'activité gardiennage. Aujourd'hui, Amnal représente 10% du marché du gardiennage. Nous sommes présents dans 936 agences bancaires.

Comment évaluez-vous l'impact du terrorisme sur votre entreprise ?

L'impact a été énorme, dans la mesure où il nous oblige à faire plus d'investissements. Il nous oblige à mettre plus de monde, plus de moyens. Nous avons subi six attentats à Tizi Ouzou, nous avons perdu quatre employés. La direction régionale de Tizi Ouzou a failli disparaître. Elle emploie quelque 350 personnes et il y a eu 150 emplois qui ont été supprimés à cause de cette situation. A l'heure actuelle, nous n'avons gardé que la structure administrative à Tizi Ouzou.

Justement, Amnal a été priée de ne plus intervenir en Kabylie. Cette interdiction n'a pas été levée ?

Actuellement, nous ne travaillons plus à Tizi Ouzou. L'arrêt (du ministère de l'Intérieur) nous interdit toujours de travailler dans la wilaya de Tizi Ouzou. Du reste, je n'ai jamais demandé à



PHOTO: M. SALIM

reprandre le-bas.

Le terrorisme vous a obligés, disiez-vous, à investir davantage dans les moyens logistiques...

Effectivement. Comme dit l'adage, «à quelque chose malheur est bon». Le terrorisme nous a obligés à moderniser notre parc. Nous avions d'anciens véhicules, des 504 et des 405, qui étaient davantage faits pour la ville, et pour des périodes de paix, avec des blindages légers qui n'étaient pas conçus pour résister à des attaques lourdes. Aujourd'hui, le parc de l'entreprise est pratiquement neuf. Pour cela, nous avons investi 500

millions de DA. Nous avons acquis 32, ensuite 18 véhicules blindés. Nous avons également renouvelé 26 véhicules légers. Donc nous avons un parc assez important. C'est un investissement lourd, difficile à amortir. Chaque véhicule est une usine.

Un mot sur votre politique de recrutement. Quel profil ciblez-vous en priorité ?

D'abord, nous recrutons des gens qui sont jeunes, qui ont entre 25 et 35 ans, avec un minimum de niveau scolaire. Ensuite, il y a l'avantage des personnes issues des différents corps de

sécurité. Vous savez, il y a beaucoup de gens qui étaient employés sous contrat avec les services de police, de la gendarmerie ou de l'armée. C'est une aubaine pour Amnal parce que c'est un personnel qui est déjà formé.

D'aucuns estiment que le talon d'Achille de cette activité, c'est la formation. Qu'en pensez-vous ?

C'est un anachronisme : il y a un secteur de la sécurité qui existe en Algérie, mais l'Etat n'a jamais pris le soin de créer des structures de formation pour ce secteur. Mais en ce qui nous concerne, nous avons formé notre personnel. Maintenant, nous nous attelons à former 20 instructeurs qui vont à leur tour former des personnels sur le site. Mais c'est un gros problème. Si le secteur veut se développer, il faut impérativement qu'il soit accompagné par des structures de formation professionnelle.

C'est un appel que vous lancez au ministère de l'Intérieur ?

Non, pas au ministère de l'Intérieur mais au ministère de la Formation professionnelle. Le métier de la sécurité est nouveau en Algérie, c'est un métier qui existe pratiquement depuis 1993 et il n'y a toujours pas de structures de formation pour l'accompagner. C'est aberrant. ss **M. B.**

ALGER INFO

COMMERCE DE VIEILLERIES ET BROCANTES

Les revendeurs à l'affût de la

Ils sillonnent les moindres recoins de la ville à la recherche d'objets anciens et de vieilleries.

De l'électroménager aux vieux meubles, en passant par les combinés de téléphone, les tabourets, les fourneaux, et même les vieilles chaussures, les acheteurs ambulants de vieilleries dont les gens veulent se débarrasser, pullulent dans l'Algérois.

Ils sillonnent à longueur de journée les artères et les rues de la ville à la quête du moindre objet ancien. Habituellement, ils parcourent les venelles des cités dans de vieilles voitures aussi usées que les antiquités qu'ils achètent aux particuliers.

Ils sont généralement deux à bord. Tandis que l'un conduit, l'autre crie, en bramant haut et fort la liste des objets qu'il pourra vous acheter.

L'intonation est si constante qu'on est en droit de supposer qu'un apprentissage pour le bon fredonnement de ces phrases répétitives serait de mise.

«Les novices son initiés par leurs aînés, ils apprennent les formules dans le tas, et nous les corrigons si nécessaire», soutient Ami Ahmed, qui fait ce métier depuis une vingtaine d'années. A bord d'une vieille Peugeot 404, son fils Mohamed âgé d'à peine 17 ans émerge de la voiture qui roule en s'accoudant à la portière arrière et déchire par sa voix stridente le silence matinal. «Qech telbie...», s'ensuit alors sur un ton plus cadencé la fameuse liste d'objets, «bifi, s'miounates, tabouret, cuisinière... fourneaux», pour qu'à la fin et en guise de clôture pour la ligne mélodique, il met sur le dernier objet annoncé un point d'orgue, étiré jusqu'à essoufflement.

Aussitôt qu'une personne intéressée fait signe à la voiture, celle-ci s'arrête illico, et débute alors un marchandage, dont seuls ces brocanteurs détiennent les rouages. C'est ainsi qu'une bibliothèque faite en ébène et qui coûterait à coup sûr dans les 50 000 DA se retrouve au bout de la négociation bradée



Les acheteurs ambulants de vieilleries dont les gens veulent se débarrasser, pullulent dans l'Algérois

à seulement 1000 DA, comme un vulgaire tas de bois de caisse qui finirait, à en croire le nouveau détenteur, presque dans la cheminée. En se renseignant sur le lieu d'établissement de ces fins acheteurs, nombre d'entre eux nous affirmeront qu'ils sont installés à Hammadi, une localité qui se trouve à une trentaine de kilomètres du centre-ville.

Arrivés sur place, il nous est nullement difficile de situer le lieu de résidence de ces commerçants d'un autre âge, car à la vue de nombreux véhicules de marque Peugeot 404 stationnés devant des mansardes de fortune, on est certains qu'on est au bon endroit. Aussitôt qu'une nouvelle camionnette s'arrête, d'autres brocanteurs revendeurs de deuxième main se ruent pour connaître la nature de son chargement. Ce sont majoritairement

des meubles, «ce n'est pas intéressant», affirme Nacer un jeune revendeur, «ce qui marche le plus pour la saison ce sont les réfrigérateurs». Pour d'autres, ils négocient la marchandise à prix modeste, le détenteur de la marchandise finit par la céder à un vieil acheteur qui va l'acheminer dans l'intérieur du pays où elle sera écoulée facilement, nous affirment-ou. D'autres brocanteurs, rafistolent eux-mêmes la marchandise dans des locaux situés au centre-ville et attendent d'éventuels acheteurs particuliers, «nous pouvons aussi vendre la marchandise en gros, si le prix qui nous est proposé est intéressant», nous dira un commerçant. Tout compte fait, tout le monde trouve son compte dans cette pratique, les brocanteurs en premier, les clients, et les vendeurs. K. Saci

BACHEDJERRAH LES OCCUPANTS DE LA FORÊT DE OUEDA OUCHAÏH SANS ÉLECTRICITÉ

Les occupants du bidonville de la forêt située à Oued Ouchaïh, dans la commune de Bachedjerrah, lancent un appel urgent à l'administration locale afin qu'ils soient recasés dans des logements décentes. En effet, 150 anciennes maisons abritent des familles dans de déplorables conditions de vie.

On ignore si elles ont été recensées dans le cadre de l'habitat précaire, cependant, certains occupants de ce site affirment avoir reçu à maintes fois des agents de l'APC. Ils se plaignent, à présent, des coupures récurrentes de courant, ce qui les pousse à utiliser les câbles de poteaux situés à 400 mètres. Le danger d'électrocution menace les occupants qui se trouvent dans l'obligation de s'alimenter anarchiquement. E.Y.

PATRIMOINE FORESTIER À L'EST D'ALGER LA FORÊT DE BEN M'RED LIVRÉE AU SACCAGE

Alors que la capitale manque cruellement d'espaces dédiés à la détente et à la villégiature, le peu de forêts, qui ont échappé, par on ne sait quel miracle, au détournement du foncier et à la dégradation programmée de ces dernières années, ne semblent guère susciter, auprès des pouvoirs publics, un quelconque intérêt. A l'est de la capitale, des travaux de réhabilitation ont été menés à terme au niveau de la forêt de Ben M'Red dans la commune de Bordj El Kiffan, il n'en demeure pas moins que la suite des dispositions devant sauvegarder ce site forestier de la dégradation n'ont pas été prises par les pouvoirs publics. Le bois se trouve toujours sous l'emprise d'indus occupants qui y ont élu domicile, en y installant une trentaine de baraques de fortune. Par ailleurs, toutes les installations de jeux d'enfants, telles que les balançoires et les toboggans ont subi des dégradations, faute de gardiennage. K. S.

SUR LE VIF

DISCRÉTION



PHOTO: B. SOUHIL

Tout en assurant la sécurité des estivants, les éléments de la Sûreté nationale se font discrets, à l'image de leur tenue.

24 HEURES

STATION DE BUS DE BAB EZZOUAR : ANARCHIE ET MANQUE DE COMMODITÉS

La station de bus de Bab Ezzouar qui se trouve sous un pont, manque cruellement de commodités devant offrir aux voyageurs un minimum de confort. A l'inexistence d'abris-bus, s'ajoute celle des vespaïennes. La station est, par ailleurs, le lieu de parage des taxis clandestins. C'est ainsi que s'entremêlent dans ce lieu exigu, qui plus est à forte congestion routière, taxis, bus et taxis clandestins. S'ajoute également à cette situation, l'envahissement de la station par les vendeurs illicites qui proposent à la vente toutes sortes de marchandises. Il serait temps, selon les usagers, de revoir l'aménagement de cette station.

BELOUZDAD : LE CALVAIRE DE 30 FAMILLES

Les membres de 30 familles

vivent dans des taudis situés à la rue 36 dans la commune de Belouizdad. Après 8 ans, leur mode de vie précaire est devenu insupportable à plus d'un titre. Les chefs de ces familles, originaires de Belouizdad, s'indignent contre leur misère exacerbée ces derniers jours de grande chaleur. Sans eau potable ni aération, les pauvres familles souffrent des effets de l'insalubrité, aussi bien dans les baraques que dans les ruelles poussiéreuses et jonchées d'ordures ménagères. Pire, les insectes, notamment les moustiques, rendent la nuit infernale, surtout pour les enfants et les personnes âgées.

Ayant longtemps attendu la réhabilitation de ce site précaire, les habitants interpellent, pour la énième fois, les autorités locales pour intervenir à titre humain, «si le budget communal ne prévoit

aucun projet pour sauver ces misérables», s'indignent-ils.

BARAKI : INCENDIE À LA CITÉ DES 2004 LOGEMENTS

La cité des 2004 Logements, dans la commune de Baraki, a été, avant-hier soir, le théâtre d'une spectaculaire action de sauvetage d'une femme menacée par le feu qui était en train de ravager son domicile. Les habitants de ce quartier, croyant que la malheureuse femme voulait se jeter du troisième étage pour mettre fin à ses jours, ont vite alerté la police, qui, une fois sur les lieux, a constaté qu'il s'agissait d'un appel au secours lancé par la dame en question. Cette dernière a été sauvée et

HORAIRES DES PRIÈRES

El Fedjr	04 h 08
Dohr	12 h 54
El Asr	16 h 43
El Maghreb	20 h 02
El Icha	21 h 33

EN L'ABSENCE D'UN PLAN DE TRANSPORT ADAPTÉ

La ville étouffe en été

À défaut d'aires de stationnement réglementées et en nombre suffisant, les vacanciers se retrouvent à la merci des gardiens de parking autoprolamés.

La circulation automobile se complique davantage en été par rapport au reste de l'année. La solution à ce problème tarde à se dessiner malgré les appels en direction de l'administration sur la nécessité de réactualiser le plan de transport et de l'adapter aux exigences de la ville de Annaba. Ce problème, qui n'est pas des moindres, a des conséquences négatives sur l'évolution de la cité et ses rapports avec l'environnement. D'aucuns ont constaté que la ville, qui est une destination touristique par excellence grâce à la beauté de ses sites, perd chaque été des estivants, alors qu'avant elle enregistrait une importante affluente de vacanciers. Les traces de la circulation automobile découragent ses habitants mêmes et ceux des régions limitrophes. Le déficit en aires de stationnement représente un autre facteur de stress pour les estivants en quête de détente et de quiétude, d'autant plus que ces lacunes sont comblées par les gardiens de parking autoprolamés qui squattent toutes les rues et ruelles avec leur comportement incivique. Des vacanciers venus de l'arrière-pays nous ont confié que «ces gardiens autoprolamés qui occupent audacieusement les espaces, ne sont pas sans ressembler à des cerbères, car ils portent atteinte à l'hospitalité légendaire de l'antique Hippone». Il faut dire que chaque artère représente une chasse gardée pour un groupe de jeunes audacieux, imposants et costaux, qui, sous le



prétexte du chômage se font rémunérer, bon gré mal gré, par les propriétaires de voitures stationnées sur «leur territoire». À certains qui diraient pouvoir se passer de cette prestation alambiquée, d'autres ne manqueraient pas de rétorquer qu'à la moindre digression, des représailles ne tarderaient pas à tomber, telles une sentence. Il serait donc plus sage de faire le dos rond, car ces «gardiens» sont très violents, surtout une certaine catégorie d'entre eux qui ne peut se contenter de tabac ordinaire et se procure sans coup férir

les moyens de se shooter avec toutes sortes «d'herbes» et autres comprimés. Faut-il réprimer ce comportement factieux ? Faut-il accepter ce «métier» comme palliatif au chômage ? Faut-il laisser s'installer la violence entre les propriétaires de véhicules et ces «gardiens», pas commodes, voire agressifs ? Faut-il encore faire appel à chaque fois à la police pour dénoncer ces actes qui nuisent à la réputation de la cité ? Ces jeunes, victimes de la récession du marché de l'emploi, sont tout simplement livrés à eux-mêmes. Ils se font vendeurs à la sauvette, gardiens de parkings, racoleurs devant les relais de voyage, vendeurs de tabac, squatteurs d'espaces publics, et en désespoir de cause candidats à la harka. La «fonction» de gardien de parking, qui est entrée aujourd'hui dans les moeurs, ne répond à aucune norme d'activité socio-économique.

Des jeunes n'hésitent pas à se déplacer les jours de marché hebdomadaire d'une zone à l'autre afin «d'offrir» leurs services, en l'occurrence «surveiller» les voitures. Ils glanent certes des sommes rondellettes, mais il reste que ce «travail» n'est qu'une forme de mendicité et un encouragement à la dévalorisation du travail. Deux ou trois parkings de grande envergure pourraient mettre fin à cette activité parasitaire, devenue une véritable plaie de la cité. Les autorités devraient y réfléchir sérieusement.

Tewfiq G.

ACCUSÉE DE PROPOS JUGÉS SUBVERSIFS PAR L'ADMINISTRATION

L'association de la mosquée Ennour poursuivie en justice

L'association religieuse de la mosquée Ennour, sise à la Plaine Ouest, a fait l'objet d'une action en justice par la direction des affaires religieuses de la wilaya.

Dans sa requête, cette dernière a demandé la dissolution de cette association, agréée depuis mai 2009. Elle reproche à son président d'être derrière des propos subversifs contre l'administration, proférés à partir de cette mosquée. Or, dans un écrit dont nous détenons une copie, Abdallah Eddouadi, l'imam de cette mosquée, qui se dit être à la tête de toutes les mosquées de la daïra de Annaba, n'a pas apprécié l'attitude adoptée par sa hiérarchie à l'encontre de cette association qui, selon lui, est exempte de tout

reproche. En effet, à travers 6 points, transcrits dans un long témoignage, cet imam a battu en brèche toutes les accusations de la direction des affaires religieuses. Il a même loué ses efforts pour des travaux de réfection effectués dans cette mosquée, notamment concernant la toiture, les infiltrations d'eau, le badigeonnage des murs, l'équipement de la bibliothèque, la sonorisation de ce lieu de culte, etc. Cette intervention n'a pas été du goût de la direction des affaires religieuses qui prévoit de faire passer en conseil de discipline l'association demain, jeudi, à l'effet de répondre de son acte qualifié de téméraire par les fidèles de cette mosquée. Pour rappel, cette dernière est classée première à l'échelle de la wilaya en matière de collecte des fonds de la Zakat. «Une histoire de sous pourrait être le motif principal de ce problème», affirment les fidèles de la mosquée Ennour.

M.-F.G.

UN EX-OFFICIER DE L'ANP MENACÉ D'EXPULSION DE SON LOGEMENT DE FONCTION

Rachid Rahmani, un ex-officier de l'armée nationale (ANP), a fait l'objet d'une décision d'expulsion du logement de fonction qu'il occupe à la cité 87 logements à El Kharouba, à Annaba. Suite à cela, il a saisi le commandant de la 5^{ème} région militaire par écrit, sollicitant le prolongement du délai d'application de cette décision qui remonte au 9 novembre 2003. Le dossier d'attribution d'un logement social, qu'il a déposé en 2004, n'a pas abouti jusqu'à présent, et ce «en dépit d'une enquête approfondie menée par le gendarmier national», est-il mentionné dans sa demande. Devant cette situation, a-t-il ajouté, il a opté pour la formule du logement socio-participatif (LSP) au titre d'un programme de 500 unités réservées au ministère de la Défense nationale. Aujourd'hui, Rachid Rahmani, handicapé à 50%, attend son logement dans la crainte d'une imminente expulsion de l'appartement de fonction qu'il habite avec sa famille.

T.G.

ÉCHANGES CULTURELS — TIZI OUZOU S'INVITE À BOUNA

Après Sétif, Oran et Ain Defla, c'est au tour de Tizi Ouzou, la capitale du Djurdjura, de s'inviter à Annaba pour faire connaître son patrimoine à travers sa semaine culturelle qui a débuté dimanche dernier. Venant apporter un plus à l'animation estivale de la Coquette, cette manifestation propose un programme riche en variétés artistiques et autres expositions, mettant en relief les différents aspects du patrimoine historique et culturel de la Kabylie. La première sortie de Tizi Ouzou a permis au public annabi d'apprécier les chansons et danses kabyles avec la troupe Idhibil qui a créé une ambiance exceptionnelle grâce à la remarquable prestation de ses artistes. Des expositions en tout genre: arts plastiques, artisanat avec de la poterie et des habits traditionnels, sculpture sur bois, bijoux traditionnels, tapis, peinture sur soie, gastronomie, photos... ont marqué, par ailleurs, la première journée de la semaine culturelle de Tizi Ouzou dans la Coquette. La population annabie a également profité d'une soirée artistique à la plage Rizzi Amor avec la troupe Ithrane Da Mouloud et les chanteurs Aljia et Larbi Youba. Durant leur séjour dans l'antique Hippone, les troupes musicales et les artistes de la capitale du Djurdjura se produiront dans les communes côtières de Chetaïbi et Seraïdi, sur la plage Rizzi Amor, ainsi que sur le Cours de la Révolution, et ce au grand bonheur des estivants et autres amoureux de l'art kabyle. Des visites touristiques ont été par ailleurs programmées à l'attention des hôtes de Annaba, qui auront ainsi l'occasion de découvrir les ruines d'Hippone, la basilique Saint-Augustin, le Cours de la Révolution et le majestueux Edough à partir des hauteurs du village côtier de Seraïdi.

T.G.

PREMIÈRES JOURNÉES NATIONALES DE CHIMIE À L'UNIVERSITÉ BADJI MOKHTAR

Les premières journées nationales de chimie, organisées par le département de chimie et les laboratoires de recherche de chimie de l'université Badji Mokhtar, auront lieu les 10 et 11 octobre prochain avec comme principal objectif de rassembler des doctorants, des chercheurs et industriels issus des différentes disciplines de la chimie, pour leur donner l'opportunité de se connaître, d'échanger leurs expériences, d'organiser des débats scientifiques, etc. Les thèmes retenus pour ces premières journées sont «Chimie organique et phytochimie», «Chimie analytique et environnement» et «Chimie : matériaux et corrosion».

T.G.

COLLECTIVITÉS LOCALES UNE SUBVENTION DE 14 MDA POUR CHETAÏBI

La commune côtière de Chetaïbi qui dispose d'importants atouts touristiques et naturels, ne parvient pas à s'auto-financer en l'absence de revenus conséquents. Restée en l'état faute d'investissements et autres projets de développement, l'ex-Herbillion est aujourd'hui en butte au chômage, à la crise du logement et à l'enclavement. Conscients des problèmes et des contraintes que rencontre cette commune, les élus de l'assemblée populaire de wilaya lui ont réservé près de 14 MDA (millions), alloués au titre d'une subvention prélevée du budget complémentaire de la wilaya de l'année 2010, adopté au mois de juin dernier. Cette enveloppe est destinée à l'acquisition de deux bus pour le renforcement du transport scolaire et la réalisation d'un mur de soutènement au niveau de la cité Bellevue, au chef-lieu de commune. Cette subvention a certes été accueillie favorablement, cependant, il faut relever que Chetaïbi a tous les moyens de s'ériger en véritable pôle de développement, surtout avec ses atouts naturels, qui ne sont pas à démontrer, et de se débarrasser d'une telle assistance financière, à l'instar des autres communes de la wilaya. Cette vision reste toutefois subordonnée à la mise en place d'une stratégie futuriste de développement de la wilaya qui repose sur la valorisation des potentialités multiples de l'ensemble des communes.

T.G.



SNAPO

Les pharmaciens veulent renégocier leurs marges bénéficiaires

1 Cette opération sera prochainement discutée conjointement avec la commission interministérielle en charge du dossier (Travail et Sécurité sociale / Commerce / Santé, Population et Réforme hospitalière).

Le Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (Snapo) appelle à la relance du débat sur la nécessité de renégocier les marges bénéficiaires des professionnels du secteur, a indiqué, récemment à Oran, le président du Snapo, Belambri Messaoud. Il a explicitement mis en relief la révision des marges bénéficiaires qui restent toujours en vigueur sur la base d'un décret datant de 1998. Cette opération sera prochainement discutée conjointement avec la commission interministérielle en charge du dossier

(Travail et Sécurité sociale / Commerce / Santé, Population et Réforme hospitalière). Cette déclaration du responsable du Snapo souligne le fait intrinsèque du décret régissant le système des marges bénéficiaires du pharmacien qui remonte à douze ans.

PROMOTION DU GÉNÉRIQUE

«La politique nationale en matière de développement du médicament a largement évolué grâce à la promotion du générique et de la production nationale qui a permis d'atteindre un tant soit peu

la dépendance du pays par rapport au marché du médicament extérieurs», a affirmé le président du Snapo. Il précisera sa pensée en annonçant que «le SNAPO intègre pleinement à cette stratégie économique qui s'est aussi traduite sur le terrain par une accessibilité au médicaments». Il ne manquera pas de lancer un appel invitant au renforcement de cette politique par «l'adoption de nouveaux dispositifs comme celui attendu à travers la mise en adéquation du décret de 1998 relatif aux marges bénéficiaires», a-t-il indiqué. **Z. Saber**

FORCES NAVALES

Le Bateau-école «Soummam» accoste à la Base Navale de Mers el Kébir

Le Bateau-école «Soummam» des forces navales avec à son bord 111 élèves officiers de carrière, a accosté en début de la matinée de mercredi à la base navale de Mers El Kébir, la quatrième étape du programme d'une tournée de l'exercice 2010 au titre de la campagne d' instruction et de formation. Celle-ci a débuté le 6 juillet dernier pour prendre fin un mois après. Dès l'accostage à 9 heures, un cérémonial d'accueil en l'honneur du commandant du bateau-école, le Colonel Koriche Mohamed et des élèves officiers a été organisé sur le qui ainsi qu'au niveau du poste principal de commandement de la base navale par le Commandement de la façade maritime Ouest. Le Colonel Malaoui Salah, commandant de la base navale de Mers El Kébir entouré d'officiers supérieurs a accueilli, le colonel Mohamed Korichi qui a



Le programme de cette campagne est organisé au profit de 111 élèves officiers de carrière de l'Ecole des Forces Navales de Tamensouft (1^{er} RM)

passé en revue un détachement de marins des forces navales. S'agissant du programme de cette campagne qui est organisée au profit des 111 élèves officiers de carrière de l'Ecole des Forces Navales de Tamensouft (1^{er} RM), le chargé de la cellule de communication

des forces navales a indiqué lors d'un point de presse, que celle-ci prendra fin le 6 août prochain. Elle est organisée au profit des élèves officiers des forces navales. Ces élèves-officiers ont achevé leur cycle de formation théorique en première année en LMD. Cette cam-

pagne, rappelle-t-on, qui a donné lieu à un programme de formation pour des connaissances théoriques dans le bâtiment-école ou en haute mer, permettra aux jeunes officiers des forces navales de se familiariser avec les conditions de navigation et autres techniques. Il est prévu le long des séjours des visites de sites historiques et culturels ainsi que des rencontres sportives. Au nombre de cinq, ces étapes ont débuté le 6 juillet dernier par une première escale de trois jours au port portugais Ponta Delgada des Açores dans l'océan Atlantique, suivie de Portsmouth sur la Manche (Grande Bretagne) du 13 au 16 juillet et ensuite à Kiel sur la mer Baltique (RFA), du 19 au 22 juillet. Elle sera clôturée le 6 août après un séjour de trois jours dans le port italien de Livourne. Cette dernière escale a été précédée par celle de Mers El Kébir du 28 au 30 juillet en mer Méditerranée. **T. K.**

EN BREF

SANTA CRUZ: DESTINATION PRIVILÉGIÉE DES VACANCIERS

Le site historique Santa Cruz reçoit, depuis le début de la saison estivale, un nombre important de vacanciers, notamment des étrangers, avec la remise en fonctionnement du téléphérique, après une panne de plus de 4 mois. Ce dernier facilite l'accès au site en un quart d'heure au lieu d'une ou deux heures par route. Le site reçoit chaque année des dizaines de piétons noirs venant de différents pays européens, en sollicitant les autorités algériennes. Le site bénéficiera prochainement d'un

budget pour des travaux de réaménagement notamment pour ce qui concerne la voirie, les espaces verts et de détente ainsi que pour la disponibilité de l'éclairage public et de la sécurité. **R. S.**

DEUX CENTRES DE VACANCES OUVERTS PAR LA DJS POUR LES NÉCESSITEUX

Au titre de la saison estivale 2010, le service de l'animation culturelle de la DJS a ouvert deux centres de vacances pour les enfants nécessiteux au niveau des localités balnéaires Mers El Hadjadj et Ain El Turck.

Trois sessions de 300 personnes sont organisées jusqu'en août prochain pour une quinzaine de jours au niveau de ces deux centres de vacances. **T. K.**

20000 TROUSSEAUX SCOLAIRES POUR LES ÉLÈVES DÉMUNIS

Un quota de 20000 trousseaux scolaires sera distribué par les services de l'aide sociale au profit des élèves démunis de la commune à titre de solidarité. Un avis d'appel d'offres a été lancé par l'APC pour la confection de quelques 8000 trousseaux pour le cycle primaire, 6750 pour le moyen et 4250 pour le

CADRE DE VIE

LE BD BENZERDJEJ DE NOUVEAU SQUATTÉ PAR LE COMMERCE INFORMEL

Le commerce informel a refait son apparition au boulevard Benzerdjeb, notamment sur ses pénétrantes. En effet, après la mesure prise et mise à exécution par le secteur urbain de Sidi El Bachir (ex. Plateau) interdisant à ces commerçants d'occuper les lieux et d'exercer leur activité jugée illicite, les voilà qui refont leur apparition. Poissons, pastèques, fruits et légumes sont ainsi exposés à la vente dans des charrettes ou dans des camionnettes, au grand dam des riverains. Ces derniers étaient à ce moment soulagés de voir leur quartier enfin débarrassé de ces «intrus» qui ne s'empêchaient pas, en fin de journée, d'abandonner leurs immondices sur les lieux. Les commerces en place avaient retrouvé leur clientèle de toujours Mais en cette période caniculaire, ils se retrouvent encore une fois face à cette concurrence déloyale. «Nous allons saisir qui de droit afin de mettre un terme à cette situation qu'on croyait à jamais résolue», ont-ils indiqué. Cette situation n'est pas sans causer des désagréments aux résidents dérangés par les cris et les attroupements devant leurs habitations. Le commerce des fruits et légumes en amont, les vendeurs de portables en aval, tel est le quotidien des riverains de ce prestigieux boulevard. **Hadj Sah-**

AGRICULTURE

DES CRÉDITS POUR RENFORCER LA PRODUCTION

Depuis juin passé et dans le cadre du soutien au secteur de l'agriculture, la direction de wilaya des services agricoles a reçu des dizaines de dossiers concernant l'octroi de crédit aux agriculteurs enregistrant un déficit pour le financement de leurs différents projets et activités relatives au secteur. Les opérations concernent notamment l'élevage de volaille visant l'augmentation de la production des viandes blanches. Cet appui financier touchera également l'élevage de cheptel et de vaches laitières dans l'objectif du renforcement du marché local par les viandes rouges et par le lait, sachant que la wilaya regroupe déjà plus de 1000 éleveurs. L'aide financière sera également accordée aux producteurs de fruits et légumes, notamment pour ce qui concerne la pomme de terre. Le crédit selon la direction concernera tous les agriculteurs sans exception dans le cadre de la promotion de l'autosuffisance alimentaire. Afin de réussir l'opération, l'Etat contribuera également avec les facilités qui seront accordées à l'acquisition de nouveaux matériels et équipements nécessaires à la production. **Rym**

EHU

L'INFIRMIER INCRIMINÉ POUR ABUS SEXUEL DE NOUVEAU DEVANT LE JUGE POUR VOL

L'infirmer du service de la chirurgie générale de l'hôpital du 1^{er} novembre (USTO) que le tribunal de la cité Djamel a mis, la semaine dernière, sous contrôle judiciaire pour abus sexuel sur une patiente, a été présenté l'après midi d'avant-hier devant le procureur de la république avant d'être entendu par le magistrat instructeur de ce même tribunal de première instance. Cette deuxième comparution devant ces deux magistrats n'a aucune relation avec l'acte criminel qu'il aurait commis sur la malade mais pour un vol de médicaments cette fois-ci. En effet c'est suite à une perquisition du bureau de cet infirmier que les éléments de la police judiciaire ont découvert un lot de produits anesthésiants dans son armoire de service. Ces produits ont été volés de la pharmacie de l'hôpital, selon les policiers dans leurs premières investigations. Selon notre source, cet infirmier aurait été placé sous mandat de dépôt pour cette deuxième affaire. Rappelons enfin que la victime de cet infirmier était âgée de 24 ans et mère d'une petite fille et c'est suite à sa plainte que la commission de discipline de l'hôpital s'était réunie et a pris la décision de le licencier. **A. Belkedrou-**

CLÔTURE DES TROISIÈMES JOURNÉES THÉÂTRALES MAGHRÉBINES

Le théâtre à la reconquête de son public

1 Durant 14 jours, le théâtre régional n'a pas désempé, plusieurs personnes sont restées à l'extérieur faute de places 1 Un spectateur a été choisi et gratifié pour son assiduité, geste qui a été longuement applaudi.

Les troisièmes journées théâtrales maghrébines ont baissé rideau lundi avec un goût d'inachevé en raison d'une autre absence, celle, cette fois-ci, de la troupe libyenne du théâtre national de Benghazi, qui devait présenter «*Images de mémoire*» du réalisateur Aoudh El Fitouri. La première défaillance, pour rappel, était celle de la deuxième pièce de Abdelmadjid Fenich «*Kaoualisse Shehrazad*». Ces lacunes ont entaché

les journées déjà entamées par une faible participation des pays du Maghreb. Le public n'aura, en fin de compte, profité que de trois représentations étrangères, deux tunisiennes et une marocaine, ce qui fera dire à Khaled Bouali, universitaire et auteur dramaturge, que «*ces journées n'ont rien de maghrébin, car le Maghreb, précise-t-il, comprend également le Sahara occidental*». La grande conquête de cette manifestation aura été sans conteste le public. Le théâtre régional de Batna, durant les 14 journées, n'a pas seulement désempé, mais a enregistré, à chaque soirée, plusieurs personnes qui sont restées à l'extérieur faute de places, et c'est à juste titre qu'un spectateur a été choisi et gratifié pour son assiduité, geste qui a été longuement applaudi. L'organisation était presque parfaite, abstraction faite de quelques petits désagréments causés par une panne de la climatisation une soirée ou

deux, d'autant plus que ces journées ont coïncidé avec une période de grande canicule, ce qui a fait un peu souffrir, faut-il le signaler, les comédiens. Autre ennui de ces journées, et pas des moindres, la scène, dont se sont plaint toutes les troupes. En effet, cette dernière, comme nous l'avions déjà signalé dans ces colonnes, ne répond pas aux normes du théâtre professionnel, ce qui a poussé presque l'ensemble des troupes à adapter leur décor en fonction de l'espace disponible.

Moez Hamza, auteur et réalisateur de la pièce «*Khoyout El Aâchka*» (Les fils de l'amour, ndlr), une adaptation de l'œuvre d'Alejandro Casona, dira que les dimensions non conformes de la scène ainsi que les faibles moyens de l'éclairage ne lui ont pas permis d'exploiter la lumière telle qu'il le voulait, et de préciser: «*L'éclairage nous a posé beaucoup de problèmes au point où nous étions obligés d'éliminer plusieurs*

découps.» Ceci en ce qui concerne le côté organisation et moyens. Sur le plan des prestations artistiques tout s'est bien déroulé, mis à part le ratage de la nouvelle production du théâtre régional de Skikda, «*Khayal E'dhal*» (silhouette de l'ombre), écrite par Salim Souhali et mise en scène par Chawki Bouzid, en raison des conditions de préparation. «*Le montage de la pièce a été fait en un mois et cinq jours*», nous a confié Chawki Bouzid confirmant à son tour le problème de la promiscuité de la scène qui l'a contraint à modifier le décor. Ce qu'il y a lieu de retenir de ces troisièmes journées théâtrales maghrébines ce sont la rigueur et la discipline dans la mise en scène ainsi que le sérieux irréprochable des comédiens tunisiens tant dans le jeu que dans la diction remarquables lors de la représentation de «*Khoyout El Aâchka*» par le Centre national des arts dramatiques et scéniques du Kef. **Lounes Gribissa**



Le TRB est un espace trop exigü qui n'a pas pu contenir les nombreux spectateurs

10 MDA POUR RÉHABILITER LE MARCHÉ CENTRAL

Les halles centrales de Batna, en état de délabrement avancé, viennent de profiter d'une toilette générale. Trois jours durant, le marché central a fait l'objet d'opérations de nettoyage et de désinfection, et ce en prévision du mois de Ramadan. «*L'état du marché a atteint les limites de la catastrophe et de l'inadmissible, d'où cette initiative d'humanisation du lieu, d'autant plus que le mois du jeûne est à nos portes*», nous a déclaré, Ali Melakhsou, président de l'APC.

Une seconde opération sera lancée après le mois de carême et consistera en la réhabilitation de la structure pour alléger les difficultés d'approvisionnement rencontrées par les citoyens, vu l'éloignement des autres souks.

Le projet des aménagements prévus, qui a nécessité la réservation d'une enveloppe de 10 MDA (millions) selon les dires de ce même responsable, permettra au marché de Batna de retrouver sa réputation et son éclat. **H. N.**

CHU TOUHAMI BENFLIS ATELIER DE FORMATION SUR L'INJECTION DE LA TOXINE BOTULIQUE

Le service de rééducation du CHU Touhami Benflis, spécialisé dans le traitement des maladies des handicapés moteurs, a organisé un atelier de deux jours, les 20 et 21 du mois courant, au CHU de Batna, consacré à l'injection de la toxine botulique à des fins de traitement de «*l'espasticité*», qui entraîne une gêne fonctionnelle, conséquence d'une paralysie cérébrale connue sous l'appellation d'infirmité motrice cérébrale (IMC). Cet atelier, encadré par le D^r Khetal, spécialiste algérien exerçant à l'hôpital Robert Balanger de Paris et sponsorisé par le laboratoire IPSEN, s'est assigné comme objectif d'apporter aux praticiens locaux et à d'autres médecins, venus de différentes wilayas, cette technique d'injection, qui est, dira le chef de service de rééducation, le D^r Albane, d'une grande utilité. Ce dernier précisera que «*cette maladie atteint surtout les enfants et provoque chez le patient un retard psychomoteur, l'hémiplégie ou encore la sclérose en plaque*». Notons que la toxine en question est fournie par le CHU. Le D^r Albane a tenu à nous rappeler l'organisation, il y a deux mois, d'un atelier similaire qu'il a encadré avec le Pr. Daho Mahmoudi de l'hôpital pédiatrique de Canastel (Oran) et qui a porté sur la prise en charge du pied-bot (varus équin congénital), très répandu, selon lui. Dans l'entretien qu'il a accordé à *El Watan*, le D^r Alban a insisté sur les mauvaises conditions de travail qui caractérisent le service. En effet, ce dernier, situé au 4^{ème} étage, subit des pannes intempestives de l'ascenseur. «*Ces pannes se répercutent sur les patients traités, vu leur immobilité*», a-t-il insisté. Par ailleurs, notre interlocuteur soulève le problème de l'exiguïté du service qui n'arrive pas à contenir le nombre important de malades qui s'y adressent. «*Une commission de l'APW a, lors d'une visite au service, pris acte de ces lacunes et nous comptons sur une solution rapide*», nous a-t-il affirmé. **L. G.**

Le marché de l'immobilier en stagnation

Le marché de l'immobilier à Batna suscite des interrogations et le foncier devient de plus en plus rare, voire inaccessible en raison des prix qui ne cessent d'augmenter d'année en année.

Complétant et amendement le fameux décret 09/18, portant obligation d'obtention d'un diplôme universitaire pour tout prétendant à l'exercice de la fonction d'agent immobilier, et mis en veilleuse parce que décrié par les agents immobiliers, le décret 10/154 du 17/06/2010 vient de voir le jour.

À ce sujet, M. Djebbar, secrétaire général de la Fédération nationale des agences immobilières, estime que ce décret comporte quelques ambiguïtés, bien qu'il apporte quelques faveurs aux nationaux et ouvre la voie à des étrangers partenaires pour la gestion d'agences de droit algérien.

Pour plus de précisions, le même représentant expliquera que ce nouveau décret assure des garanties de traçabilité, c'est à dire la transparence autant pour l'agent immobilier que pour le client. Seulement, poursuit-il, la rétroactivité qu'il exige des professionnels demeure très contraignante et à ce jour, seulement 250 sur des milliers de postulants ont déposé leur dossier. À propos des nouvelles

exigences (diplôme universitaire), des professionnels se sont déjà assujettis à des recyclages pour se mettre au diapason des changements qui s'opèrent.

Sur une question relative à l'état du marché de l'immobilier, notre interlocuteur affirme qu'«*il est en stagnation et dans le meilleurs des cas au ralenti*», et nous cite le paradoxe de l'offre qui dépasse largement la demande, en ajoutant: «*Les actes des biens immobiliers, bien que ces derniers soient cadastrés pour la plupart, restent Orfi (seing privé), d'où l'hésitation des potentiels acquéreurs.*» Et d'ajouter: «*Même l'échelle des valeurs économiques n'est plus de mise puisque le prix du mètre carré est identique que ce soit à Batna, Tazoult ou El Maâdher.*»

Il mettra, par ailleurs, les citoyens en garde contre la contrefaçon et les arnaques. «*Les acquéreurs, doivent être vigilants et s'entourer de toutes les garanties en s'appuyant sur des professionnels pour les accompagner dans leurs démarches car nous avons relevé beaucoup de cas où des clients ont été floués*», souligne-t-il.

Afin de rétablir durablement la confiance et la crédibilité entre les partenaires, il recommande aux services concernés d'«*établir le fameux livret immobilier, seul capable d'authentifier, et de manière définitive, les biens immobiliers en coupant ainsi le chemin aux apprentis sorciers.*» **Abdehakim N.**

HYGIÈNE ET CADRE DE VIE OPÉRATION «COUP DE POING» DE L'APC

Voilà déjà une semaine qu'une vaste opération «coup de poing», initiée par l'APC de Batna et appuyée par les services de police, bat son plein en cette période où les germes et les maladies ont tendance à se propager facilement. Les agents de la mairie ont procédé à la saisie des tables et des étals qui envahissaient les trottoirs et les chaussées, pour sévir contre les marchands de brochettes qui pullulent en ville. Mais l'opération notable reste l'éradication, à travers les souks de la ville, de la vente des viandes blanches et rouges provenant de l'abattage clandestin. Le président de l'APC, dira à ce sujet, que «*cette initiative est prise dans le but de garantir le bien-être et la santé du citoyen, et mettre fin à l'anarchie qui caractérise les souks de la ville, notamment en ce qui concerne la commercialisation, ça et là, des viandes et autres produits alimentaires dans des conditions ne répondant à aucune norme d'hygiène.*» **A. N.**

APW DE BOUMERDÈS

Une assemblée dépensière

1 L'assemblée compte 7 vice-présidents qui bénéficient de tous les avantages afférents au poste.

L'Assemblée populaire de wilaya de Boumerdès fait cas d'exception en matière de fonctionnement et de gestion des fonds publics. Rien ne montre que cette assemblée élue est régie de la même manière et selon les mêmes règles que celles des autres wilayas du pays. Une simple comparaison permet de découvrir toute cette différence et son impact sur le développement local.

Aujourd'hui, peu de gens mesurent les effets de certaines décisions politiques qui ont été prises au lendemain des élections de novembre 2007, pour éviter d'éventuelles dissidences au sein de l'assemblée et assurer l'unité des rangs cinq ans durant. Le particularisme par lequel s'est distinguée cette assemblée est constaté d'abord dans le nombre (7) de vice-présidents et que l'on ne trouve dans aucune autre APW du pays. Ainsi, n'ayant pas obtenu la majorité des sièges – le FLN en a rafilé 12 sur les 39 que compte l'APW – les élus de l'ex-parti unique ont décidé de trouver un commun accord en «attribuant» un poste de vice-président pour toutes les formations politiques y siégeant afin d'éviter d'éventuels désaccords. Mais la décision des élus FLN, à leur tête l'ex-P/APW, Mokhtar Si Youcef, devenu sénateur en décembre dernier, ne s'est pas limitée à cela. Les élus consentants ont bénéficié de «certains avantages



Les avantages perçus par les élus contestés

et des primes» qu'ils ne trouveront nulle part ailleurs. Ils reçoivent cinq tickets de restauration par semaine, dont la somme d'un seul ticket est fixée à 750 DA. Soit l'équivalent d'un SMIG par mois et 18 millions par an pour chacun d'entre eux. Cette cohabitation entre les compartiments politiques coûte 126 millions de centimes par an pour le Trésor public.

Donc, si l'on s'était contenté de deux vice-présidents uniquement, qui seront détachés comme partout ailleurs, l'on aurait pu éviter un manque à gagner de 90 millions de centimes, une somme pouvant être utile pour le développement local. Sollicité pour «s'expliquer» sur cette situation, le nou-

veau P/APW, M. Boussaïdi (FLN) dira : «Ce mode de fonctionnement a été adopté dès le début. C'est un héritage et je ne veux pas déstabiliser les choses, bien que j'aie subi des pressions pour le faire. Outre cela, je pense qu'il est inutile de changer quelque chose qui a fonctionné le plus normalement du monde jusque-là.» Toutefois, notre interlocuteur semble avoir été trahi par sa mémoire, omettant de rappeler qu'il faisait partie des élus ayant cautionné et «spéculé» sur ce mode de fonctionnement. Le comble dans tout cela, c'est que même les quelques élus de l'opposition (FFS-PT) y sont de la partie et n'ont manifesté aucun geste de désapprobation contre ces pra-

tiques et cette manière de gérer qui ne collent plus avec les idéaux de leur parti. En sus de cela, il est à préciser que «ces élus privilégiés» perçoivent également, au même titre que les autres membres de l'assemblée, toutes les primes prévues par la réglementation dans le cadre de leur travail et leur statut. Il y a trois mois, lors de la session consacrée pour l'approbation des PDAU des communes de Souk El Had, Zemmouri, Naciria..., certains élus ont demandé au P/APW de déclarer la session ouverte afin de pouvoir bénéficier de 10 jours de primes, soit l'équivalent de 5900 DA pour chacun, alors que la session n'a duré que quatre jours uniquement. *Ramdane Koujabi*

DES P/APC LOIN DE LEURS ÉLECTEURS

Une dizaine de présidents d'APC habitent en dehors de leurs communes à Boumerdès. Le problème est de taille et discrédité à plus d'un titre les élus. Fuir et abandonner la population qui lui a exprimé sa confiance est la pire des trahisons. Si certains l'ont fait contre leur propre gré et sous la menace ou la pression, d'autres n'ont toutefois aucun argument justifiant leur décision, qui du reste ne fait qu'accentuer leur impopularité et traduit leur défaillance dans la gestion des affaires des collectivités qu'ils président.

Pas moins de huit d'entre eux se sont installés au chef-lieu de wilaya où ils occupent des appartements dont le loyer est souvent payé sur le maigre budget de leurs communes. «La palme d'or dans cette gestion par correspondance», devait être attribuée à deux P/APC de deux communes rurales et pauvres de surcroît, qui résident depuis leur élection en 2007, à Tizi Ouzou. Ne dit-on pas dans ce cadre que le maire qui ne prend pas de café parmi ses administrés n'est pas maire ? Mais si nous avons choisi de traiter ce problème ce n'est nullement pour discréditer nos élus, eux qui sont dépourvus de tous les pouvoirs et sur lesquels pèse la lourde responsabilité de tous les problèmes prévalant au niveau de leurs localités, mais dont la résolution ne relève souvent pas de leurs prérogatives.

En sus de cela, il est à noter que certains P/APC – pas ceux qui ont changé de résidence après leur élection – ne sont pas bien lotis en matière de logement. Pour cela, ne serait-il pas utile d'inclure dans le nouveau code communal une loi qui oblige les P/APC à habiter au niveau de leurs communes en leur attribuant des logements de fonction et en leur assurant le strict nécessaire. *R. K.*

CITÉ 164 LOGEMENTS AADL (DRAË BEN KHEDDA) LES ACQUÉREURS INTERPELLENT L'AADL

Les habitants des 164 logements AADL, dans la commune de Draï Ben Khedda, ne savent plus à quel saint se vouer après qu'ils aient sollicité tous les intervenants quant aux problèmes de leur cité. Avant-hier, les acquéreurs ont observé un sit-in devant le bureau de l'agence AADL de leur quartier. Les résidents protestent contre la dégradation de leur cadre vie, le manque d'équipements publics, de commodités et l'insalubrité qui gagne leur quartier. «Plusieurs appartements ne reçoivent pas l'eau à cause du manque de pression. Un fait qui nous fatigue et nous oblige d'aller chercher de l'eau chez les voisins. En plus, les ascenseurs sont en panne depuis deux ans», fulmine un habitant. «Nous avons réclamé une bache à eau pour optimiser la disponibilité de l'eau potable, mais celle-ci n'est pas approvisionnée ; elle ne sert que de décor», ajoute-t-il. L'environnement de la cité n'est pas en reste. «Les caves des bâtiments sont inondées d'eaux usées. Vous imaginez les incidences sur la santé de nos enfants et des malades chroniques ?», s'inquiète-t-il. Tentant de se prendre en charge, les habitants disent avoir fait «usage de toutes les marques d'insécurité, mais sans résultats». Par ailleurs, les habitants regrettent : «Malgré les promesses tenues par les autorités d'aménager des aires de jeux pour les enfants, pourtant prévues dans le cahier des charges, ainsi que les espaces verts, on constate que rien n'est fait pour l'instant.»

Nordine Douici

ISSERS

Des projets au profit de la commune

Plusieurs projets à même de soulager un tant soit peu le citoyen devront être réalisés cette année dans la commune des Issers, à l'est de la wilaya de Boumerdès. Dans le chapitre des plans sectoriels de développement (PSD), tout le réseau d'alimentation en eau potable (AEP) de la ville sera réhabilité. «Le réseau d'AEP de toute la ville est vétuste et ne supporte pas le débit d'eau provenant du barrage de Taksebt (dans la wilaya de Tizi Ouzou). Par conséquent, des fuites récurrentes se produisent à plusieurs endroits du réseau. Pour mettre fin à cette situation, une enveloppe de 120 millions de dinars sera consacrée à sa réfection», nous a déclaré le maire des Issers, M. Chetta. Dans le même chapitre, le stade communal sera doté de gazon synthétique pour un coût de 13 milliards de centimes. Une enveloppe de 7 milliards de centimes lui sera également consacrée pour la réalisation des tribunes. Toujours dans le cadre des PSD, plusieurs quartiers seront aménagés. L'on peut citer, entre autres, les cités des 252, 90, 107, 62 et 40 Logements et le quartier EPLF (ex-Chabani). D'autres projets au profit de différents quartiers et villages seront également réalisés au

titre des plans communaux de développement (PCD). En effet, toujours selon notre interlocuteur, la bourgade de Titine sera alimentée en eau potable grâce à l'extension du réseau d'AEP de Djâouna pour un montant de 8 millions de dinars. L'on note également la consécration de 5 millions de dinars pour le revêtement de la route desservant le village d'Iouanoughen. D'après M. Chetta, les travaux devaient y être lancés la semaine dernière.

Le village de Milak, dit Tomazo, pour sa part, sera doté d'un réseau d'assainissement pour un montant de 4 millions de dinars. Un budget supplémentaire de 120 millions de centimes lui sera également consacré pour l'achèvement du projet d'alimentation en eau potable. D'autres opérations sont inscrites sur le budget communal, à l'instar d'un terrain Matéco en cours de réalisation à Djâouna ainsi que la loge de la mairie. Par ailleurs, des budgets supplémentaires de 5 millions de centimes chacun ont été dégagés pour l'achèvement des travaux de réalisation d'une bibliothèque communale et d'une crèche dont les taux d'avancement sont respectivement de 58% et 70%, toujours selon la même source. *Yacine O.*

DERNIÈRE

LE MANQUE DE TERRAINS ENTRAVE LE DÉVELOPPEMENT

La commune des Issers, à l'instar de plusieurs municipalités de la wilaya de Boumerdès, est confrontée au problème du foncier. «Le problème du foncier entrave sérieusement le développement et l'expansion de notre commune», nous a déclaré le P/APC des Issers. Entourée de terres agricoles, cette municipalité ne dispose plus de terrains d'assiette

devenant accueillir ses différents projets de développement. Cette difficulté est aggravée par le choix de la commune des Issers pour l'implantation du deuxième barrage destiné à la wilaya au titre du programme quinquennal 2010-2014. Cette infrastructure hydraulique, qui s'étendra sur une superficie de 400 hectares, sera implantée au lieu-dit Baghla, au sud-est de la commune. De ce fait, plusieurs projets devant y être installés sont bloqués. Entre autres, l'on

peut citer la zone d'activités dont le choix du terrain a été effectué depuis 2 ans. Pour pallier ce problème, les élus locaux misent sur une révision du plan directeur d'aménagement urbain (PDAU). «Pour franchir cet écueil, nous avons demandé la révision du PDAU. D'ailleurs, nous avons soulevé ce problème lors de la dernière réunion consacrée à ce sujet avec le DUC (directeur de l'urbanisme et de la construction, ndlr)», nous a dit le maire des Issers. *Y. O.*

BUREAU DE
BOUMERDÈS
Pour toutes vos
annonces publicitaires
Cité 1200 Logts
Bt 86 n° 4
Tél./fax : 024 81 72 49

RELIZANE Un commerçant découvert gisant dans son sang à Oued R'hiou

Le dénommé A. A., âgé de 52 ans, commerçant à Oued R'hiou, a été découvert, ce mardi vers 22 h, sans vie, gisant dans son sang dans la malle de son véhicule. Ce sont les revenants de la prière qui ont découvert le drame en voyant le sang couler de la voiture stationnée non loin de la mosquée. Le corps a été transféré vers l'EPH Ahmed Francis. Une enquête a été entamée pour lever le voile sur cet acte criminel qui a secoué toute la ville. I. B.

AIN SEFRA Deux enfants tués par des scorpions

Piqués par des scorpions, deux jeunes enfants, âgés de 3 ans environ, ont perdu la vie, la semaine dernière, à Ain Sefra, malgré la prompte intervention des services de santé. Chaque été, l'envenimation scorpionnique coûte la vie à des personnes dont de nombreux enfants. Notons, à titre indicatif, qu'en 2008 sur les 1662 personnes victimes de piqûres de scorpion, 6 ont décédé alors qu'en 2009 sur 1680 cas, 3 jeunes dont une adolescente ont rendu l'âme. Les endroits connus pour être infestés de scorpions, dit-on, sont les amas de déchets solides et d'ordures et également les coins mal éclairés. Auparavant, des opérations de sensibilisation contre les risques de ces arachnides venimeux avaient été entreprises. Des opérations de recherche et de ramassage de scorpions en vue d'une éradication partielle étaient effectuées à proximité de la majorité des agglomérations. Des opérations qui avaient donné de bons résultats mais qui ne sont malheureusement plus entreprises. D. S.

TISSEMSILT Une septuagénaire retrouvée morte

Les habitants de Selmana, à une vingtaine de km au sud-est de Layoun, ont été surpris, lundi passé, par l'odeur nauséabonde qui a envahi la rue et ont procédé à des recherches pour déterminer son origine. Le corps, en voie de décomposition, d'une vieille femme, âgée de 75 ans, a été retrouvé dans son domicile, après une mort qui remonte à 03 ou 04 jours, selon les premières constatations. La dépouille a été évacuée vers la morgue et une enquête a été ouverte pour élucider les circonstances du décès. B. E. H.

MOSTAGANEM

Le nouveau port de Sidi Lakhdar ensablé

Un voilier a obstrué l'accès au port de Sidi Lakhdar et il aura fallu l'intervention d'un navire des gardes côtes et le recours à deux gros sardiniers présents au port pour parvenir à le déséchouer.



Engagé dans la passe du port, le voilier se fera prendre la quille dans le fond sableux et peu profond

Un voilier français qui tentait de faire escale dans le nouveau port de Sidi Lakhdar a failli le plus repartir. Arrivé lundi dernier en provenance d'Espagne, le voilier cherchait un port d'accostage afin de s'approvisionner en carburant et en denrées alimentaires et reprendre sa croisière à travers la Méditerranée. Mal lui en prit car sitôt engagé dans la passe du port de Sidi Lakhdar, il se fera prendre la quille dans le fond sableux et peu profond du passage. Il aura fallu l'intervention d'un navire des gardes côtes algériennes ainsi que le recours à deux gros sardiniers présents au port pour parvenir à le déséchouer. La mésaventure de ce voilier à bord duquel se trouvaient deux

navigateurs met, encore une fois, en exergue les grandes difficultés que vivent les équipages des bateaux de pêche contraints de faire de cette structure leur port d'attache. Ce n'est un secret pour personne qu'à l'origine de ce problème se trouve le mauvais choix du site de construction de cette infrastructure.

DRAGAGE RÉGULIER

Situé à proximité d'une énorme dune de sable, le port de Sidi Lakhdar nécessite la présence permanente d'un engin de dragage qui doit régulièrement dégrager la passe où s'amoncèlent du sable ramené par les courants marins pernicieux. Notons également l'absence de toute signalisation in-

diquant la profondeur oscillante du tirant d'eau à l'entrée du port. En réalité il s'agit d'un faux prétexte car le fait de le signaler signifierait que l'infrastructure n'est pas conforme, ce qu'aucune administration ne pourra endosser sans se déjuger. Personne ne peut imaginer ce qui se serait passé si le voilier était parvenu à hauteur du port durant la nuit. Il aurait tout simplement obstrué la passe empêchant tout accès pour la flottille de pêche qui se trouvait au large en quête d'une improbable prise. C'est d'ailleurs au-delà de 22 heures que les équipes de secours en coordination avec les gardes côtes ont enfin réussi à le dégrager de cette «mauvaise passe» au prix d'efforts soutenus. Y. A.

SIDI BEL ABBÈS Le privé mieux motivé par l'insertion professionnelle

Les entreprises économiques privées s'impliquent, décemment, de manière significative dans le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) comparative à celles relevant du secteur public. C'est ce que fait ressortir un rapport-bilan élaboré par la direction de l'emploi de Sidi Bel Abbès qui relève que, depuis l'avènement dudit dispositif en juin 2008, 5171 jeunes ont été intégrés dans les entreprises précitées. Ce chiffre illustre, si besoin est, une sensible contribution du secteur économique privé par rapport aux entreprises publiques qui, visiblement essouffées, n'ont réussi à insérer, durant la même période, que 1185 jeunes chômeurs.

En termes chiffrés, les services de l'emploi ont été destinataires globalement de 34 397 demandes d'intégration au DAIP (économie et administration) dont 24 003 ont été satisfaites, à ce jour, soit un taux de placement estimé à 70%. Le secteur administratif qui se taille la part du lion dans le DAIP a contribué, de son côté, à l'insertion de 16 974 jeunes demandeurs d'emploi. M. Habchi

TIARET Profond malaise à l'EPSP Benferhat

Colère et fébrilité se liaient, hier, sur les visages d'un bon nombre de travailleurs de l'établissement public de santé de proximité (EPSP) Benferhat Abdelkader. La mise sous mandat de dépôt du chef de service de la polyclinique de Sonatiba, M. Aggad Mohamed, pour une affaire de «destruction de biens publics» a jeté l'émoi au sein de la corporation. La tension était déjà perceptible dès l'abord du siège de la direction. Les employés dépités par la mesure prise à l'endroit d'un de leurs collègues, en service depuis plus de 30 ans, songeaient à un arrêt de travail pour protester. Le syndicat ne semblait pas au fait ou ne voulait pas s'impliquer. Des agents venaient de partout s'enquérir de la situation en déclarant: «Les affaires de scandales restent en effet étrangement pendantes alors que la mise en scène concoctée à l'endroit de M. Aggad a vite trouvé son prolongement par le biais d'une plainte au niveau de la justice». Un scénario qui a ravivé les rancœurs et fait délier les langues avant une commission d'enquête qu'on dit imminente. En attendant le malaise est profond et il y a risque d'implosion. M. Nezreg Sid Ahmed, directeur de l'établissement parle d'un acte réprimé par la loi, d'une décision de suspension temporaire. Notre interlocuteur qui évoque un refus de faire les passations avec un autre chef de service désigné à cet effet, tente de relativiser l'incident en l'imputant à la personnalité du cadre incriminé. A. Faw-

TLEMCEN

Les enseignants réclament la prime du 2^e trimestre

Les enseignants affiliés au syndicat autonome UNPEF sont en colère. La prime de rendement du deuxième trimestre que devaient percevoir les enseignants avant fin juillet, comme convenu avec la direction de l'Education, ne sera versée qu'après la rentrée. «La direction de l'Education de Tlemcen est la seule du pays à n'avoir pas honoré ses engagements et à l'heure actuelle, nous ne savons toujours pas quand les enseignants auront leurs dus», lit-on dans un communiqué du bureau de wilaya du syndicat. Un de ses membres déclare: «Si nous étions en pleine année scolaire, je peux vous garantir qu'il y aurait eu autre chose à la place du communiqué, comprenez qu'on serait déjà en grève». En pleine saison estivale et à quelques jours du Ramadhan, les enseignants, qui

«La direction de l'Education de Tlemcen est la seule à n'avoir pas honoré ses engagements et nous ne savons toujours pas quand les enseignants auront leurs dus»

tablaient énormément sur cette prime, menacent: «Nous avons déjà alerté les pouvoirs publics, notamment notre ministère de telle sur le moral des enseignants qui est au plus bas. Un ultimatum a

été fixé, le cas échéant, la prochaine rentrée scolaire sera perturbée à coup sûr!» Réunis, hier, dans leur bureau de wilaya, les représentants des travailleurs de l'Education engagent la direction de l'Education à respecter la convention passée entre les deux parties et ne pas continuer à tourner le dos à nos revendications. «Les enseignants se sentent floués, aussi demandons-nous à la direction de l'Education d'honorer ses engagements avant qu'il ne soit trop tard!». Devant l'indisponibilité des responsables, une source auprès de la direction de l'Education a affirmé que les versements se feraient dans les jours qui suivent. C. Berriah

BÉCHAR Nette augmentation de la criminalité

Les portes ouvertes organisées par la police à Béchar ont permis d'avoir un aperçu sur le bilan de ses activités au cours du 1^{er} semestre 2010. Ainsi, la police judiciaire a eu à traiter 455 affaires dont 182 sont liées au crime et délit et dans lesquelles 207 individus ont été impliqués. Le bilan fait également ressortir 127 affaires de vols dans lesquelles 44 individus ont été mêlés et 25 parmi eux placés en détention. D'autre part, 96 affaires de coups et blessures volontaires ont été traitées impliquant 41 personnes. Sur 9 affaires liées à l'abus de confiance, 2 personnes sur les 3 impliquées ont été placées sous mandat de dépôt. Les services de la police judiciaire ont traité également 6 affaires en rapport avec l'immigration clandestine impliquant 17 individus dont 2 ont été incarcérés. On apprendra par indiscret que le corps de sécurité est confronté à un problème d'effectifs pour faire face à la criminalité. En marge des portes ouvertes tenues à l'occasion de la fête nationale de la police, une cérémonie a été organisée en l'honneur des familles des cinq policiers tués dans un accident lors de leur déplacement sur Sétif en avril dernier et des policiers retraités et familles des

UN AIRBUS S'ÉCRASE PRÈS D'ISLAMABAD (PAKISTAN)

152 personnes tuées

1Aucun survivant de cet accident considéré comme le plus meurtrier depuis 18 ans.



Hier, sur les lieux du crash

Suite de la page 1

L'aviation volait très bas. Puis on a entendu un énorme bruit», a raconté Wajih-ur Rehman, un habitant du quartier F-7, niché au pied des collines des Margalla et où vivent de nombreux expatriés riches pakistanais. «Des responsables de chez nous ont entendu une énorme explosion dans les Margalla. Quand je suis arrivé, j'ai vu une grosse boule de fumée et du feu partant autour, et de gros morceaux de l'avion qui roulaient vers les bas des collines», a raconté Haji Taj Gul, un policier de service dans la zone.

Un épais nuage de fumée s'est vite échappé du lieu du crash, une colline très difficile d'accès, où les secours ont mis plus d'une heure à parvenir à pied depuis la route la plus proche. 152 passagers et membres d'équipage se trouvaient à bord de l'appareil, selon la compagnie et l'aviation civile. Tous ont péri, ont annoncé dans l'après-midi les autorités, ce qui en fait l'accident d'avion le plus meurtrier dans

le pays depuis 18 ans. «Personne n'a survécu. Tous (ceux qui se trouvaient à bord) sont morts», a déclaré le ministre de l'Intérieur, Rehman Malik, à la chaîne de télévision locale Express TV. «Tous les corps ont été retrouvés», a confirmé le chef de la police de la ville, Bani Amin, depuis le lieu de la catastrophe. Le gouvernement pakistanais a décrété un jour de deuil national à la suite de l'accident, qualifié de «grande tragédie» par Rehman Malik. Le Premier ministre, Yousuf Raza Gilani, et son cabinet «ont exprimé leur chagrin après le tragique incident» et «offert leurs prières aux passagers tués», selon les services de M. Gilani. L'avion s'est écrasé alors qu'il pleuvait et que le ciel était très nuageux sur Islamabad.

PROBLÈME TECHNIQUE AU DÉCOLLAGE

Le vol Airblue 202 avait décollé à 07h45 (02h45 GMT) de Karachi, la capitale financière du pays, et «se préparait à atterrir à Islamabad lorsqu'il s'est écrasé», selon

l'aviation civile. «L'avion n'avait aucun problème technique lorsqu'il a décollé. A première vue, la cause de l'accident est le mauvais temps. Mais ce sera aux enquêteurs de déterminer cela», a dit un porte-parole d'Airblue, Raheel Ahmed. Il s'agit du premier crash d'un avion de ligne de cette compagnie qui dessert de nombreuses villes pakistanaises et quelques villes étrangères.

A Paris, le constructeur européen Airbus a précisé que l'A321 qui s'est écrasé avait 10 ans, ce qui est relativement récent pour un avion de ce type dont la durée de vie est d'environ 30 ou 40 ans.

Le dernier accident d'avion au Pakistan a été celui d'un Fokker F27 de la compagnie nationale Pakistan International Airlines (PIA) qui s'est écrasé le 10 juillet 2006, faisant 45 morts. L'accident d'un avion de ligne civil le plus meurtrier date de septembre 1992 : un Airbus 300 de la PIA s'était écrasé à l'approche de la capitale népalaise Katmandou, causant la mort de 167 personnes. R. I.

VIOLENCE POLICIÈRE EN ÉGYPTE

Les Etats-Unis réclament une «enquête transparente»

Le ministre américain de la Justice, Eric Holder, a souhaité hier que les autorités égyptiennes mènent une «enquête transparente» sur une affaire de violence policière à Alexandrie, qui a provoqué une forte émotion en Égypte ainsi que des réactions internationales. M. Holder, en visite au Caire, a affirmé avoir abordé avec les officiels égyptiens cette affaire, pour laquelle le procès de deux policiers s'est ouvert mardi devant une cour criminelle de la grande ville du nord de l'Égypte. «Nous espérons que l'enquête sera conduite en toute transparence» et que ceux qui seront reconnus responsables «seront traités en conséquence», a déclaré M. Holder à un groupe de journalistes. Selon des témoins, la victime, Khaled Saïd, 28 ans, a été traîné le 6 juin dernier par les policiers en civil à l'extérieur d'un café internet d'Alexandrie après avoir refusé de se laisser fouiller, puis a été battu à mort en pleine rue.

Deux autopsies demandées par le procureur général égyptien ont conclu à une mort due à une asphyxie consécutive à l'absorption d'un sachet de marijuana, que le jeune homme aurait avalé en voyant les policiers approcher. La version officielle a été rejetée par plusieurs organisations des droits de l'Homme, qui ont également dénoncé l'état d'urgence instauré en Égypte depuis 1981, l'accusant de servir à couvrir des exactions policières. M. Holder, qui a rencontré des militants réformateurs égyptiens, a reconnu que le pays avait un retard à combler en ce qui concerne les droits de l'Homme, même si des progrès avaient été faits dans ce domaine. «De nombreux progrès ont été accomplis en Égypte durant ces dernières années, mais je pense que beaucoup reste encore à faire» a-t-il déclaré. Il a également ajouté que les Etats-Unis espéraient que les élections parlementaires de l'automne 2010, ainsi que la présidentielle de 2011 auraient lieu de manière «libre et équitable». Le président égyptien, Hosni Moubarak, âgé de 82 ans, est au pouvoir depuis 1981. Il n'a cependant pas encore annoncé s'il comptait se présenter pour un cinquième mandat à la tête de l'Égypte. R. I.

SOMALIE

17 personnes tuées à Mogadiscio

Le gouvernement somalien a qualifié hier de «bouée de sauvetage» la décision de l'Union africaine d'envoyer plusieurs milliers d'hommes en renfort, dans le but de changer le cours de la bataille de Mogadiscio, qui a fait au moins 17 nouvelles victimes civiles. Le gouvernement somalien a estimé que les renforts de l'Union africaine seraient bénéfiques à la sécurité de l'ensemble de la région. Les insurgés islamistes radicaux shebab, qui ont juré la perte du gouvernement de transition, ont démontré leur capacité à frapper hors de leurs frontières, en perpétrant un double attentat le 11 juillet dans la capitale ougandaise, faisant 76 morts. «Nous saluons les contributions de nouvelles troupes faites par les Etats membres de l'UA», a déclaré le porte-parole du très fragile gouvernement fédéral de transition, Mohamoud Walayo. «Nous pensons que cette décision permettra d'améliorer la situation sécuritaire en Somalie et aussi de contenir la menace posée par les éléments d'Al-Qaïda (insurgés shebab) dans la région en général», a-t-il ajouté. Le président de la commission de l'Union africaine, Jean Ping, a annoncé mardi soir que les Etats de l'UA s'étaient engagés à envoyer 4000 hommes supplémentaires, au terme du 15^e sommet de l'organisation continentale, à Kampala. La force de l'UA en Somalie (Amisom), qui compte actuellement 6000 hommes (3500 Ougandais et 2500 Burundais), constitue le dernier rempart du gouvernement face aux assauts répétés des shebas. «Leur décision est une bouée de sauvetage pour le gouvernement de transition et elle est bénéfique non seulement pour la sécurité de la Somalie mais aussi pour celle des pays voisins», a insisté M. Walayo. L'UA a également renforcé les règles d'engagement de sa force en Somalie (Amisom) afin de l'autoriser à «attaquer de façon préventive» en cas de suspicion d'agression en préparation contre elle, selon le porte-parole de l'armée ougandaise, le lieutenant colonel Felix Kulayigye. Mardi soir, alors que le sommet de l'UA s'achevait et que M. Ping en détaillait les principales décisions, la bataille de Mogadiscio faisait rage, avec son lot quasi-quotidien de victimes civiles. Au moins 17 habitants de la ville ont ainsi été tués et 46 blessés dans des combats déclenchés mardi en fin d'après-midi, opposant les shebas aux forces gouvernementales appuyées par l'Amisom. R. I.

LES ARCHIVES CLASSIFIÉES JUSQU'À 70 ANS

Les secrets bien gardés d'Israël

Les autorités israéliennes ont décidé de prolonger de vingt ans l'interdiction d'accès aux archives gouvernementales, en la portant à 70 ans, a-t-on appris de source officielle.

Les documents en question traitent notamment de l'armée et des services secrets lors des deux premières décennies de l'Etat d'Israël, créé en mai 1948. «Ces archives continueront à être classifiées de crainte d'atteinte à la vie privée des personnes mentionnées ou de leurs proches», a déclaré à l'AFP le directeur des Archives nationales, Yehoshua Freundlich. «Nous devons également maintenir le secret-défense» compte tenu du risque qu'Israël peut se faire accuser «de violer le droit international», a-t-il ajouté. Selon lui, dans un certain nombre de pays occidentaux, «des documents d'Etat restent classifiés 70 ans voire plus». Ces archives concernent en particulier la Cam-

pagne du Sinaï contre l'Égypte en 1956, lancée en coordination avec la France et la Grande-Bretagne, des affaires d'espionnage et le début du programme nucléaire israélien. Selon le quotidien Haaretz, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a décidé il y a deux semaines de prolonger la période du secret, sous la pression des services secrets.

LES HISTORIENS DÉNONCENT

L'historien israélien, Tom Segev, a dénoncé cette mesure estimant qu'elle traduisait une «tendance anti-démocratique» dans la société israélienne. «S'il est légitime de ne pas dévoiler certains noms et de maintenir le secret sur des sujets ultra-sensibles, interdire globalement de publier ou même de consulter ces documents relève d'une démarche anti-démocratique inquiétante et d'une volonté de masquer des fautes, voire des

crimes de guerre passés», a-t-il déclaré. Le maintien du secret a également été dénoncé comme une mesure «arbitraire et injustifiée» par l'Association des droits civiques en Israël.

En février 1995, les Archives nationales israéliennes avaient censuré des documents officiels concernant l'expulsion de Palestiniens pendant la première guerre israélo-arabe en 1948.

Les Archives, qui relèvent du bureau du Premier ministre, avaient publié 4000 pages de protocoles des réunions du gouvernement provisoire israélien entre mai 1948, date de la proclamation de l'Etat hébreu, et avril 1949.

Elles avaient cependant expurgé des passages concernant l'exode des plus de 700 000 Palestiniens qui ont fui l'avancée de l'armée israélienne ou ont été chassés de chez eux, ainsi que des atrocités commises par l'armée israélienne. R. I.

POLÉMIQUE

SUR L'ASSASSINAT DE HARIRI

Bachar Al Assad et le roi Abdallah se rendent au Liban

Le président syrien, Bachar Al Assad, se rendra demain au Liban, en compagnie du roi Abdallah d'Arabie Saoudite, dans le cadre des efforts visant à calmer la situation tendue au Liban, a annoncé hier un haut responsable gouvernemental libanais. Il s'agira de la première visite de M. Assad au Liban depuis l'assassinat, en 2005, de l'ancien Premier ministre libanais, Rafic Hariri, dans lequel la Syrie a été pointée du doigt. «Nous avons été informés qu'il devrait voyager avec le roi Abdallah d'Arabie», a précisé le responsable sous couvert de l'anonymat. Le monarque saoudien est attendu jeudi en Syrie avant de venir le lendemain à Beyrouth. Damas n'a toujours pas confirmé la visite de M. Assad, dont le pays a nié toute implication dans l'assassinat de Rafic Hariri.

Ces visites interviennent au moment où le Liban craint une exacerbation des tensions, voire un renouvellement des violences sectaires après l'annonce par le Hezbollah d'un possible mise en cause de membres du parti chiite par un tribunal de l'ONU dans l'assassinat de Hariri, qui était très proche de Ryad. La perspective d'une mise en cause du puissant groupe armé fait craindre un renouvellement des violences à caractère confessionnel de mai 2008, qui avaient opposé des partisans du Premier ministre sunnite, Saïd Hariri, fils de Rafic Hariri, et ceux du parti chiite, et fait une centaine de morts. R. I.



AUJOURD'HUI

- n ANNABA. L'équitation passe du galop au trot P.14
- n PUBLICATION. Alger, suivez le guide ! P.14
- n REY LAMA. Instrumentiste et compositeur congolais P.15
- n BÉJAÏA. 8^e festival de la chanson amazighe P.16
- n CINÉMA. Hommage à Abderrahmane Bouguermouh P.17

SAISON ESTIVALE À BLIDA

Le bonheur est dans le pré

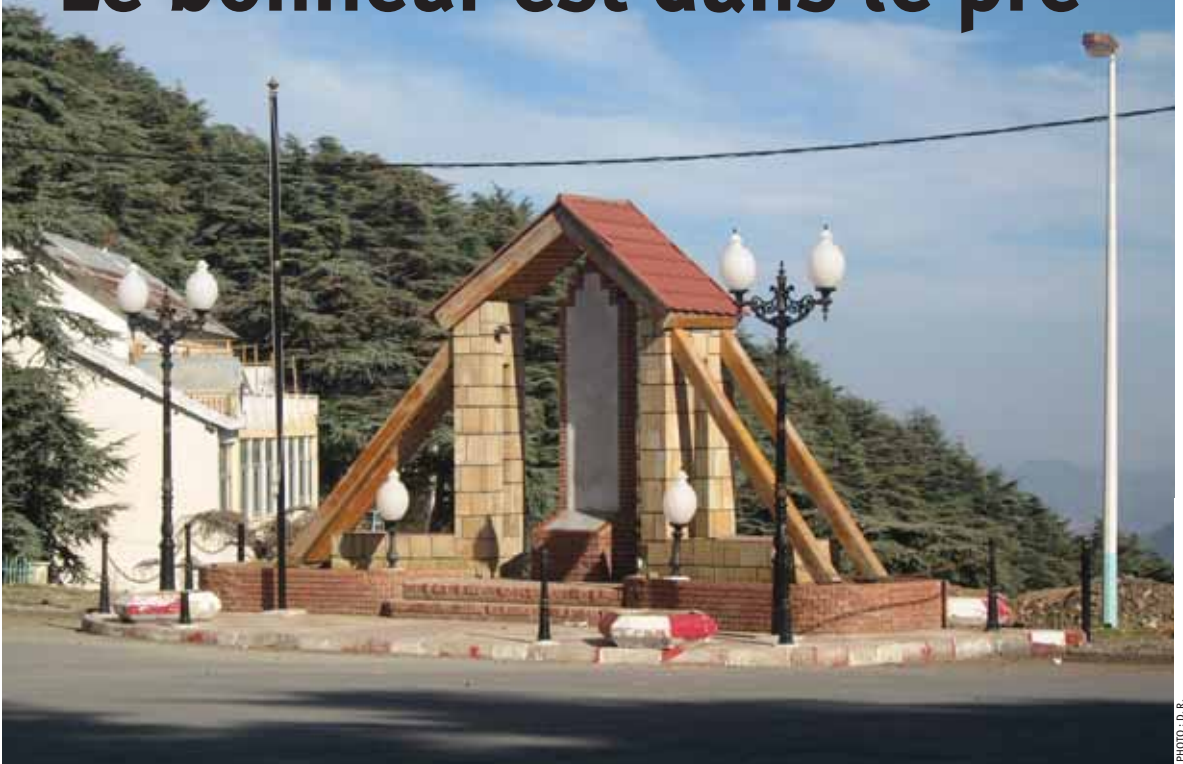


PHOTO: D. R.

A Blida, la saison estivale de cette année est aussi ennuyeuse que celles des années précédentes. La carence flagrante en matière d'espaces de loisirs pousse les Blidéens à choisir d'autres destinations : l'étranger pour certains et les wilayas d'Alger, de Chlef et de Tipasa pour d'autres.

Des sites bucoliques à réhabiliter dans la wilaya de Blida

Les plus démunis passent souvent leurs journées à faire «un semblant» de shopping dans les différents magasins de la wilaya. Pourtant, enfouie dans le creux de la Mitidja, la wilaya de Blida recèle un potentiel touristique important. Pour n'en citer que ceux là, les gorges de La Chiffa, Chréa et Hammam Melouane pourraient attirer un flux important d'estivants et apporter ainsi un véritable «boom» au tourisme dans cette wilaya autrefois réputée être le poumon et le joyau de la Mitidja. Le mont de Chréa, mondialement connu, connaît un rush de visiteurs en hiver comme en été. La magnifique cédraine accompagnée par le pin d'Alep et du chêne vert attire, chaque jour, surtout durant les week-ends et les jours fériés, des milliers de visiteurs. Leur nombre s'est nettement

accentué après le retour tant attendu du téléphérique reliant le centre de la ville des Roses au douar Beni Ali, puis à la station climatique de Chréa située à plus de 1500m d'altitude. Bien que cette station soit un régal pour les randonneurs et les familles venues des quatre coins du pays, elle reste en deçà des attentes. En effet, les moyens déployés par les autorités locales ne sont point suffisants par rapport au nombre important de visiteurs et aux potentialités de ce site. «Les infrastructures les plus rudimentaires sont absentes, telles que les sanitaires publics et des bacs à ordures. Sans

oublier, le manque criant en matière de transport urbain», dira un des habitués de Chréa. Effectivement, par la passivité des autorités communales, qui manquent de moyens, et de l'incivisme des citoyens, Chréa croule, malheureusement, sous les ordures. Quelques opérations ont été récemment menées dans le cadre du programme de «Blanche Algérie» et autres initiatives émanant du mouvement associatif, mais elles restent insignifiantes en nombre et en continuité.

LES GORGES DE LA CHIFFA

Les gorges de La Chiffa situées sur la RN1, reliant la wilaya de Blida à celle de Médéa, sont un site touristique par excellence. Entouré par la nature sauvage du Parc National de Chréa, ce site doit son nom aux différentes sources naturelles d'eau qui s'écoulent

des montagnes. En quête de fraîcheur, les Blidéens et des voyageurs venus des wilayas limitrophes à destination d'Alger y stationnent afin de profiter au maximum de l'abondance des eaux de sources et de la présence du singe magot. Ce dernier, présent en tribus, n'hésite pas à faire «le clown» pour quémander des cacahuètes ou n'importe quel type de nourriture. Au creux de ces gorges, se situent deux autres sites qui valent réellement le détour. Le premier est La Citadelle qui, de par sa situation géographique, est un endroit magnifique. Ce lieu qui était initialement un restaurant est malheureusement fermé depuis près de 20 ans. La raison est connue : la décennie noire. Un projet a été récemment adopté pour sa restauration mais il reste, pour l'instant, en attente de lancement. Le deuxième est le fameux établissement «Ruisseau des singes», faisant office d'hôtel-restaurant. Contrairement à ce que son nom indique, on n'y trouve pas seulement un hôtel, un restaurant et des singes en liberté sur ce site.

Asma Bersali
(Suite en page 14)

**LE MONT DE CHRÉA, MONDIALEMENT
CONNU, CONNAÎT UN RUSH DE VISITEURS
EN HIVER COMME EN ÉTÉ.**



n BON PLAN MUSIQUE

L'ambassade des Etats-Unis d'Amérique organise le concert de rap F.E.W. Collective au conservatoire Ahmed Wahbi d'Oran, demain à 18h.

SAISON ESTIVALE À BLIDA

Le bonheur est dans le pré

Suite de la page 13

Il y a aussi un merveilleux parc naturel où passe un joli ruisseau donnant à l'endroit une ambiance naturelle et féerique. Des familles y viennent tous les jours de la semaine en pique-nique. Mis à part ce site géré par des privés, l'ensemble des gorges de La Chiffa mériterait une meilleure attention de la part des autorités locales qui pourraient au moins offrir des commodités d'accueil aux visiteurs. Un parking près des sources naturelles serait le bienvenu afin d'éviter les bouchons et les accidents.

D'un autre côté, la commune de Hammam Melouane, située à une trentaine de kilomètres du chef-lieu de la wilaya de Blida, pourrait, elle aussi, attirer un bon nombre de touristes en quête d'un bon bol d'air frais loin du stress et de la pollution des villes. Malgré la pauvreté et la nature rurale qui la caractérisent, la commune de Hammam Melouane, avec sa station thermique, ses montagnes et les vastes vergers qui l'entourent, a tous les atouts qui peuvent en faire le premier pôle touristique au niveau de la wilaya de Blida. Des travaux d'aménagements ont été entamés mais qui, jusqu'à aujourd'hui, n'ont abouti à rien. Des sommes colossales ont été dépensées afin d'améliorer le cadre de vie et attirer le tourisme vers cette région enclavée, sauf qu'aucun impact réel n'est constaté sur le terrain. Ce qui dynamisait un peu la région, durant la saison estivale, était l'aménagement des abords de l'oued de Meqtaâ Lazrag, petite bourgade située à quelques jets de pierres du centre de Hammam Melouane. Avec des produits de fortune, des jeunes ont transformé les abords de l'oued en une vraie station touristique. Les familles, qui ne peuvent se permettre des séjours de luxe dans des hôtels au bord de la mer, s'y rendent et profitent pleinement de la beauté de la région. Cela dit, la source alimentant l'oued de Meqtaâ Lazrag a fait, dernièrement, l'objet d'une zone de captage. Résultat : «Le niveau d'eau n'est point le même et le tourisme a baissé par rapport aux années passées», rétorquera un des jeunes lésés par ce projet. Hammam Melouane, les gorges de La Chiffa et Chréa ne sont qu'un petit échantillon des grandes potentialités touristiques de la wilaya de Blida, qui recèle encore plus d'un site méconnu jusque-là et qui mérite réellement le détour. Ces trois sites montrent pleinement le marasme dans laquelle vit le tourisme qui semble être le parent pauvre des autorités de la wilaya de Blida. A. B.

ANNABA. NADI CHAÂBI FOURSANE DE AÏN ACHIR

Grandeur et décadence

À défaut d'une compétition internationale digne de ce nom, le Nadi chaâbi foursane Annaba s'est contenté d'une petite épreuve régionale de deux jours - les 23 et 24 juillet derniers

Ce sont les conséquences d'une situation plus que déplorable dans laquelle patauge, depuis plusieurs années, cette association sportive équestre ou club hippique, comme aime à l'appeler les Annabais. La décadence est telle que le club ne peut pas assurer, hormis l'eau et l'abri, les besoins des chevaux de ses invités venus de Constantine, Aïn Defla et Skikda. Ce club a, depuis des années, perdu de son aura pour se transformer en purgatoire des chevaux de race maghrébine, notamment le Barbe. Selon Mechouk Hacène, le président de l'association Nadi chaâbi foursane Annaba, «excepté les 8 chevaux qui ont leur propriétaire, les 24 chevaux du club sont pratiquement abandonnés par le manque de moyens, telles l'alimentation et les soins vétérinaires. Aussi affligeant que cela puisse paraître, nos chevaux meurent de faim». Ce sont pratiquement les mêmes doléances qu'il avait signalées depuis le début de l'année dans ces mêmes colonnes. Le même avis émane également des propriétaires de chevaux, qui ont tenu à souligner la situation catastrophique du club hippique de Annaba : «A moins d'une réaction énergique des responsables locaux, notamment le directeur des Domaines de la wilaya de Annaba, nous allons vers une catastrophe. Le club n'a plus les moyens financiers pour entretenir les chevaux, propriété du Nadi chaâbi foursane Annaba. Ce dernier est livré à lui-même. Les bêtes ne mangent plus à leur faim, et sont mal entretenues, elles dépérissent». A l'état de santé précaire des Barbes, s'ajoute la saleté qui couvre la robe des chevaux montés par des jeunes filles et garçons lors des séances d'entraînement. Ce club hippique se meurt réellement et ses infrastructures s'effondrent



Le club est passé du galop au trot

PHOTO : D. R.

l'une après l'autre. En mai dernier, le ministre de la Jeunesse et des Sports avait rendu visite à ce club et s'était entretenu longuement avec les moniteurs, notamment sur la situation domaniale de cette infrastructure qui est gérée par l'APC de Annaba. Selon le président de l'association, le ministre avait ordonné à la direction des Domaines de passer la concession à la direction de la jeunesse et des sports pour que cette dernière délègue ses pouvoirs de gestion au club hippique. Depuis, rien n'a été fait. A qui pourrait-on confier la mission de sauver le club hippique et les 32 Barbes qui représentent l'une des identités nationales ? Seul, le wali pourrait intervenir pour sauver ce club de la mort.

CHEVAUCHÉE PAS FANTASTIQUE

En effet, amateur d'équitation, Mohamed El Ghazi, alors wali de Constantine, avait été confronté à une situation similaire. Selon nos informations, il avait affecté le club hippique de cette wilaya à la direction de la jeunesse et des sports (DJS), dont la gestion avait été confiée à l'époque à l'association éponyme. «Ce qui est faisable pour le club de Annaba, à condition que le directeur des Domaines, sous l'impulsion du wali, accélère l'application des recommandations du ministre», plaide le président de cette association. A voir l'état de santé de la vingtaine de demi-sangs trottant sous le

regard de plusieurs centaines de spectateurs, on est tenté de croire que la famine s'est installée dans le haras. Les pas, trots ou galops semblent chancelants sur la terre qu'empruntent les cavaliers à l'allure blasée sous l'œil impuissant du président de l'association et les moniteurs. Côté écuries, la présence de quelques botes de foin confirme la situation de déché financière à laquelle sont confrontés les gestionnaires. Jusqu'à la fin des années 1990, le club hippique faisait parler de lui grâce à des manifestations équestres et à ses participations à des compétitions régionales et nationales. Les adeptes de ce sport parlent avec une certaine nostalgie de cette époque où l'entreprise Sider assurait la survie du club hippique et de ses chevaux. Aujourd'hui, on se désiste de l'organisation des compétitions nationales et même internationales telles que celle annulée le 4 décembre 2009, portant sur un concours international jeune sous l'égide de la Fédération internationale des sports équestres. L'organisation de la coupe d'Algérie, prévue pour les 12 et 13 mars dernier, confiée au club hippique a été également annulée.

On se limite aujourd'hui à une petite épreuve régionale, assurée par une dizaine de chevaux pour assurer un semblant d'activité équestre en attendant des jours meilleurs, qui tardent vraiment à venir. M-F-Gaïdi

PUBLICATION

Alger, suivez le guide !

La société Les pages Maghreb, qui réfèrent tous les professionnels par secteur d'activité en Algérie, édite aujourd'hui, un nouveau guide pratique d'Alger, orienté vers le tourisme et les loisirs. Des plans de la ville ainsi que l'index des rues ont été ajoutés à cette nouvelle édition. Un découpage par rubriques diverses facilite la lecture du guide comme la découverte de la ville. On trouve notamment des numéros de téléphone d'urgence, des adresses d'hôtels, de restaurants, de lieux de détente et de loisirs, ainsi que des informations relatives aux transports. Tout cela entrecoupé de brèves explications, de parenthèses historiques, de propositions de visites (un week-end à Alger par exemple). De belles

photos illustrent le livre, hommage à la ville blanche et ses alentours : Notre Dame d'Afrique, le port de Sidi Fredj, la rue Didouche Mourad, le Jardin d'essai ou encore le Tombeau de la Chrétienne et la ville de Tipasa.

Des photos réalisées par Rachid Nacib, qui, bien qu'initialement plasticien, considère que «la photo complète mon expérience esthétique, car j'estime que ce siècle est essentiellement photographique». La styliste Djamilia Issiakhem Kabla a également participé à l'élaboration de l'ouvrage en fournissant des photographies de sa collection de tenues algéroises. Elle a aussi contribué à la rédaction du texte sur la peinture algérienne. Un répertoire de sorties, un guide de découvertes culturelles et

gastronomiques. On nous renseigne sur les boutiques d'art, les lieux d'artisanat, les agences de tourisme, les musées.

La dimension pratique du guide est appréciable. En atteste la rubrique «Comment se déplacer ?», qui présente les différents moyens de transport disponibles à Alger.

Les pages Maghreb ont tout de même souhaité donner des repères historiques, avec des textes montrant les évolutions et références artistiques (la peinture algérienne, Camus et l'Algérie...), culinaires (le coin des gourmets), ainsi que linguistiques (mots d'Algérie). Des plans des divers quartiers de la ville parachèvent l'ouvrage. Le guide a été tiré en 50 000 exemplaires et entend bien séduire les touristes. Héloïse Lagny



RAY LEMA. INSTRUMENTISTE, COMPOSITEUR, AUTEUR ET PRODUCTEUR CONGOLAIS

«En Algérie, le public m'a accueilli avec tellement de chaleur !»



Le pianoman Ray Lema, à Alger, en juillet 2009 au cours du Festival panafricain

PHOTO: B. SOUHL

Ray Lema est un compositeur, instrumentiste, producteur congolais inclassable et à la direction instrumentale riche, précieuse et diverse. Ray Lema est en fait un homme-orchestre. Il fait dans la rumba zaïroise, afro-beat, jazz, musique symphonique et autre ska. Et puis il joue du piano debout

Entretien réalisé par K. Smaïl

Les concerts de Ray Léma, ça bouge et ça démenage. Lors du Festival panafricain vous avez bluffé tout le monde...

C'est pour cela que je remercie mon équipe-là. Parce que j'ai une belle tribu, vraiment. J'aime mes gars (musiciens). Quand ils sont bien nourris, ils sont formidables. (rires).

Le public d'Alger a été conquis...

Oui, le public d'Alger est magnifique. Parce qu'on reçoit beaucoup de ce public.

Qui a du cœur, enfin du «chœur»...

(rires). Il donne son cœur à un artiste. **Votre formation a dépassé le mur du son avec du ska et autre steady rock...**

J'ai vu ça. (rires). J'ai joué à Oran et c'est la même chose. Les gens m'on accueilli avec tellement de chaleur. C'est pour cela que j'ai tenu à vous remercier, publiquement.

Parce que c'est quand même important pour un artiste de recevoir un tel accueil, quoi !

Vous déclinez une certaine quintessence de la musique mêlant soul, ska, afro-beat, rumba zaïroise, biguine antillaise...

Oui ! Parce que j'ai tellement d'influences en moi que je ne sais pas les

contenir. Je suis Congolais mais j'ai commencé par la musique classique. Ensuite, j'ai vécu aux Etats-Unis où j'ai fait du jazz. Je tourne en piano solo. J'ai fait une tournée pendant trois ans avec des musiciens marocains, une troupe de gnaoua (Tyour de Essaouira). J'ai tourné durant deux ans avec la formation des Voix bulgares. Et là, je viens d'effectuer une performance symphonique à Sao Paulo, au Brésil. Donc, j'ai tellement de familles partout, maintenant. Je ne sais pas. Je joue et je vous offre avec amour ce dont je me suis imprégné.

Alors, vous allez sûrement réaliser des projets avec des artistes algériens...

Si ! J'ai regretté quelque chose, ici (à Alger, lors du Festival panafricain). J'ai compris pourquoi. L'organisation du Festival panafricain est tellement serrée à cause du nombre important d'artistes invités. Mais j'aurais bien voulu croiser des artistes algériens.

Qu'est-ce qui vous intéresse le plus ?

Moi, ce qui m'intéresse principalement, ce sont les artistes traditionnels.

Il existe un terroir très «roots» et divers en Algérie...

Je ne sais pas. Mais c'est à vous de me conseiller. Vous, qui avez écouté ma musique, aiguillez-moi quant aux styles musicaux des artistes algériens. Donc, moi, j'attends vos conseils, en fait, voilà ! K. S.

BIOGRAPHIE

Formé à l'occidentale (séminaire, musique classique, piano), Ray Lema est un des musiciens africains les plus curieux (dans tous les sens du terme). Toujours en quête de nouveautés, de découvertes, d'inspirations, il n'a de cesse de sillonner la planète et d'enrichir son travail qui est certainement, aujourd'hui, une des plus belles synthèses entre musiques africaines et sons du monde entier. Enfant, il découvre la musique à travers Mozart, Bach et le chant grégorien qui deviennent son quotidien. Pendant des années, il est accompagnateur officiel des messes à l'orgue et sa vocation religieuse se transforme vite en une vocation pour la musique. Ray quitte le séminaire et continue à jouer avec quelques groupes et orchestres. Il intègre l'orchestre de Gérard Kazembe. Sa notoriété se forge petit à petit, et en 68, le gouvernement lui demande de créer le Baby National, dans lequel il est chef d'orchestre. Il accompagne également les stars zaïroises, dont Tabu Ley Rochereau et Joseph Kabassele. En 1979, invité par la Fondation Rockefeller, Ray Lema part aux Etats-Unis et enregistre un tout premier disque en solo, *Koteja*. En 82, Ray quitte les Etats-Unis et s'installe finalement en France. Nouvelle adresse, nouvelle culture, nouvelle carrière. Il monte un groupe, CARMA (Central Africa Rock Machine) composé de musiciens de divers horizons (Zaire, Cameroun, Haïti, Guadeloupe). En 83, sort *Kinshasa-Washington DC-Paris*, rumba-rock, funk, reggae, tradition, modernité, l'album marque le décollage d'une carrière internationale. A la même époque, il réalise un album *The Rhythmatist* avec l'Anglais Stewart Copeland, ex-batteur du groupe Police. L'année suivante, il rencontre Martin Meissonier, ingénieur du son et arrangeur, et de cette rencontre sort l'album *Médecine*. En 88, il monte pour un album, le «Bwana Zoulou Gang», composé d'artistes français dont Charlélie Couture et son frère Tom Novembre, Jacques Higelin et Alain Bashung, y figurent également les musiciens africains Willy N'for et Manu Dibango. Puis Ray Lema enchaîne albums, rencontres et tournées. En 89 il sort *Nangadeef* avec Courtney Pine et les Mahotella Queen comme invités. En 92, il produit *Were Were Liking* et sa troupe du Ki Yi M'bock Théâtre d'Abidjan. Ils écrivent ensemble l'opéra *Un Touareg s'est marié avec une pygmée*. Puis retour au jazz avec le pianiste allemand Joachim Kühn sur l'album *Euro african suites*. Sobre retour en 94 avec le disque *Tout Partout* et en 96 avec l'album *Green Light* entouré de Cathy Renoit et Isabel Gonzales. Ray Lema présente un album tout en dépouillement d'où émanent une kora, une flûte pygmée, ou un accordéon. Cet héritage est à l'honneur en 97, lorsque Ray Lema se lance dans l'écriture d'un opéra, *Le Rêve de la Gazelle*, pour un orchestre de 30 musiciens. En 2000, Ray Lema travaille avec les Tyour Gnaoua d'Essaouira, formation marocaine traditionnelle. De leur rencontre naît une création musicale qui permet la confrontation de la musique gnaoua, issue des anciens esclaves originaires des régions subsahariennes, et des chants congolais. Instruments, voix, le mariage est une réussite. La création a lieu en mai 2000 au Couvent des Cordeliers dans le cadre de l'année du Maroc. Ils sortent un album commun, *Safi* (On est d'accord), et partent en tournée internationale pendant deux ans.



BÉJAÏA. 8^E FESTIVAL DE LA CHANSON AMAZIGHE

Le comité des fêtes de la ville valorise l'événement

Pour sa huitième édition, le Festival de la chanson amazighe de Béjaïa a été délocalisé de l'enceinte de la maison de la culture où il se déroulait habituellement.

L'ambiance de plein-air de l'été le suggérant, ce festival a préféré, pour cette année, déverser ses décibels dans l'enceinte du stade scolaire. Dans l'esprit et sur les tablettes, cet événement se veut d'envergure nationale. Des artistes venus de 15 wilayas sont à l'affiche, et pour coller un tant soit peu l'événement à la ville d'accueil, un hommage est rendu aux artistes de la cité. Cette édition est donc dédiée à El Hadj Ali Kherraz, ce rossignol qui de sa voix chaude avait interprété deux célèbres tubes, qu'ont fredonnés les «zazous» kabyles des années soixante, notamment *Ya khali, ya khali* et *Ezzine el aâli*. Le stade scolaire, ouvert aux quatre vents, a subi pour la circonstance une toilette inespérée. La scène, un plateau de 10 m bien agencée, fait face à la tribune du stade. Le public est aussi gratifié de superbes images, de l'orchestre et de la vedette sur l'écran géant qui jouxte la scène. Mirifique jeu de lumière et mégasonorisation dolby, synchronisation sur table de mixage de 24 pistes, éclairage balayant tout le pourtour. Techniquement, c'est bien paré. Pour ne pas couper la scène de la tribune du stade, mais plutôt de créer cette proximité avec le public qu'affectionnent les artistes et offrir du confort aux familles, le carré qui précède le

plateau est couvert d'une bâche (qu'on astique avant chaque soirée). Une tribune amovible de 150 sièges et un parterre de quelque 500 chaises y sont installés. La sécurité est de mise. Des vigiles, des agents de sécurité de l'APC veillent au grain. «On ne peut pas avoir une ambiance de fête sans les familles», déclare Malek Bouchebbah, chef de plateau et membre du comité d'organisation. Il a raison ; pour prendre juste l'exemple de la deuxième journée, c'est près d'une centaine de familles qui font le déplacement. Effectivement, cela a beaucoup bougé avec H'cinou Oued Ghir, qui a puisé dans l'ancien répertoire kabyle et la communion a été totale lorsque l'artiste a chanté *Achejra l'ysmine*. Les autres vedettes de la soirée, Tanina, Zahir Meznad, Bouraï Hacène, Achouri Mokhtar, Mohamed Hamdine, Saïd Youcef n'ont pas moins chauffé la scène. Le gala a commencé à 20h30 pour ne prendre fin que tardivement à 1h30. Ravi, le public, qui n'en demandait pas mieux, est resté jus-



Zedek Mouloud, poète et troubadour

PHOTO: D. R.

qu'à l'extinction des feux. Ce sera ainsi jusqu'à demain. Une palette de près de 50 vedettes nationales et du terroir ont animé le festival. Rabah Asma, Wissam, El Ghazi, «le vibrato» de la ville de Yema Gouraya, Abdelkader Bouhi, El Hasnaoui Amechtouh, Zedek Mouloud... tous les genres y passeront : Idhebalène, du chaâbi kabyle, de la chanson moderne, du targui. Côté orchestration, le t'bal, la gheïta, la guitare acoustique, la mandoline, le guembri, le karka-

bou seront de la partie. Voilà l'affiche pour les galas hors concours.

GRAINES DE STARS

La compétition, elle, a élu ses quartiers dans la salle de conférences de l'APC. Sur 143 artistes présélectionnés chantant en a capella, seuls 20 ont été retenus pour la finale, nous révèle Malek Bouchebbah, qui est également président du jury. Parmi ces graines de stars, la présence féminine fait son entrée cette année et le plus

jeune candidat n'a que 16 ans. Trois genres sont représentés. Le folklore, le chaâbi et le moderne. Les 3 premiers de chaque style seront récompensés. Seront donc primés les meilleures voix, les meilleurs textes et les meilleures interprétations. Et tout porte à croire que le lauréat 2010 sera «matériellement accompagné» dans l'amorce de sa carrière professionnelle. En tout cas, une motivation manifeste est donnée par la programmation des gagnants lors de la soirée de clôture, alors que sont aussi programmés les lauréats de la sixième édition (2006). Il s'agit de Matahya Arezki reprenant principalement dans le répertoire de cheikh Zerrouk Allaoua et de Akachout Ryad qui chante du chaâbi kabyle. **R. Oussada**

LES AUTRES VEDETTES DE LA SOIRÉE, TANINA,

ZAHIR MEZNAD, BOURAÏ HACÈNE, ACHOURI MOKHTAR,

MOHAMED HAMDINE, SAÏD YUCEF N'ONT PAS

MOINS CHAUFFÉ LA SCÈNE.

SÉTIF/ 6^E ÉDITION DU FESTIVAL ARABE DE DJEMILA



Le rappeur Lotfi Double-Kanon

PHOTO: EL WATAN

Sous un rythme festif

Il était 22h30 quand le coup d'envoi de la 6^e soirée du Festival arabe de Djemila a été donné par la star syrienne Ali Edik. Ouvrant le concert, l'auteur du mégatube *Allouche* n'a pas eu de mal à conquérir le public venu nombreux profiter de la soirée qui s'annonçait festive, surtout avec les trois artistes à l'affiche qui avaient ce point commun, celui de faire dans le style fête. Edik a fait danser les présents et les familles syriennes venues assister au spectacle de leur compatriote une heure durant, ces dernières réclamaient sans arrêt son titre préféré *Allouche*, il s'exécuta, créant l'adhésion des milliers de spectateurs qui répétaient avec lui tout le texte de la chanson. Avec une voix de ténor nourrie de la tradition du folklore djabali syrien et de ses textes populaires, aux rythmes de la tabla, l'orchestre n'a pas lâché une seconde son chanteur. Le public entre vite dans l'ambiance et suit attentivement les chansons inter-
prétées. L'enchaînement des titres

s'égrènent, créant une ambiance des plus chaudes. Les paroles sont scandées conjointement par un public très au fait du répertoire. Sur les gradins, le temps passait très vite. En seconde partie, le kabyle était à l'honneur, avec la grande star de la chanson rythmée, Mohamed Allaoua, qui a fait vibrer Djemila avec ses tubes qui agrémentent souvent les fêtes de mariage.

HAKIM SALHI, LE «MOONWALKER»

Ainsi, les férus des airs rythmés s'en sont donné à cœur joie ; jeunes et moins jeunes n'ont cessé de danser et d'acclamer le chanteur. Sous les applaudissements, il a entamé son show par *Assed arghori* qui a mis le feu aux poudres dans le public qui s'est mis à danser. Ensuite, il chantera, tour à tour, *Allo triciit* et *Thamgharthiw*. Par sa remarquable prestation, Allaoua a bien marqué son escale sur l'esplanade de Cuicul, qui s'est terminée par un duo avec Lotfi Double Kanon qui a interprété son célèbre titre *Afous Afous*. Le

rappeur bônoso prend ensuite le relais. Le chanteur qui ne rate jamais l'occasion d'exprimer son soutien et sa compassion pour nos frères palestiniens, qui sont en train de se faire massacrer par les Sionistes, enchaîne titre sur titres, chantant pour la Palestine, la patrie, la démocratie en Algérie et la solidarité avec les personnes démunies. Habitué à la scène en vrai professionnel, Lotfi a maîtrisé son spectacle de bout en bout et son public, composé essentiellement de jeunes, qui ont fait le déplacement pour voir leur idole. Sur la demande de ces derniers, il prolonge son spectacle d'une demi-heure et il ne clôturera la soirée qu'à 2 heures du matin. Le programme concocté pour mercredi était 100% algérien, avec Ccheb Bilel, Hakim Salhi, cheb Yazid et Arres. Pour celle d'aujourd'hui, le Maroc est à l'honneur avec la diva Lati-fa Raâfet et la troupe El Ferda de Béchar. La Saoudienne Ouat et Abdou Derassa animeront, quant à eux, la soirée du vendredi. **Leïla Benani**



AVANT-GOÛT

n LE PITTORESQUE VILLAGE D'AIT HICHEM abrite du 27 juillet au 1er août le festival du tapis, en hommage à ses femmes tisseuses qui ont fait sa notoriété, et de leur rôle dans la préservation de ce segment important du patrimoine culturel.

ABDERRAHMANE BOUGUERMOUTH. CINÉASTE

Hommage à l'enfant du pays

Le grand cinéaste algérien et homme de culture, Abderrahmane Bouguermouth, sera à l'honneur dans sa région natale d'Ighzer Amokrane, dans la wilaya de Béjaïa, du 29 au 31 juillet 2010 à la maison de jeunes d'Awzelliguen.

Le tout, à l'instigation de l'association locale, Horizon, avec la contribution de l'APC et de quelques industriels. Longtemps en gestation - depuis 2007 -, cet hommage est celui de toute une génération désireuse de reprendre le flambeau. Et surtout saluer le talent du patriarche du 7^e art. «*Abderrahmane Bouguermouth a réalisé beaucoup de films, notamment le célèbre La Colline oubliée. Mais, ces dernières années, il s'est fait oublier sur sa Colline. Nous avons voulu rompre avec les hommages-posthume et lui exprimer notre profonde reconnaissance de son vivant. C'est un homme auprès de qui nous avons beaucoup appris. Il a toujours voulu qu'il y ait une relève*», nous confie Kamel Djerroud, membre de l'association Horizon. Pour marquer ces journées, plusieurs activités aussi riches que variées, sont prévues par les organisateurs. Au premier jour, une exposition iconographique et scripturale retracera dans la matinée le riche parcours du père cathodique de *La Colline oubliée* (1996), superbe adaptation cinématographique du célèbre roman éponyme de l'écrivain Mouloud Mammeri. Dans l'après-

midi, il est prévu un table-ronde animée par d'éminents conférenciers autour du film amazigh : état des lieux et perspectives, suivi par une remise de prix symboliques aux hôtes de la Vallée de la Soummam.

SES AMIS SALUERONT SON ŒUVRE

On annonce la présence de personnalités de renom et amis de l'homme, dont les cinéastes Belkacem Hedjadj, Ali Mouzaoui et la poétesse Hadjira Oubachir. Les activités se poursuivront le vendredi, avec la programmation d'une conférence qui traitera de la grande contribution filmique de Abderrahmane Bouguermouth, au cinéma algérien en général et amazigh en particulier. Dans l'après-midi, place sera faite à la projection sous forme de panorama de l'ensemble de la filmographie amazighe. Le dernier jour sera un jour de fête. Un gala de haut standing est prévu. Et une brochette de chanteurs algériens ne manquera pas d'égayé les présents. On y annonce le passage de Boudjemaâ Agrab, Brahim Tayeb, Zayen, Rabah Inastayen, la troupe Debza, Kaci Boussaâd et Azal Belkadi. Réalisateur de plusieurs courts et longs métrages, Abderrahmane Bouguermouth, dont le parcours artistique est exemplaire, a été souvent victime de la censure d'Etat. En 1963, il est exclu pour ses idées du Centre national



Le réalisateur Abderrahmane Bouguermouth

PHOTO : D. R.

cinématographique algérien. Deux ans plus tard, son moyen métrage, *Comme une âme*, tourné en langue berbère, a été refusé par le ministère de tutelle, qui exigeait une version

arabe. En 1968, il dépose *La Colline oubliée* à la commission de censure. Dans une lettre d'intention, il précise que ce film ne peut se faire qu'en kabyle. Le projet est rejeté sans explication. C'est dire que le chemin parcouru par l'enfant de la Vallée n'était pas une sinécure. M. Bouguermouth a par ailleurs investi le champ littéraire avec la publication d'un roman intitulé *Anza*, une rétrospective mnémorique d'une Algérie sous l'occupation française.

H. L.

**ON ANNONCE LA PRÉSENCE DE PERSONNALITÉS
DE RENOM ET AMIS DE L'HOMME, DONT LES CINÉASTES
BELKACEM HEDJADJ, ALI MOUZAOUÏ ET LA POÉTESSE
HADJIRA OUBACHIR.**

BÉCHAR



PHOTO : B. SOUHLI

Béchar, une oasis pour les localités riveraines

Avec une canicule exceptionnelle dépassant les 45°C à l'ombre, Béchar connaît désormais un autre type de migration : celle en provenance des localités d'Oued Saoura, distantes du chef-lieu de wilaya de 200 à 400 km au sud.

Migrations d'été

Les habitants de Béni Abbès, d'El Ouata, Ouled Khodair, Igli, Ksabi, Timoudi et Kerzaz fuient la fournaise qui s'abat sur ces agglomérations oubliées. Car le thermomètre dans cette contrée longeant la rivière asséchée franchit la barre des 50°C. En débarquant à Béchar, des jeunes pour la plupart témoignent de l'enfer de la chaleur qu'ils qualifient de «*feu*» et remercient Dieu de «*l'adoucescence*» du climat à Béchar qui atteint pourtant, de jour comme de nuit, les 45 ou 46°C en ce mois de juillet finissant. Impossibles pour la majorité d'entre ces migrants d'avancer vers les villes côtières du Nord en raison de l'approche du mois sacré de Ramadhan et des dépenses de voyage et séjour qu'implique un tel déplacement vers les lieux cléments du littoral d'Oran ou de Mostaganem. Donc, ils s'arrêtent à Béchar et descendent les uns chez des parents, les autres chez des amis ou connaissances pour séjourner pendant quelques jours en attendant une légère baisse de l'implacable température et pouvoir regagner ensuite leurs pénates. Pour

décrire le degré de la «*masse de feu*» en cette période d'été qui s'abat sur cette région, un citoyen ne va pas loin dans sa description, citant l'exemple d'un œuf qui n'a pas besoin de cuisson sur une poêle à frire mais se fait en plein air ou enfoui pendant quelques minutes sous le sable brûlant. En effet, les dunes de sable qui entourent ces oasis emmagasinent la chaleur réfléchiée par les rayons du soleil dans la journée, qui est répandue durant la nuit, rendant ainsi l'atmosphère irrespirable et suffoquante pour les habitants. Les humidificateurs et autres appareils de climatisation ne sont presque d'aucune utilité, car la chaleur torride y est accablante et le soleil, à partir de 9h, tape si fort que toutes activités se trouvent paralysées. Pour se doucher, il faut impérativement laisser l'eau se refroidir légèrement dans une bassine pendant au moins une demi-heure. Les habitants de ces agglomérations sont doublement pénalisés par les conditions climatiques insupportables en été et subissant en même temps des privations en matière d'approvisionnement en produits alimen-

taires, notamment les fruits et légumes dont les prix, au fur et à mesure de l'éloignement, sont exorbitants. Si la ville de Béchar reste toutefois privilégiée et reçoit journellement quantité de cargaisons de fruits et légumes par dizaines de camions, en provenance de Mostaganem, Mascara et Sidi Bel Abbès, par contre la région de Oued Saoura vit presque en autarcie et où les petits agriculteurs pratiquent depuis toujours la culture maraîchère vivrière. Depuis la nuit des temps, la région ne produit qu'une seule variété de richesse : les dattes succulentes commercialisées à partir du mois de juillet à Béchar et sa périphérie. Elle mérite une attention plus soutenue de la part des pouvoirs publics centraux car le flux migratoire des jeunes, pas seulement en été, s'accroît en toutes saisons, notamment chez les diplômés à la recherche d'un emploi, et qui débarquent à Béchar, incapable de leur offrir des débouchés, car la ville étouffe elle-même sous le poids de la croissance urbaine incontrôlée et du chômage.

M. Nadjah

Témoignage sur la lutte

Par Sélim Saâdi (*)

En attendant, les troupes qui n'étaient pas du secteur (19^e et 5^e CLZ) devaient préparer, dans la discrétion la plus totale, les positions qui devaient leur servir de base de départ et de repli en aménageant le terrain situé dans un massif boisé non loin de leur objectif de telle sorte à être à l'abri de tout bombardement ennemi préventif. Les détachements affectés à chaque phase se constituèrent, leurs chefs furent désignés et les modalités de leur mise en place furent fixées. Nous nous consacraîmes, Si Mokhtar Kerkeb, commandant la 5^e CLZ et moi (puisque nos unités allaient agir ensemble), à faire des tournées auprès de nos troupes pour nous assurer qu'elles étaient bien imprégnées de leur mission et que leur moral était au plus haut. Nous avions remarqué la veille de cette grande opération qu'un de mes adjoints, Si Moussa Hamadache, souffrait d'une sérieuse inflammation de l'œil. Compte tenu de son état, nous lui fîmes remarquer qu'il était dans l'impossibilité de participer à cette action. Il nous rétorqua sur un air désinvolte que son mal était passager et que le lendemain tout allait rentrer dans l'ordre. Et il ajouta que l'on ne pouvait le priver de l'honneur de participer à un pareil événement qui lui rappelait sa brillante participation, l'année précédente, à la prise d'assaut du poste d'El Hamri avec les résultats que l'on sait. Quoi qu'il en soit, je lui ai laissé entendre qu'il devait considérer cela comme un ordre, tout en essayant de ménager son amour-propre. C'était le temps où il y avait des hommes qui revendiquaient le droit d'affronter la mort.

DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

À la tombée de la nuit, nous nous portâmes, le commandant de la 5^e CLZ et moi-même vers l'emplacement où était installé le PC du capitaine Abdelghani. Nous y rencontrâmes un certain nombre de moudjahidine parmi lesquels se trouvaient des responsables qui venaient de la Wilaya V, et une équipe de jeunes opérateurs radio (j'ai appris, quelques années après l'indépendance, de la bouche même de l'intéressé, que parmi ces combattants se trouvait l'actuel général Mohamed-Toufik Mediène). Quelques temps après, nous eûmes la surprise de voir arriver le docteur Franz Fanon. Nous étions loin d'imaginer rencontrer le grand militant des causes justes en un tel endroit.

Première vague, 21h00 :
Les premières salves de ces fameux LTZ (sorte de mortier artisanal) déchirèrent le silence et les ténèbres de cette première nuit, suivies de fortes explosions qui jaillirent de l'intérieur du poste. Puis, ce fut le crépitement des armes automatiques dont les tirs se croisaient, de plus en plus nourris, entre les positions adverses. Quelques temps après, ce fut le tour de grosses explosions d'artillerie dont les flammes formaient une ceinture de feu autour du poste. Très vite, on assista à un déluge de feu et un vacarme assourdissant, sorte d'orchestre infernal au sein duquel chaque



L'action militaire, une continuité de la politique par d'autres moyens

nombre exécutait sa partition macabre. Bientôt, au milieu de ce vacarme épouvantable, on vit s'élever du poste une épaisse colonne de fumée traversée par intermittence de flammes. Un incendie s'était déclaré au sein du poste et son développement continu laissait supposer que ses occupants avaient du mal à le maîtriser. Tout près de nous, le poste d'écoute qui s'était mis sur la fréquence du réseau radio ennemi pour suivre des communications en clair, saisit un passage émanant du poste ennemi : une voix qualifiant les obus qui s'abattaient sur eux de "bombes soufflantes". En effet, ces projectiles se différencient nettement des obus de mortier qu'on utilisait habituellement, ce qui explique la perplexité de l'ennemi à identifier l'arme employée.

Tandis que les tirs de l'artillerie ennemis se poursuivaient tant autour du poste que dans les profondeurs, notamment sur les axes de repli que nos troupes étaient supposées emprunter pour rejoindre leurs bases, le crépitement des armes automatiques diminua progressivement. Quelques rafales de mitrailleuses lourdes paraient sporadiquement des blockhaus ennemis, continuant à balayer nos positions d'attaque, déjà évacuées en quelques minutes par nos troupes. Sachant à l'avance que l'action de nos troupes allait se dérouler en terrain peu accidenté, à partir pratiquement de la clôture de barbelés du poste, compte tenu de la faible portée de nos LTZ, il fallait la mener d'une manière brève et brutale, puis pour ne pas donner prise aux tirs ennemis, s'évanouir dans la nature par petits paquets et dans plusieurs directions. Les

consignes étaient strictes quant au ramassage des blessés et des morts qu'il fallait à tout prix diriger sur les postes de secours implantés en conséquence.

A ce moment, nous vîmes passer à proximité du PC un petit groupe de combattants qui venaient de participer à cette action et l'un d'eux soutenu par deux de ses camarades avait le visage noir-ci par ce qui semblait être une brûlure. Nous apprîmes qu'il avait été touché par inadvertance par la flamme provoquée par le départ de l'obus de son LTZ. Le D' Fanon, qui était présent, se porta vers le blessé et fit le geste de lui enfoncer les doigts dans les yeux. La réaction du blessé se traduisit instantanément par un recul de la tête, ce qui fit comprendre que sa vue n'avait pas été atteinte par la brûlure. C'est alors qu'il lui tapota amicalement l'épaule et lui dit en souriant : "Tu t'en es bien sorti, va maintenant te faire soigner pour tes brûlures", en l'assurant qu'elles étaient superficielles "

Bientôt, les tirs des armes automatiques se turent et seules quelques explosions d'artillerie déchiraient ça et là le silence de la nuit, y compris des détonations plus lointaines qui nous parvenaient des postes voisins que les autres unités avaient soumis à leurs harcèlements. Pendant ce temps se mettait en place le dispositif d'attaque de la deuxième vague. Des colonnes de fumée et des lueurs de feu continuaient à s'élever du poste.

Deuxième vague : 22h00
Déclenchement des tirs de canons 57 mm S/R qui frappèrent de plein fouet les blockhaus ennemis qui furent simultanément soumis aux tirs de nos armes automatiques pour assurer la couverture de nos canons facilement repérables. Nos combattants devaient coller au plus près du poste de telle sorte à échapper pendant l'attaque à l'artillerie de l'ennemi qui devait, pour des raisons de sécurité, observer une certaine distance par rapport aux positions de ses troupes. Les blockhaus qui se distinguaient nettement du haut de la muraille du poste, notamment durant les tirs de leurs mitrailleuses, étaient soumis à de puissants matraquages de nos canons, dont on pouvait remarquer les impacts à chaque explosion de leurs roquettes. L'artillerie ennemie redoubla de férocité en balayant tous les environs du poste, débordant largement sur le territoire tunisien où les habitants des campagnes à portée de canon s'enfuyaient de leurs lieux d'habitation dès qu'ils entendaient au loin des grosses détonations qui pouvaient être le prélude à leur propre bombardement. Tandis que les tirs directs allaient en diminuant, un nuage de fumée aseptique se mêlait des flammes continuait à s'élever du poste. On supposait que les hommes qui s'étaient chargés d'éteindre le feu durent se mettre à l'abri lors de la deuxième attaque, ce qui raviva davantage l'incendie. L'écoute des conver-

sations radio de l'ennemi faisait ressentir le climat des bords qui régnait à l'intérieur du poste. Puis, comme après la première attaque, les armes légères et semi-lourdes se turent à nouveau et seules des explosions d'artillerie continuaient à s'abattre ça et là, tentant probablement d'atteindre nos combattants.

Pour faire croire à l'ennemi qu'il s'agissait de la dernière attaque et disposer d'un peu plus de temps pour le lancement de la troisième vague, qui allait mettre en action des armes plus lourdes, nous nous accordâmes un délai de presque deux heures entre le décrochage de la deuxième vague et la mise en place du dispositif d'attaque de la 3^e vague.

Il ne fait pas de doute que les forces combattantes

dont disposait l'ALN, notamment aux frontières, soit une trentaine de bataillons à l'Est et une dizaine à l'Ouest, auxquelles s'ajoutait un système logistique performant, ont constitué incontestablement un appui non négligeable à l'action politique.

Troisième vague : 00h00

Entrée en action des canons de 75 mm S/R des deux CLZ. Tandis que l'incendie du poste n'était pas encore maîtrisé puisque une épaisse fumée continuait d'y échapper, nos canoniers accompagnés de groupes de protection déclenchèrent à l'unisson leurs tirs sur les blockhaus qui subsistaient sur le territoire tunisien où les habitants des campagnes à portée de canon s'enfuyaient de leurs lieux d'habitation dès qu'ils entendaient au loin des grosses détonations qui pouvaient être le prélude à leur propre bombardement. Tandis que les tirs directs allaient en diminuant, un nuage de fumée aseptique se mêlait des flammes continuait à s'élever du poste. On supposait que les hommes qui s'étaient chargés d'éteindre le feu durent se mettre à l'abri lors de la deuxième attaque, ce qui raviva davantage l'incendie. L'écoute des conver-

de Libération nationale

Suite et fin

1 1 1

Celui-ci, à travers ses communications radio manifestait de plus en plus son inquiétude, persuadé que la puissante attaque qui se déroulait constituait une préparation de feu qui allait être suivie d'un assaut final. Ce dernier donc était attendu d'un moment à l'autre. Cette impression se vérifia par le survol des lieux de combat d'avions "B26" qui larguèrent à tour de rôle des lucioles (fusées) qui en descendant lentement du ciel éclairaient toute la contrée, comme si on assistait au lever du jour. Tandis que leur ronde se poursuivait, on nous signala un mouvement de colonnes blindées venant des postes implantés sur les barrages électrifiés. Elles avançaient prudemment par petits bords sachant qu'elles pouvaient à tout instant sauter sur une mine et tomber dans une embuscade. Cette manœuvre semblait plus viser à rassurer les occupants du poste ravagé par l'incendie, qui vivaient dans l'espoir d'être secourus, que constituer une menace réelle pour nos troupes. Sur le chemin qui nous conduisait, Si Mokhtar Kerkeb et moi, vers les positions où nous devions mettre en batterie les mortiers du bataillon et ceux de la 5^e CLZ pour exécuter la 4^e vague prévue à 0h30, nous croisâmes un groupe de djounoud qui faisaient partie de la vague des canons 75 S/RT, qui transportaient un corps sur une civière. Quelle fut notre surprise d'apprendre que ce corps était celui de mon adjoint Si Moussa Hamadache, qui avait rendu l'âme au cours de la dernière attaque.

Alors qu'il dirigeait, nous dit-on, un groupe de canons 75 S/R, il avait reçu une rafale de mitrailleuse lourde en pleine poitrine. Sous l'éclairage des lucioles qui continuaient à être larguées par les B26, je pus voir le visage serein d'un homme portant un pansement à l'œil et qui semblait dormir paisiblement. Et dire que la veille je lui avais recommandé avec insistance de ne pas participer à cette action. Il venait de compléter la longue liste des martyrs de notre unité et ceux de notre révolution.

Nous reprîmes peu après le chemin qui nous conduisait vers nos positions, installâmes nos mortiers et procédâmes à leur réglage sur le poste ciblé qui apparaissait nettement à la lumière des lucioles et de l'incendie qui continuait à sévir. Il ne restait plus qu'à attendre l'heure fixée.

Quatrième vague : 00h30

Entrée en action des mortiers 81 mm. A l'heure prévue, les 12 mortiers ouvrirent le feu, chacun tirant une quinzaine d'obus dits "de grande capacité". En l'espace de 3 minutes, ce fut un déluge de feu qui s'abattit sur le poste. Le lieu ressemblait au cratère d'un volcan en pleine éruption. Aussitôt après, l'incendie reprit de plus belle et c'est carrément d'énormes flammes qui s'élevèrent dans le ciel.

Une fois la mission accomplie, les armes furent démontées et nous nous replîâmes rapidement avant la riposte ennemie. Celle-ci ne tarda pas à se manifester, ciblant les positions que nous venions de quitter avec une rare violence. Cette concentration de tirs d'artillerie se voulait être la

réplique à ce que nous venions de leur faire subir. Notre avantage sur l'ennemi résidait dans notre extrême mobilité, alors que lui était dans une cage certes très fortifiée mais dont il était prisonnier. Sur notre chemin de repli, nous rencontrâmes un groupe faisant partie de la vague de canons 75 S/R qui accompagnaient des blessés dont un était porté sur le dos de l'un d'entre eux. Extenus par les efforts qu'ils venaient de faire, en se relayant pour porter le blessé, ils déposèrent un moment leur lourd fardeau pour reprendre leur souffle. M'approchant de lui, accompagné toujours du commandant de la 5^e CLZ (Kerkeb), je m'aperçus que c'était un de mes chefs de section d'armes lourdes qui, atteint par un projectile dans la colonne vertébrale, n'avait plus l'usage de ses membres inférieurs. Conscient du fardeau qu'il présentait pour ses camarades qui étaient à bout de force, il les exhortait à le cacher dans un buisson et à poursuivre leur chemin avec les autres blessés qui eux, à ses yeux, avaient plus de chance de s'en sortir. Je leur ordonnai de le hisser sur mon dos et en nous relayant avec Mokhtar Kerkeb, sous le

que l'objectif principal qu'on s'était fixé, à savoir infliger le maximum de pertes à l'ennemi, semble avoir été atteint, comme on pouvait le voir sous nos yeux. Quant à nos pertes, nous sommes en train de rejoindre nos troupes et le bilan définitif sera connu dans la matinée. Sur ce, nous nous séparâmes sans avoir remarqué sur son visage souriant un air de satisfaction. Malheureusement, vers 3h du matin, au moment où les éléments du 19^e bataillon et de la 5^e CLZ se regroupaient sur la piste pour faire mouvement vers leur secteur d'origine, ils furent surpris par un bombardement de l'artillerie ennemie qui nous causa quelques pertes.

Arrivé sur les lieux de notre implantation habituelle, nous pûmes établir un bilan de nos pertes qui, n'eût été le dernier bombardement surprise, auraient été réduites eu égard au volume des forces engagées et à l'ampleur de l'opération. Quant aux pertes de l'ennemi, elles ont dû être lourdes, notamment sur l'objectif principal, puisque en plus des gros dégâts matériels dus notamment à l'incendie provoqué par nos bombardements, on a pu les mesurer dès le lever du jour à travers l'arrivée des colonnes de secours

Il faut rappeler aux jeunes générations que la puissance coloniale qui avait utilisé tous les moyens pour garder l'Algérie française ne dut se résoudre à prendre langue sérieusement avec son adversaire qu'une fois convaincue que la solution militaire était impossible, puisque le peuple était résolu à poursuivre quel qu'en soit le prix et la durée.

pilonnage incessant de l'artillerie ennemie, nous parvîmes, exténués, à notre tour jusqu'au poste de secours de la frontière où il fut pris en charge. Il devait être 2h du matin environ, alors que nous marchions Si Mokhtar et moi, le long de la route qui longeait le territoire algérien, légèrement au nord de la localité tunisienne de Sakiet Sidi Youcef, nous vîmes s'arrêter un véhicule roulant tous feux éteints. "Alors, nous dit un des passagers, tout va bien ?" Nous reconnûmes la voix du colonel Boumediène qui nous avait également reconnu (puisque j'il connaissais personnellement tous les chefs d'unité de combat et souvent même leurs adjoints). Poursuivant : "L'opération s'est-elle bien passée ?" Il avait suivi de quelque part son déroulement et, probablement, était fortement impressionné par la violence des combats et la vue de ces lucioles que larguaient sans cesse les avions B26 sur le champ de bataille et les lueurs d'incendie du poste qu'on voyait de très loin. Tout cela présentait un spectacle qui rappelait quelque peu certaines scènes du dernier conflit mondial. Nous lui répondîmes que toutes les modalités de l'opération ont été exécutées et

et les nombreuses rotations d'hélicoptères chargés entre autres de l'évacuation des blessés. Enfin, le signe le plus patent de l'effet de notre opération fut l'évacuation définitive, deux à deux plus tard, du poste et sa destruction par l'ennemi.

CONSÉQUENCES POLITIQUES DE L'ACTION MILITAIRE, NOTAMMENT LORS DES NÉGOCIATIONS DE LUGRIN (20 AU 28 JUILLET 1961)

Comme je l'ai évoqué au départ, l'action militaire de l'ALN et de nos fidayine en France n'avait pas d'autre but que politique. Comme le disait le célèbre stratège allemand (Von Clausewitz) du XIX^e siècle dans son livre *De la guerre*, "celle-ci est la continuité de la politique par d'autres moyens".

Il faut rappeler aux jeunes générations que la puissance coloniale qui avait utilisé tous les moyens pour garder l'Algérie française ne dut se résoudre à prendre langue sérieusement avec son adversaire, longtemps affublé de tous les noms les plus méprisants (fellagha, hors-la-loi, terro-

riste, criminel, bandit, etc.) qu'une fois convaincu que la solution militaire était impossible, puisque le peuple était résolu à la poursuivre quel qu'en soit le prix et la durée (l'action qu'on vient d'évoquer en est si besoin la preuve). Il ne restait plus que la solution politique qui ne pouvait être que le fruit de négociations entre les deux parties. Et c'est dans cette optique que fut décidée la rencontre dite de Lugin qui devait durer du 20 au 28 juillet 1961. C'est à cette occasion, et bien avant, que furent lancées ces grandes opérations pour conforter nos négociateurs. Pourtant, la partie française a, à cette occasion, décrété un cessez-le-feu unilatéral dans le but de nous amener à en faire autant. Nous nous sommes bien gardés à ne pas rentrer dans ce jeu, en lui signifiant, à travers la poursuite des actions militaires : pas d'arrêt des combats tant que nous n'avions pas atteint le but fixé par la proclamation du 1^{er} Novembre, à savoir l'indépendance du pays.

Il ne fait pas de doute que les forces combattantes dont disposait l'ALN, notamment aux frontières, soit une trentaine de bataillons à l'Est et une dizaine à l'Ouest auxquelles s'ajoutait un système logistique performant, ont constitué incontestablement un appui non négligeable à l'action politique, qui a été elle-même menée de manière remarquable et ce, en dépit du différend qui opposa, à partir de l'année 1961, l'état-major général au GPRA. La crise qui régnait entre les deux parties n'avait en rien entamé notre ardeur au combat qui fut mené avec abnégation jusqu'à son terme.

CONCLUSION

Il faut donc rendre un hommage unanime à tous ceux qui ont participé à cette grande épopée sur tous les fronts, avec une mention particulière à ceux qui versèrent leur sang, endurèrent les pires souffrances, et consentirent le sacrifice suprême. Il y a ceux qui restèrent handicapés à vie, parmi lesquels ce brave chef de section gravement blessé, que nous avons Si Mokhtar Kerkeb et moi porté tour à tour sur nos épaulés lors de cette bataille, et que j'ai vu le bonheur de revoir après l'indépendance, certes dans un fauteuil roulant et qui malgré son invalidité respirait la joie de (sur) vivre. Je voudrais enfin associer à mes pensées le regretté docteur Mohammed Seghir Naccache qui vient de nous quitter récemment, qui, en tant que directeur de la santé militaire aux frontières Est, a su rendre d'éminents services en mettant en place un système sanitaire efficace, sauvant ainsi la vie de milliers de blessés dont j'eus l'honneur de faire partie. En tant que notre aîné, il a toujours été pour nous un exemple d'abnégation et de grande rigueur morale, même si l'ingratitude humaine s'est, à certains moments de sa vie, acharnée sur lui. Pour ceux qui ont connu, son souvenir restera impérissable. J'ose espérer, à l'automne de ma vie, voir un jour un grand établissement hospitalier porter son nom.

S. S.
(*) Ancien officier, chef de bataillon de l'ALN, ancien colonel de l'ANP, Commandant de Région militaire, ancien ministre.

Association Algérienne Enfance et Familles d'accueil bénévole

L'enfant est né pour être heureux

Faites vivre les pouponnières qui prennent en charge les enfants abandonnés

Pouponnière Djénane El Kheir
Hadjout (wilaya de Tipaza)
Tél. : 024 49 26 19 - Fax : 024 49 13 91

Pouponnière Amel - Palm Beach
Staoeuil (wilaya d'Alger)
Tél./fax : 021 32 55 89

Envoyez vos dons à :
AAEFAB - CCP : 3520 - 10 Clé 86 BDL Staoeuil : 15841802628-200 BNA Hadjout : 43920002589-74

El Watan

NOS PUBLICATIONS

Retrouvez chaque jour votre quotidien El Watan, chaque semaine votre édition du week-end, ainsi que vos suppléments hebdomadaires gratuits Economie & Immobilier

www.elwatan.com

ON VOUS LE DIT

L'acte de naissance 12 S revient trop cher

L'histoire de l'acte de naissance d'origine continue de poser problème, surtout lorsqu'il s'agit de déboursier beaucoup d'argent pour espérer obtenir ce fameux document dans les délais. Pour se faire délivrer un acte de naissance 12 S pour les besoins d'un dossier de passeport biométrique, un citoyen résidant à Alger, natif d'Oran, a dû effectuer un déplacement en avion et passer une nuit à l'hôtel. Il a fallu déboursier pas moins de 12 000 DA, soit la moitié de son salaire mensuel, en l'espace de 24 heures pour obtenir ce fameux papier administratif.

Des exemples pareils sont légion et aucune solution n'est envisagée pour le moment pour alléger ces contraintes bureaucratiques dont souffrent plusieurs milliers de personnes à travers le territoire national. Il serait temps que les services de l'état civil se penchent sur ce problème.

Zidane se lance définitivement dans la mode

Après avoir posé pour des publicités Louis Vuitton, avec Pelé et Maradona, Zinedine Zidane a posé pour une marque de mode japonaise Y-3. Zidane s'est bien reconverti après sa retraite du football. Consultant, acteur pour plusieurs campagnes de publicité et maintenant mannequin. Il avait déjà joué ce rôle pour la marque Vuitton dans un campagne de promotion, aux côtés de Pelé et Maradona. Le voilà maintenant mannequin pour la marque Y-3 du japonais Yohji Yamamoto. Après un premier essai sur un défilé de la marque, il avait participé à la campagne printemps/été 2010 sur le thème de la Coupe du monde en partenariat avec Adidas. Il a décidé de prolonger l'aventure avec la campagne automne/hiver 2010-11.

Une falaise d'oued tue deux personnes à Djelfa

Deux personnes ont péri sous un amoncellement de terre, après la désagrégation d'une falaise dans l'oued dit «Tarous» au sud-ouest de Djelfa. Les victimes qui travaillaient dans la récupération et la vente de sable d'oued ont été surprises par l'écroulement d'une falaise, appelée «Dir» dans le parler vernaculaire. A noter que l'effritement de falaise d'oueds dont le phénomène, spectaculaire, ressemble parfaitement à celui des montagnes de glace, engendre le déboulement d'une grosse masse de terre. C'est ce qui a dû probablement se passer, alors que les victimes étaient en train de se reposer sous l'ombre de cette falaise mortelle après avoir chargé leur énième camion parti pour revenir plus tard continuer sa navette. Et c'est en revenant que le chauffeur a constaté la disparition des deux manœuvres d'infortune. Tous les gros bras du village, ainsi que les sapeurs-pompiers et la gendarmerie, aussitôt alertés, se sont rendus sur le lieu du drame pour commencer le déblaiement de terre au moyen de bulldozers et pelles chargeuses. L'opération qui a duré jusque tard dans la soirée, a abouti à la découverte de deux cadavres qui ont été évacués sur l'hôpital de Charef.

13 800 capsules pour fusils saisies à Maghnia

Les éléments de la Gendarmerie nationale de Maghnia ont procédé, avant-hier, à la saisie de 13 800 capsules pour fusils de chasse. Selon nos sources, deux personnes, âgées de 22 et 25 ans, ont été arrêtées dans un café au quartier Birguit, dans la périphérie de la ville. Pistés depuis plusieurs jours par les gendarmes, les mis en cause, qui seraient des contrebandiers notoires, ont été arrêtés alors qu'ils portaient dans des sacs à dos les munitions précitées. Passant aux aveux, ils ont déclaré que la marchandise prohibée était convoquée du Maroc et que la tête pensante de ce trafic était un Marocain originaire et résidant d'Oujda. Les tentacules de ce réseau de trafiquants s'étendraient de la bande frontalière ouest jusqu'à Oran.

COUP DUR POUR LA TRADITION TAURINE

La Catalogne interdit la corrida

Le Parlement régional de Catalogne a porté un coup dur à la tradition taurine espagnole, en approuvant mercredi l'interdiction des corridas.



PHOTO: D. B.

Les députés catalans ont voté en faveur d'une «initiative législative populaire» (ILP) qui, avec l'appui de 180 000 signatures, réclamaient la fin de ce spectacle «barbare». Lors du débat parlementaire préalable, la porte-parole de l'association «Prou!» («Assez!» en langue catalane) soutenant l'initiative, Anna Mula, a demandé aux députés régionaux de lancer «un message de compassion et de progrès à l'humanité» en approuvant l'interdiction. La Catalogne est ainsi devenue la deuxième région d'Espagne à interdire la tauromachie, après l'archipel des Canaries qui l'a fait en 1991. Les milieux conservateurs espagnols ont accusé les parlementaires catalans d'arrière-pensées nationalistes et identitaires dans ce vote contre une tradition séculaire «espagnole». Mais le débat de mercredi, avant le vote, a tourné essentiellement autour du caractère «cruel» ou non des courses de taureaux et de la «liberté» de ceux qui veu-

lent y assister, dans une région où la tauromachie fait de moins en moins recette. «C'est une cruauté gratuite, un spectacle de torture», a déclaré le porte-parole pour la coalition écologiste-gauchiste d'ICV-EUIA, farouchement opposée à ce spectacle «sans noblesse». Le président socialiste du gouvernement catalan, qui avait laissé la liberté de vote à ses députés, a affirmé avoir voté contre l'interdiction parce qu'il «croit en la liberté». Avant ce vote «historique», plusieurs dizaines de manifestants pro et antitaurins s'étaient rassemblés, mercredi matin, devant le Parlement catalan, réclamant d'un côté la «liberté» pour les amateurs de corridas et de l'autre la fin de la «torture» animale. «Arrêtez la cruauté envers les animaux», demandaient en anglais des pancartes brandies par les antitaurins, tandis que les partisans des corridas affirmaient: «Les taureaux oui, la liberté oui». Cette interdiction est intervenue dans un contexte de

crispation politique en Catalogne, après le rejet, fin juin, par le tribunal constitutionnel espagnol d'une partie des prérogatives accordées à cette région dans son nouveau statut d'autonomie. Les débats entre anti et procorridas ont toutefois soigneusement évité de glisser sur le terrain politique et de viser à une confrontation entre «espagnolistes» et «catalanistes», se cantonnant à la défense du droit des animaux pour les uns et à la «tradition catalane» des taureaux pour les autres. Anticipant la décision catalane, plusieurs régions espagnoles, dont celle de Madrid, avaient préalablement annoncé leur intention d'inscrire la tauromachie à leur «patrimoine culturel» pour la protéger. Cette prohibition, dans une région disposant d'une longue tradition de corridas, surtout à Barcelone, sa capitale, constitue un coup dur pour la tauromachie espagnole, qui subit déjà une relative désaffection des spectateurs depuis deux ans.

Les mémoires de Castro

Le dirigeant communiste cubain, Fidel Castro, qui a multiplié ce mois-ci les apparitions publiques, a annoncé mardi la publication, début août, de ses mémoires sur sa lutte victorieuse dans le maquis de la Sierra Maestra (sud-est) contre l'armée du dictateur Fulgencio Batista. Dans un billet, publié sur le site internet Cubadebate.cu, l'ancien président cubain qui aura 84 ans le 13 août, assure avoir travaillé après sa «grave maladie pendant des mois» sur ce livre, intitulé *La Victoire stratégique* et qui a été écrit avec l'aide d'une équipe de journalistes et d'historiens. «La victoire contre la grande offensive ennemie de l'été 1958 marque un virage irréversible dans la guerre. L'armée rebelle, triomphante et extraordinairement renforcée par l'énorme quantité d'armes saisies, est en position pour lancer son offensive stratégique finale», estime Fidel Castro qui promet de travailler sur la «seconde partie de cette histoire». «J'ai inclus une petite autobiographie à l'ouvrage pour répondre aux innombrables questions qui m'ont été posées sur l'enfance, l'adolescence et la jeunesse, étapes qui m'ont converti en révolutionnaire et combattant armé», explique-t-il.



CHAUSSURES D'ÉTÉ POUR LES VACANCES

Attention aux pieds !

En fin d'été et le plaisir de se mettre les orteils à l'air dans des tongs, des mules, des escarpins bien ouverts... Certes, la période estivale pousse à se chauffer légèrement. Malheureusement, ce n'est pas toujours pour le bien de nos petons. «En été, les claquettes par exemple, avec leur simple bride, ne tiennent pas bien au pied», souligne un podologue. «Pour ne pas perdre la chaussure, celui-ci doit donc fournir un effort particulier. Résultat, des petits muscles qui n'en ont pas l'habitude sont alors très sollicités, et il n'est pas rare qu'on se retrouve en septembre avec des micro-tendinites.» Avec des tongs ou des mules, le talon rebondit aussi sur la semelle à chaque pas. Ce qui favorise les callusités, voire l'apparition de fissures. La bride des tongs peut provoquer des frottements, des irritations voire des brûlures entre les orteils. Attention enfin aux chaussures trop serrées, celles avec de jolies brides qui coupent la circulation après une demi-heure de marche... En été, les problèmes vasculaires sont particulièrement fréquents. Alors, soyez vigilant(e) si vous avez les pieds et les jambes gonflés, et n'hési-

tez pas à lâcher la bride en cours de journée. Les chaussures à haut talon enfin, comme tout le reste de l'année, sont certes bien jolies mais... vos pieds (ainsi que vos genoux et votre dos) ne les apprécient guère. Le talon ne doit pas dépasser 3,5 cm, et la largeur de l'avant-pied doit être respectée. Sans quoi, bonjour hallux valgus (les «oignons»), cors, durillons et autres rétractions des ongles de pied ! Quel que soit le type de vos chaussures, prenez le temps de bien les essayer en magasin. Privilégiez le cuir, et passez la main à l'intérieur pour vérifier qu'aucune couture ne risque de vous blesser. «Il n'y a pas de chaussure idéale, car les pieds ne sont pas faits pour être enfermés», explique le podologue. Les sandales sont cependant les plus adaptées. Elles doivent être en cuir, avec une semelle d'un centimètre et des brides adaptables qui permettront de bien tenir le pied. Pour tous les autres types de chaussures, veillez à ne pas les porter trop longtemps, ni deux jours de suite. Vous varieriez les plaisirs... et vous éviteriez de solliciter toujours les mêmes muscles.

El Watan - Le Quotidien Indépendant
Édité par la SPA «El Watan Presse»
au capital social de 61 008 000 DA, Directeur de la publication : **Omar Belhouche**
Direction - Rédaction - Administration Maison de la Presse :
Tahar Djazaoui - 1, rue Bachir Attar 16 016 Alger - Place du 2^{er}
Mai Tél : 021 68 21 83 - 021 68 21 84 - 021 68 21 85 -
Fax : 021 68 21 87 - 021 68 21 88

Site web : http://www.elwatan.com E-mail :
admin@elwatan.com PAO/Photogravure : **El Watan**
Publicité - Abonnement : **El Watan**, rue Bachir Attar -
Place du 1^{er} Mai - Alger.
Tél : 021 67 23 54 - 021 67 17 62 - Fax : 021 67 19 88.
R.C. : N° 02818857 Alger.
Compte CPAN° 00.400.103.400.090001178 -
Compte devises : CPAN° 00.400.103.457.050349084
ACOM : Agence de communication : 102 Logts, Tour de Sidi

Yahia, Hydra. Tél : 021 56 32 77 - Tél/Fax : 021 56 10 75
Impression : ALDP - Imprimerie Centre ; SIMPREC - Imprimerie
Est ; ENIMPOR - Imprimerie Ouest.
Diffusion : Centre : Aldj Tel/Fax : 021 30 89 09 - Est : Société
de distribution El Khabar.
Tél : 031 66 43 67 - Fax : 031 66 49 35 - Ouest : SPA El Watan
Diffusion, 38, Bd Benzerdjeb (Oran)
Tél : 041 41 23 62 - Fax : 041 40 91 66

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.
Reproduction interdite de tous articles sauf accord de la rédaction.



BOULES L'élite en compétition nationale

Le premier challenge de l'élite nationale en boule lyonnaise et pétanque du tournoi national d'excellence seniors se déroulera du 30 au 31 de ce mois de juillet à Ksar El Boukhari et Médéa. Pas moins de 384 athlètes, dont 64 doublettes en boule lyonnaise et 128 tripllettes en pétanque animeront cette compétition organisée par la Ligue de Médéa qui prévoit des primes en espèces pour les vainqueurs. Il faut savoir que conformément au nouveau système de compétitions, mis en application cette saison, les participants à ce tournoi sont les meilleurs boulistes qualifiés des phases de wilayas, zones et régions pour la pétanque, wilayas et régions pour la boule lyonnaise. **S. R. O.**

HANDBALL Victoire

des cadets face à l'Angola

La sélection nationale algérienne des cadets de handball, s'est imposée devant l'Angola sur le score de 31-29 (mi-temps 14-14), en match comptant pour la 2^e journée du «Groupe principal», du 5^e Championnat d'Afrique des nations de la catégorie, disputé hier à Libreville (Gabon). Battu mardi par l'Egypte (20-27), le sept algérien occupe la 2^e place au classement final de la poule A. Notre équipe nationale jouera le match de classement pour les 3^e et 4^e places prévu samedi, contre le Gabon ou le Maroc. Le vainqueur accompagnera les deux finalistes (Egypte et Tunisie) au Mondial 2011 en Argentine. Lors du premier tour de la CAN-2010, le sept algérien s'était imposé à deux reprises devant son homologue marocain sur le score de 25-16 (aller) et 26-21 (retour). **APS**

INTERSAISON AU CR BELOUIZDAD

Le recrutement bat son plein



Le Chabab vient de s'assurer les services de trois nouveaux joueurs

Le départ de certains cadres de l'équipe, comme Younés (vers la JSK), Bendahmane, Fenier (vers le MCS), Berradja et Fellah (MCO), n'a pas pour autant découragé la direction du Chabab de Belouizdad qui s'efforce de rattraper ces «pertes». Des joueurs de qualité ont été déjà engagés par le président des Rouge et Blanc, Mahfoud Kerbadj. Il s'agit de Rebih (ex-USM Annaba), Benaldjia (ex-USM Alger) et de l'acteur Harrouche et Paradou AC recruté à titre de prêt. Trois joueurs qui ont montré, durant les entraînements, avoir le profil requis pour porter le maillot du Chabab de Belouizdad. Hier, le président Mahfoud Kerbadj semblait très assuré les services de trois autres nouveaux joueurs. C'est du moins ce que nous a révélé une source proche du club algérois, selon laquelle les joueurs concernés sont

Bourekba (ex-USMH), Abdat (ex-NAHD) et Benmoussa (ex-WAT). Ces derniers, précise la même source, devraient signer leur contrat aujourd'hui après avoir conclu un accord verbal avec la direction belouizdadie. Les joueurs recrutés ne sont pas qualifiés, affirme ladite source, à prendre part avec leur nouvelle équipe à la coupe de la Confédération africaine de football (CAF). Une compétition dans laquelle le Chabab est toujours en course et ambitionne de se qualifier à la phase des poules. Pour ce faire, les Rouge et Blanc sont tenus de battre, samedi soir (20h), dans leur antre du 20 Août 55, la formation malienne de Djoliba AC en match retour des huitièmes de finale bis de la coupe de la CAF. Après un bon nul (0-0) ramené de Bamako, il y a deux semaines, les hommes du coach argentin Gamondi devront, en effet,

s'imposer pour espérer se qualifier. Le coach en est pleinement conscient d'où le travail intensif effectué durant les entraînements. Gamondi axe son boulot sur l'aspect offensif, histoire de trouver les solutions nécessaires, surtout que l'équipe a enregistré dernièrement le départ de deux valeurs sûres dans ce compartiment, à savoir Sofiane Younés et Hocine Fenier, signataires respectivement à la JS Kabylie et au MC Saïda. Cependant, la mission des Algérois s'annoncera des plus ardue sachant que la formation malienne ne se présentera pas à Alger en victime expiatoire. Les Maliens crachent actuellement le feu, comme en témoin leur dernière victoire en championnat malien (3-0) et leur nouveau statut de leader. La délégation malienne devrait arriver aujourd'hui à Alger en provenance de Bamako. **K. Temani**

CLUB AFRICAÏN

Saïfi convoité

L'ex-attaquant international algérien, Rafik Saïfi, sans club depuis la résiliation à l'amiable de son contrat avec le club qatari d'El Khor, serait convoité par le Club Africain (première division tunisienne), rapporte mercredi la presse locale. «Saïfi pourrait débarquer au Club Africain, sous forme de prêt pour une saison, suite à la demande expresse de l'entraîneur François Brucchi», précise le journal La Presse. **(APS)**



MC SAÏDA

Stage en Tunisie

Le MC Saïda, qui vient d'effectuer les derniers entraînements avec pas moins de 24 joueurs, s'apprete à prendre le départ, ce jeudi, par route pour Ain Draham (Tunisie) en vue d'un stage bloqué qui prendra fin une journée avant le Ramadan. Cette dizaine de jours sera ponctuée par trois matches amicaux au programme. La délégation est composée de 35 personnes dont 25 joueurs. Pour le nouvel entraîneur, Rouah, il s'agit de travailler sur la cohésion, connaître les nouvelles règles, afin de se faire une idée sur l'équipe type et les joueurs susceptibles d'apporter un plus à l'équipe, d'autant plus que 15 nouveaux joueurs ont été recrutés. **Sid Ahmed**

ARGENTINE

Maradona écarté de la tête de la sélection

La Fédération argentine de football (AFA) a décidé de ne pas renouveler le contrat de Diego Maradona à la tête de la sélection albiceleste, trois semaines après la déroute contre l'Allemagne en quarts de finale du Mondial-2010 (4-0), a annoncé mardi un porte-parole. «Le comité exécutif de l'AFA, réuni au complet, a décidé à l'unanimité de ne pas renouveler le contrat de Diego Maradona à la tête de la sélection argentine de football», a déclaré le porte-parole de l'AFA, Ernesto Cherquis Bialo, lors d'une conférence de presse. Maradona, en poste depuis octobre 2008, sera remplacé à titre provisoire par le sélectionneur des moins de 20 ans, Sergio Batista, pour le prochain match amical contre l'Irlande, le 11 août à Dublin. «Mais il n'y a aucune urgence à nommer un sélectionneur à temps plein», a ajouté Cherquis Bialo. Selon la presse argentine, le favori est Alejandro Sabella, 55 ans, qui a notamment remporté la Copa Libertadores, la Ligue des champions sud-américaine, avec Estudiantes en 2009. La décision d'écartier El Pibe de Oro survient au lendemain d'une réunion houleuse entre le président de l'AFA, Juan Grondona, et Maradona. Le dirigeant aurait demandé au sélectionneur de se séparer d'une partie de son encadrement pour continuer à la tête de l'albiceleste, alors qu'il «Diez» avait déclaré, dimanche soir, qu'il était hors de question de toucher, ne serait-ce qu'à son intendat ou son masseur. Maradona a connu une courte période de grâce sur le banc, le temps de trois victoires contre l'Ecosse, la France et le Venezuela, mais une déroute historique en Bolivie (6-1) en avril 2009 l'a fait retomber les pieds sur terre. Depuis, la presse a sans cesse critiqué l'absence d'identité de jeu

TOURNOI BAHIA FOOT DE LA RADIEUSE

La finale ce samedi

Le tournoi Bahia Foot, événement sportif de proximité dans la ville d'Oran, clôturera sa 13^e édition au stade Reguieg Abdelkader, à Maraval, ce samedi. La grande finale interquartiers mettra aux prises l'équipe du quartier de Baba Ali de Mascara avec la formation du quartier de la ville nouvelle d'Oran, dont les protagonistes auront l'honneur d'être dirigés par l'arbitre international Djamel Haïmoudi. Les protégés de Temouri, le Mascaréen, et ceux de l'Oranais, Belhadef, ont déjà joué tous les pronostics de départ, parce qu'ils ne figuraient pas dans la liste des favoris. C'est donc à une finale inédite que le nombreux public est convié. Et toujours fidèle à sa tradition, la Radieuse profitera de l'occasion pour distinguer, avec des trophées du mérite, des figures marquantes qui ont donné un plus à la jeunesse et au sport en général durant cette année 2010. A la tête de ces personnalités, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Hachemi Djjar, le général Mokdad, directeur du sport

militaire, Djeflal Brahimi, du ministère de l'Intérieur, la FAF qui sera représentée par Mechraa Mohamed, le président du Comité olympique algérien, Rachid Hanifi, M. Cherouati, PDG de Sonatrach, ainsi que d'autres personnalités fidèles à la Radieuse, telles que Hadj Derriche, Salim Sahnoun, Sellaoui Djamel, Achaïbou Mustapha. En ouverture de cette finale qui va constituer une grande fête, il y aura une rencontre de football mettant aux prises des personnes handicapées. Les anciens stars du football national seront de la partie puisque nous noterons la présence de Belloumi, Moussa Saïb, Bencheikh, Kouici, Megharbia, Cherif El Ouazzani, Guemri Redouane et autres pour un match de gala qui sera dirigé par l'arbitre international, Mohamed Hansal.

Le président de la Radieuse, Chafi Kada, a déclaré : «Je rends hommage au public présent durant toute la durée de cet événement et aux fidèles adhérents de la Radieuse, depuis sa création. Cette 13^e



Le quartier Maraval d'Oran s'attend à une finale ce samedi

édition de Bahia Foot est un défi pour nous, car il est très difficile de la sauvegarder et de l'enrichir au fil des ans. Je tiens à remercier vivement les hautes instances du pays pour leur soutien ainsi que nos fidèles partenaires et leurs dirigeants, aux

quels je rends hommage pour les services qu'ils rendent à la jeunesse.» Samedi, il y aura certainement beaucoup de monde au niveau du quartier Maraval pour une finale que tout le monde attend. **C.**

LE HIC

LES MINISTRES EN VACANCES SAISON 1 / EPISODE 1 AMAR GHOU (TRAVAUX PUBLICS)



EN BREF...

n ELOUED Une jeune fille décède des suites d'une piqûre de scorpion

Une fillette de 14 ans est décédée, lundi dernier, suite à une piqûre de scorpion, a-t-on appris auprès de sources médicales. C'est en faisant le ménage après le dîner que la victime a été piquée par un scorpion dans son domicile, sis dans une localité relevant de la commune frontalière de Ben Gacha, 140 km au nord-est de la ville d'El Oued. Des sources locales ont indiqué que la fillette a été transportée dans un état critique vers l'établissement hospitalier Tidjani Haddam de Bir El Ater, dans la wilaya de Tébessa, à cause de l'absence du sérum antiscorpionique (SAS) dans sa commune natale. La victime a rendu l'âme avant son arrivée à l'hôpital. La mort de l'adolescente survient après le décès de deux autres enfants, suite à une piqûre scorpionique dans la wilaya,

en ce mois de juillet. Les services de prévention d'El Oued ont signalé plus de 2600 piqûres de scorpion depuis le début de l'année. **R. S. Youcef**

n TIARET Cinq ans de prison pour avoir attaqué un bus

Le tribunal pénal a sévèrement condamné, avant-hier, six jeunes à cinq années de prison ferme, au paiement d'une amende de 100 000 DA chacun et à verser collectivement à l'une des deux victimes, un receveur de bus, la somme de 41 000 DA. L'un des quatre prévenus, en fuite, a été condamné par contumace à la même peine avec lancement d'un mandat d'arrêt contre lui. Les faits, tels que rapportés par un communiqué de presse de la Gendarmerie nationale, ont trait à «une association de malfaiteurs et vols» à l'intérieur d'un autocar assurant la liaison Ouargla-Oran dans la nuit de mardi à mercredi dernier. Les mis en

cause ont nié le vol mais ont évoqué un échange de coups après que le chauffeur ait eu l'intention de les éjecter du véhicule. **A. Fawzi**

n BOUMERDÈS Des enfants sahraouis en colonie de vacances

Un groupe d'enfants sahraouis, venus des camps de réfugiés de Tindouf, se trouve en colonie de vacances à Dellys, dans la wilaya de Boumerdès, depuis le début de cette semaine et ce jusqu'à la mi-août. Soixante-six enfants des deux sexes, encadrés par une équipe de dix adultes, séjournent ainsi dans l'une des plus anciennes villas du bassin méditerranéen. Hébergés dans un lycée de la ville, les hôtes de Dellys ont le loisir de profiter de la baignade, des excursions que les organisées dans la région et des veillées artistiques. Avant-hier, ils ont reçu la visite d'une délégation conduite par le président de

l'APW et le secrétaire général de la wilaya, venue s'enquérir des conditions de leur séjour. Le responsable de la délégation, M. B. Sidi Mohamed, nous a déclaré que ses concitoyens sont «très satisfaits de l'accueil qui (leur) a été réservé et des conditions du séjour». **K. O.**

n TÉBESSA Intoxication alimentaire lors d'un mariage

Quatre-vingt personnes ont été victimes, avant-hier, d'une intoxication alimentaire lors d'un mariage organisé au quartier Zouabi, dans la ville de Ouenza, située à 75 km de Tébessa. Les invités ont été pris de malaise, avec des maux de tête et des diarrhées, quelques heures après avoir consommé un repas à base d'abats, a-t-on appris de source sûre. Les victimes de cette toxi-infection alimentaire collective sont toujours sous surveillance médicale. L'état de santé d'une dizaine d'entre eux est jugé préoccupant, selon no-

COMMENTAIRE

Relance des investissements

Par Lies Sahar

Le marché pétrolier semble avoir atteint un seuil qui devrait permettre de relancer les investissements dans l'activité d'exploration, seule à même de créer les conditions d'un approvisionnement sécurisé. Mais pour cela, le marché pétrolier doit enregistrer des prix permettant aux producteurs de rentabiliser au mieux leurs richesses naturelles et d'investir dans la mise en évidence de nouvelles réserves de pétrole brut.

Ces prix mettraient à l'abri l'industrie du pétrole. Cette industrie a connu, durant la fin de l'année 2008 et le début de l'année 2009, des prix très bas qui ne favoriseraient ni le développement des champs découverts déjà ni le travail d'exploration qui aurait permis de renouveler les réserves entamées. On se souvient que l'OPEP avait annoncé, au début de l'année 2009, que 35 projets pétroliers avaient été reportés à cause de la baisse des prix du pétrole. «Le baril à 50 dollars ne suffit pas pour garantir les investissements nécessaires à la production», avait averti en avril 2009 le secrétaire général de l'OPEP. Lors de la présentation des résultats du premier trimestre 2009, les plus grands groupes pétroliers avaient affiché des reculs de profits situés entre 58 et 64%. Pour Sonatrach, le recul n'était que de 32% grâce à la diversité des exportations. Des reculs qui ne pouvaient pas favoriser de nouveaux investissements en empêchant toute prise de risque géologique ou autre dans l'exploration. De plus, le coût de la recherche et du développement dans de nouvelles zones comme l'offshore profond nécessitent la mobilisation de fonds importants. Si lors du premier semestre de cette année, la moyenne des prix du baril de pétrole s'est située au-dessus des 78 dollars (à environ 78,40 dollars le baril), au mois de juillet, la tendance se confirme d'un baril au-dessus des 75 dollars, un niveau de prix jugé «équitable» jusqu'à présent par l'OPEP.

Ainsi malgré quelques fois de mauvaises nouvelles pour le marché, les prix arrivent à se maintenir dans une fourchette appréciable, supérieure à 75 dollars le baril. Ce niveau de prix rejoint la tendance enregistrée durant l'année 2007. A l'époque, le marché avait enregistré un prix du baril de pétrole situé entre 72 et 73 dollars, avant l'année 2008 qu'on peut qualifier d'«exceptionnelle» et le recul qui a suivi, en 2009. Sur le plan interne, les recettes devraient se situer au-dessus des 50 milliards de dollars. De quoi assurer un bon excédent commercial et amener un bénéfice net pour Sonatrach. Un bénéfice qui lui permettrait de financer ses investissements, notamment ceux liés à l'exploration. Une activité qui risque de reculer vu la baisse des investissements des compagnies étrangères, si l'on se réfère aux résultats des deux derniers avis d'appel d'offres.

AÏT YAHIA MOUSSA (TIZI OUZOU)

UN VÉHICULE DE TRANSPORT DE PRISONNIERS ATTAQUÉ

Un groupe terroriste a ciblé, hier, un fourgon cellulaire de transport de prisonniers, à Aït Yahia Moussa, sur la RN25 reliant Tizi Ouzou à Draâ El Mizan, a-t-on appris de sources locales. L'attaque a eu lieu vers 13h. Le véhicule de la prison de Tizi Ouzou, qui transportait des détenus, dont des terroristes, vers la maison d'arrêt de Draâ El Mizan, a été pris pour cible par les assaillants

non loin de l'intersection qui mène vers le village Iaâlâlène, à une vingtaine de kilomètres au sud de Tizi Ouzou. Les individus armés, agissant à visage découvert, ont ouvert le feu sur le fourgon, blessant deux agents de convoiage. Après la riposte des éléments de l'escorte, les terroristes, dont le nombre est indéterminé, se sont repliés vers la forêt. Les deux blessés ont été évacués vers

l'hôpital Krim Belkacem de Draâ El Mizan. Leurs jours ne sont pas en danger, précisent encore nos sources, qui ajoutent qu'aucun détenu n'a réussi à s'évader.

Le climat sécuritaire reste ainsi fortement tendu dans la région, où il ne se passe pratiquement pas un jour sans qu'un attentat ou embuscade ne soient signalés. **H. Azzouzi**

SOLIDARITÉ

Le Brésil fait un don de 300 000 dollars au profit des réfugiés de la RASD

La République du Brésil a fait un don de 300 000 dollars au profit des réfugiés sahraouis, a indiqué hier le président du Croissant-Rouge sahraoui, Bouhbihi Yahia. Cette contribution financière, qui sera remise au Programme alimentaire mondial (PAM), intervient «suite à la visite effectuée aux camps de réfugiés sahraouis par l'ambassadeur du Brésil à Alger et à la tournée des représentants des pays donateurs en avril dernier», a précisé M. Bouhbihi dans une déclaration à l'Agence de presse sahraoui (SPS). Le don du Brésil «a été remis au PAM via son ambassade à Alger», a précisé la même source. **(APS)**

El Watan

N°33 - Prix: 18 DA - Pages: 14 www.elwatan.com Week-end

Retrouvez dans votre édition du vendredi

Entretien.
Affaire Toussi :
les avocats
d'Oultache accusent !

Témoignage.
Vivre avec Alzheimer

Histoire.
Carlos :
l'épisode algérien

Retrouvez votre espace des lecteurs
Votre programme des salles de cinéma
Toutes les news culturelles et économiques

Retrouvez également El Watan Week-end sur www.elwatan.com

